



PETR Bruche Mossig

Projet de territoire

SOMMAIRE

Volet 1 : Diagnostic

- Présentation du territoire
- Aménagement-habitat
- Economie-emploi-formation
- Mobilité
- Climat-air-énergie
- Santé

Volet 2 : Enjeux et stratégie

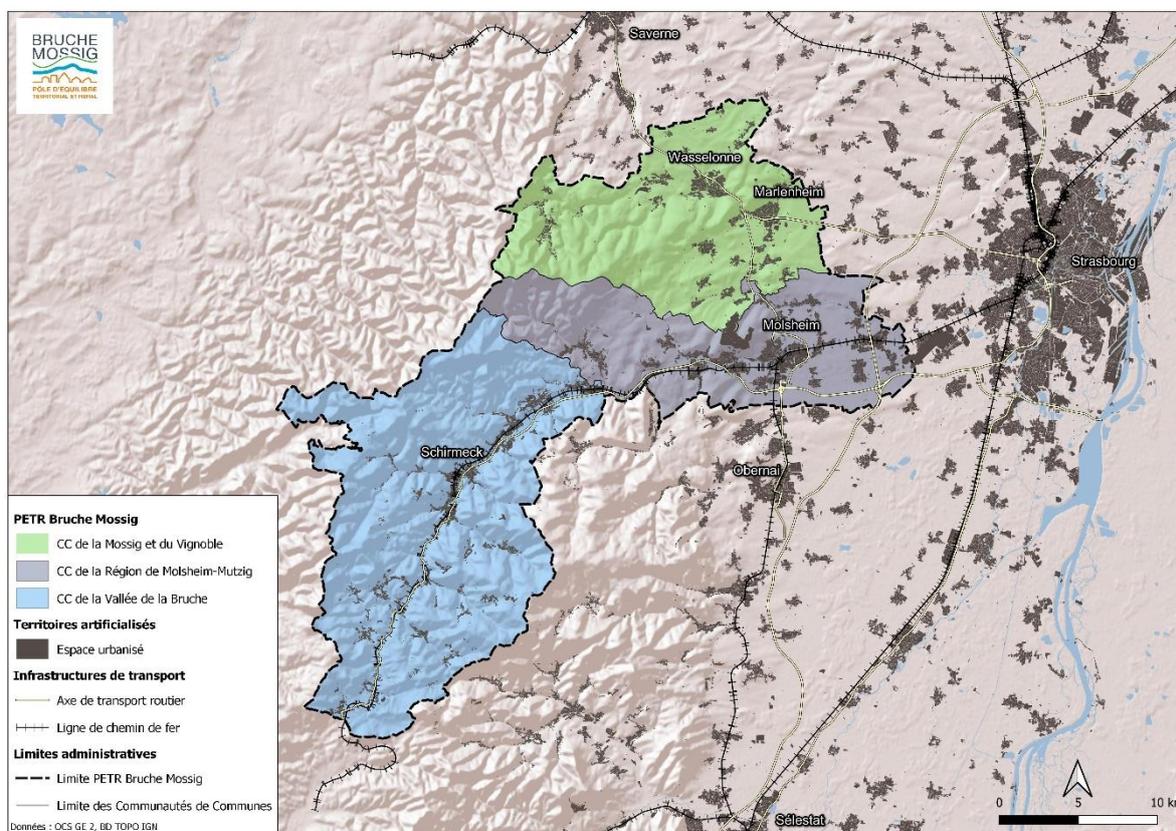
- Aménagement-habitat
- Economie-emploi-formation
- Mobilité
- Climat-air-énergie
- Santé
- Conclusion générale
- Pistes d'actions

PETR Bruche Mossig

Présentation du territoire

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Bruche Mossig a été constitué entre la Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, et la Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE.

Il regroupe 68 communes 87 234 habitants (données INSEE 2022 - population totale) sur une superficie de 642 km² (source SIG PETR).



Situé en bordure de la plaine d'Alsace, le territoire est attractif, avec une forte densité de population liée notamment à sa proximité avec l'Eurométropole de Strasbourg et ses grands axes et moyens de communication, dont l'aéroport de Strasbourg.

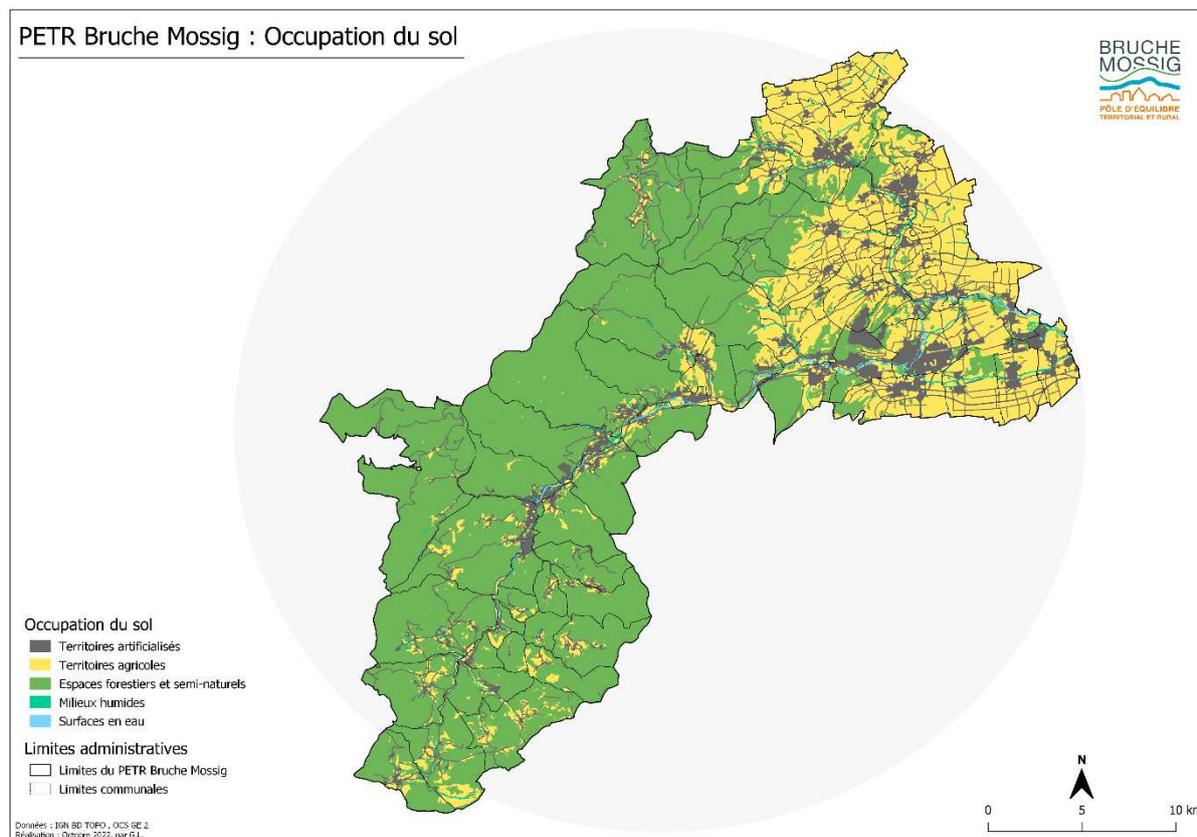
Toutefois, l'évolution démographique, la tension sur le marché immobilier et foncier, l'attractivité économique, l'accès à l'offre de santé ou à la culture, la mobilité ne sont pas les mêmes sur le territoire Bruche Mossig, selon que l'on se situe dans la couronne périurbaine de l'Eurométropole et le vignoble, dans la plaine agricole et la moyenne vallée ou en zone de montagne.

Marginalement des logiques centrifuges conduisent certains espaces du territoire à interagir aux marges du périmètre d'étude, notamment avec l'Eurométropole mais aussi les territoires de Saverny, d'Obernal et de Saint-Dié-des-Vosges.

Les ressources naturelles

Les forêts¹ représentent 60.5% de la superficie du territoire (38 825ha) en 2018, avec près de 28 600 ha de forêts publiques composées à 66 % de résineux (sapins, épicéas, douglas, pins) et 34% de feuillus (hêtres, chênes, ...).

Occupation des sols du territoire Bruche-Mossig



SOURCE : ADEUS, AUJOURD'HUI A PARTIR DE BDOCS 2018, SCOT BRUCHE MOSSIG 2019

Les cours d'eau de la Bruche et de la Mossig forment l'armature des paysages du territoire (corridors écologiques, prairies humides, zones inondables, rieds, ...). La biodiversité est importante et diversifiée, et fait l'objet de diverses mesures de protection (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques).

Climat

Le climat de type semi-continental, est en évolution : augmentation de la température locale moyenne d'environ 1,5°C constatée sur les cinquante dernières années, ainsi qu'une diminution du nombre de jours de gel d'environ 30 jours, augmentation des épisodes venteux pouvant dépasser les 100km/h.

Ce réchauffement climatique entraîne des épisodes de chaleur qui renforcent les pics de pollution à l'ozone, une perte de biodiversité, une baisse de la disponibilité et de la qualité de la ressource en eau, des modifications du sol, qui sont autant de sujets qui interrogent l'avenir.

Le devenir de certaines infrastructures touristiques comme la station de ski du champ du feu peut être impacté.

Par ailleurs, les risques d'inondation, de coulées d'eaux boueuses, tout comme les risques sismiques ou de mouvements de terrain, qui existent de longue date, nécessitent des aménagements et/ou interrogent les pratiques.

¹ Classe « Espaces forestiers et semi-naturels » : comprend les forêts (36 967ha) mais également les petits bosquets, les espaces avec des formations arbustives et herbacés (1 858 ha) Source IGN BD TOPO, OCS GE 2, 2018.

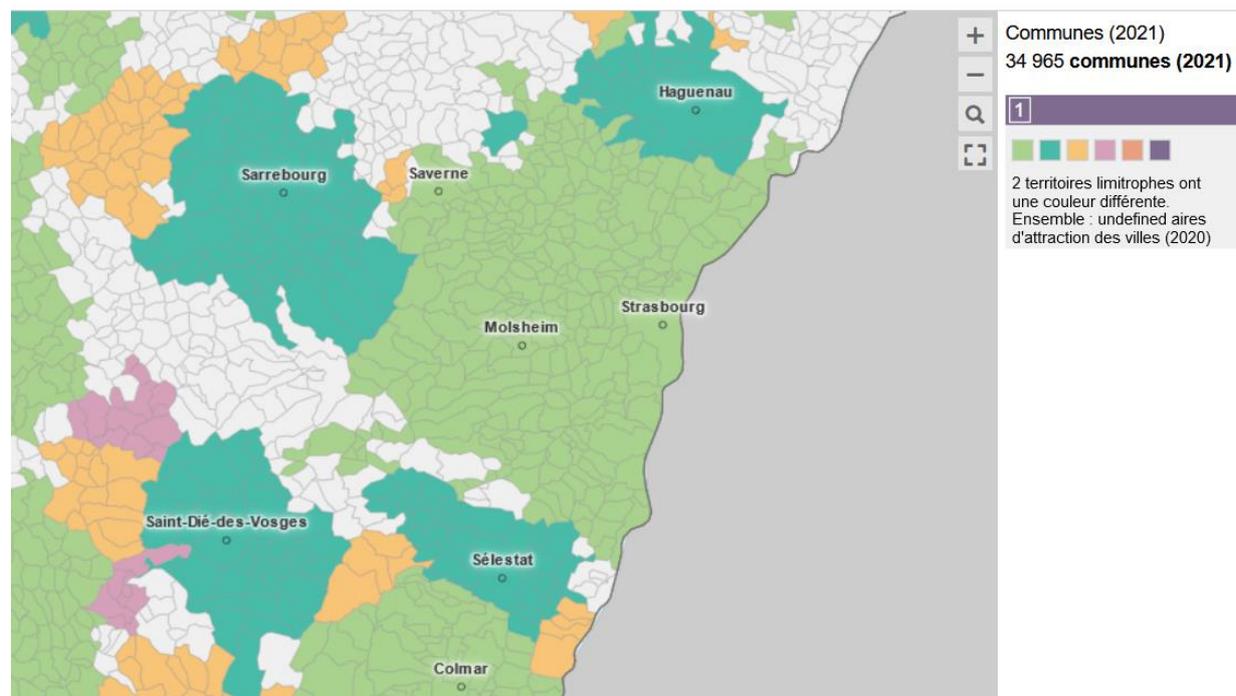
Typologies de territoires

Zonage en Aire d'attraction des villes (INSEE, COG 2021)

57 communes du PETR (68%) appartiennent à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus², ce taux est de 11,9% au niveau national. 11 communes du PETR (16,2%) relèvent de la catégorie des communes isolées hors influence des pôles (ce taux est de 25,5% au niveau national) ; elles sont situées sur la haute vallée de la Bruche.

1 Périmètre des aires d'attraction des villes 2020

ACTIONS ⚙



Découpage en bassins de vie (INSEE 2021)

Les communes du PETR sont réparties en 7 périmètres de bassins de vie (INSEE 2012), étant précisé que la définition du bassin de vie est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi » :

- 27 communes du territoire relèvent du bassin de vie de La Broque qui pèse 24 880 habitants,
- 17 de celui de Molsheim qui pèse 38 780 habitants
- 11 de celui de Wasselonne qui pèse 12 732 habitants
- 8 de celui de Marlenheim qui pèse 11 375 habitants

A noter que 5 communes relèvent de 3 bassins de vie dont le pôle de service n'est pas dans le territoire du PETR : bassin de vie de Geispolsheim (pour 2 communes), bassin de vie de Saverne (2 communes), bassin de vie de St-Dié-des-Vosges (1 commune).

² L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Les communes qui envoient au moins 15% de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

1 Périmètre des bassins de vie 2012

Source : Insee, 01/01/2021



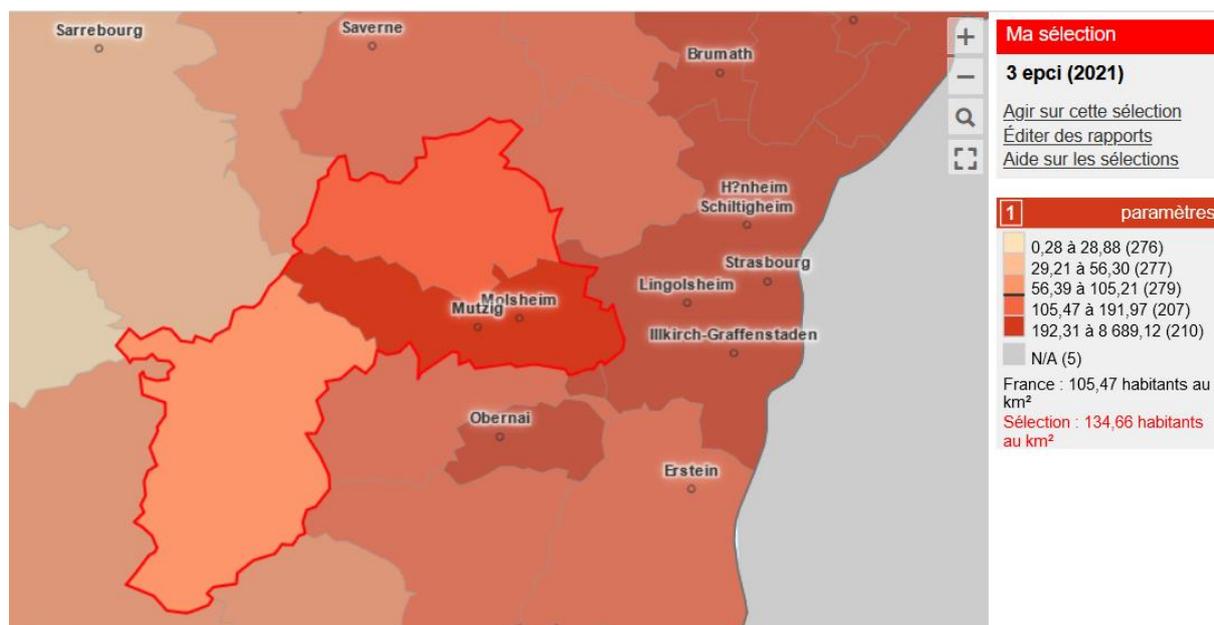
© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - [IGN Admin Express](#)



La densité moyenne au niveau du PETR est supérieure à la moyenne nationale, avec 134,7 habitants au km² contre 105,5 en national, mais avec de grandes disparités entre les communes et les intercommunalités : de 252,3 habitants au km² pour la CCRM à 68,8 pour la CCVB et 141,2 pour la CCMV.

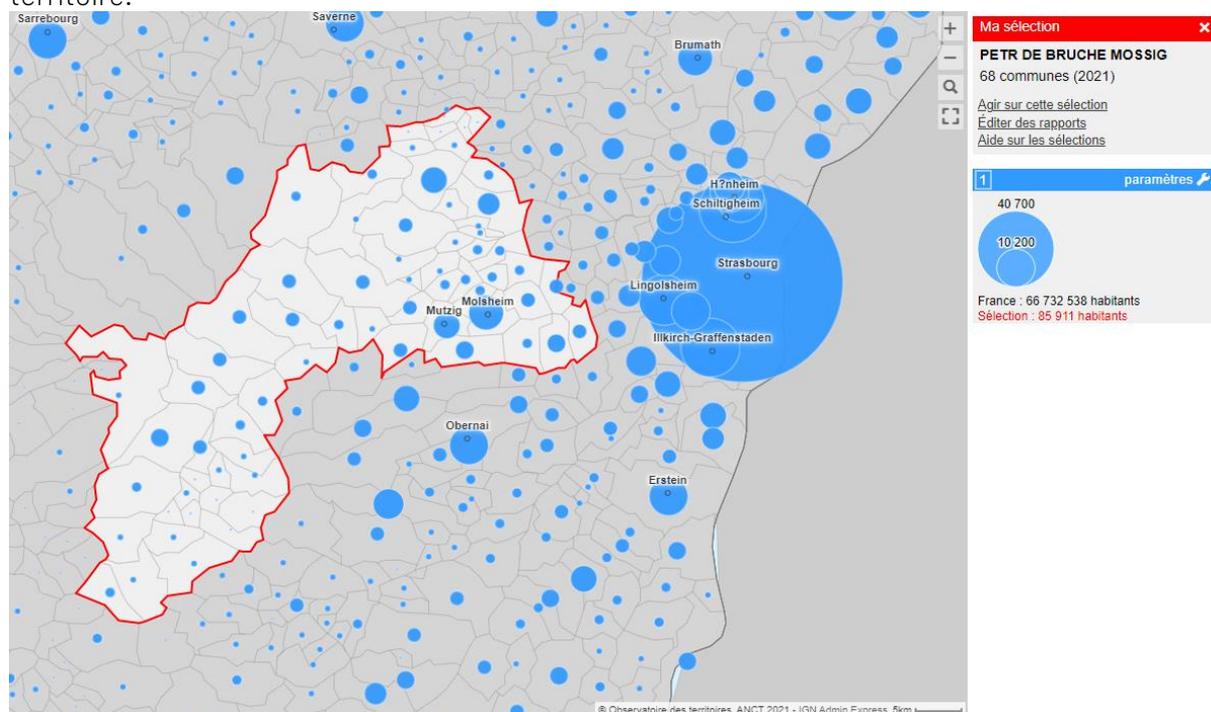
Densité de population (habitants au km²) 2018 ▼

ACTIONS :



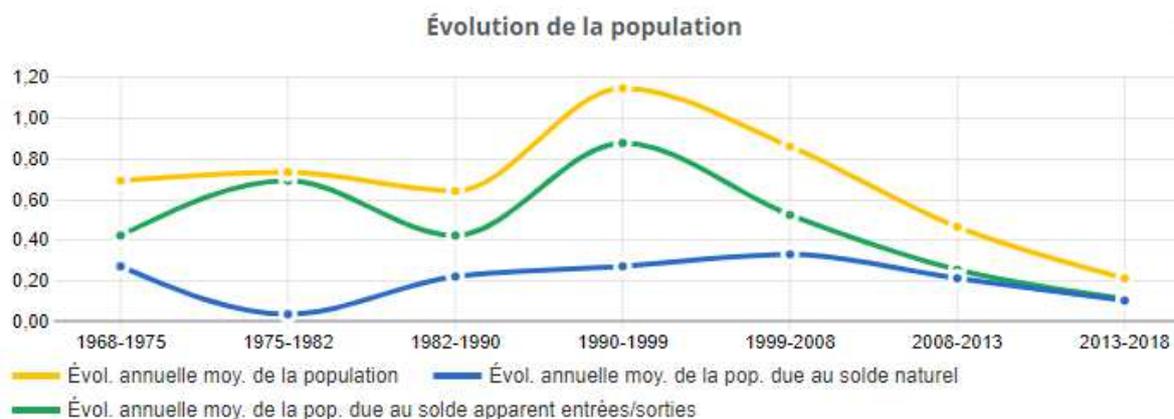
POPULATION

Les 87 234 habitants (données INSEE 2022 - population totale) du PETR Bruche Mossig sont répartis de façon éparse et non uniforme selon les contraintes géographiques et urbaines du territoire.



Le territoire enregistre une **croissance démographique qui ralentit** comparée aux évolutions 1980-2000, mais qui reste forte par rapport au département. Entre 2011 et 2016, le territoire capte 5,6 % de la croissance démographique départementale, après avoir capté autour de 10 % durant les années 1980, 1990 et 2000, du fait d'une très forte attractivité (apport de populations nouvelles).

| Observatoire des territoires - ANCT ; Référentiel géographique : Communes(2021)/ Population au dernier recensement 2018 | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------|-----|----------------------------|------|---------------------|------|
| Moins de 500 habitants | | + 500 à 1000 habitants | | +1000 à 2000 habitants | | +2000 à 10 000 hbts | |
| Blancherupt | 36 | Odratzheim | 507 | Romanswiller | 1223 | Wisches | 2100 |
| Solbach | 101 | Saulxures | 508 | Scharrachbergheim-Irmstett | 1223 | Schirmeck | 2167 |
| Waldersbach | 129 | Natzwiller | 537 | Russ | 1244 | Dorlisheim | 2633 |
| Bellefosse | 157 | Hohengœft | 544 | Altorf | 1328 | La Broque | 2646 |
| Belmont | 172 | Cosswiller | 579 | Wangenbourg-Engenthal | 1341 | Duttlenheim | 2880 |
| Rangen | 191 | Muhlbach-sur-Bruche | 639 | Niederhaslach | 1402 | Marlenheim | 4267 |
| Jetterswiller | 196 | Traenheim | 649 | Ergersheim | 1408 | Wasselonne | 5661 |
| Zeinheim | 205 | Balbronn | 663 | Urmatt | 1469 | Mutzig | 6042 |
| Knœrsheim | 215 | Wangen | 684 | Dinsheim-sur-Bruche | 1485 | Molsheim | 9334 |
| Saint-Blaise-la-Roche | 229 | Heiligenberg | 693 | Rothau | 1570 | | |
| Zehnacker | 248 | Bergbieten | 710 | Duppigheim | 1608 | | |
| Crastatt | 270 | Kirchheim | 712 | Westhoffen | 1644 | | |
| Wildersbach | 287 | Dangolsheim | 724 | Gresswiller | 1681 | | |
| Ranrupt | 318 | Avolsheim | 738 | Oberhaslach | 1769 | | |
| Neuviller-la-Roche | 335 | Dahlenheim | 775 | Dachstein | 1802 | | |
| Grandfontaine | 393 | Saales | 833 | Still | 1813 | | |
| Bourg-Bruche | 439 | Barembach | 856 | Ernolsheim-Bruche | 1880 | | |
| Flexbourg | 466 | Nordheim | 909 | Lutzelsehouse | 1900 | | |
| Colroy-la-Roche | 485 | Soultz-les-Bains | 954 | | | | |
| | | Wolxheim | 972 | | | | |
| | | Plaine | 998 | | | | |



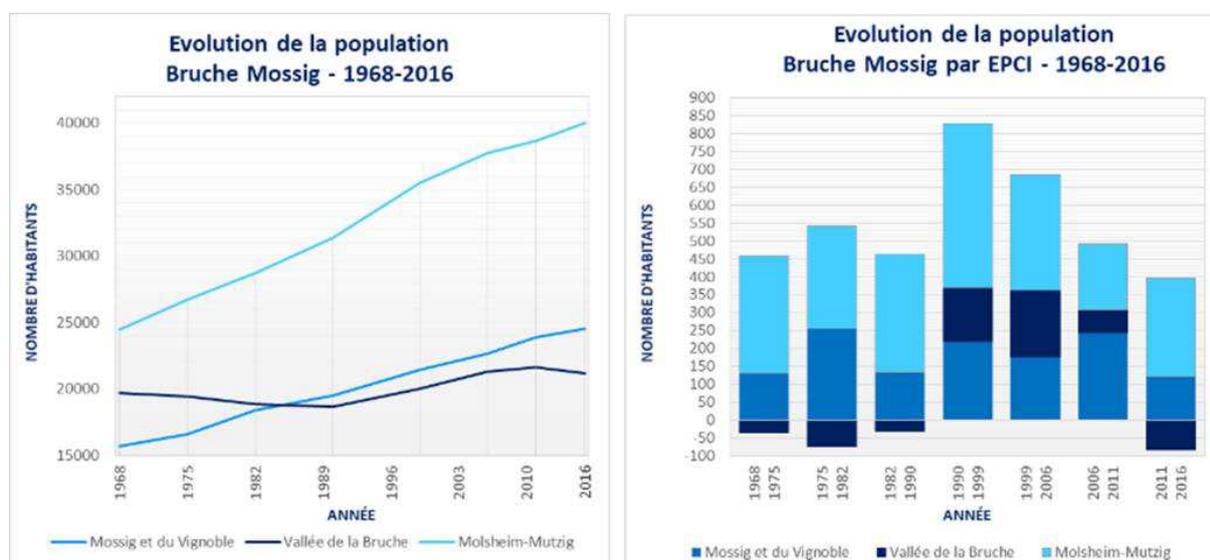
Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2018 exploitations principales - Etat civil

Durant les années 1990, le territoire gagnait environ 800 habitants par an. Cette croissance de la population était corrélée à l'augmentation de la construction de logements neufs sur le territoire. A partir des années 2005-2006, la construction neuve a fortement baissé, entraînant une baisse du nombre de personnes s'installant sur le territoire, à hauteur de 300 habitants par an.

Des évolutions très contrastées au sein du territoire

Les secteurs de plaine, notamment la couronne périurbaine de l'Eurométropole accueillant aussi les pôles d'emplois les plus importants, sont ceux dont la croissance démographique a été la plus soutenue, alors que les secteurs de montagne connaissent un ralentissement. Pour la plupart des indicateurs sociodémographiques (vieillesse de la population, proportion de familles avec enfants, taux de pauvreté...) les différences sont importantes entre la plaine, le piémont et les zones de montagne.

Evolution de la population par communautés de communes entre 1968 et 2016



Source : Insee séries longues

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche se distingue par des dynamiques en retrait, voire pendant certaines périodes, des évolutions négatives.

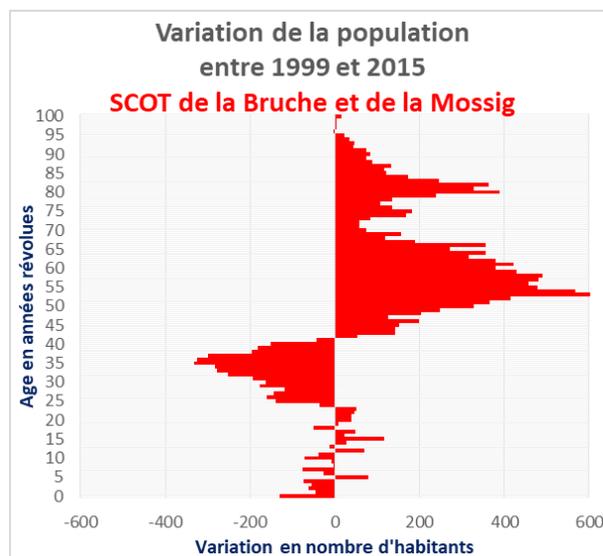
Le secteur de Molsheim-Mutzig a les dynamiques les plus fortes. La croissance démographique s'y est même accrue pendant la dernière période 2011-2016 comparée à la période précédente.

La communauté de communes de la Mossig et du Vignoble présente des dynamiques démographiques qui ont toujours été positives, mais qui ont légèrement fléchies durant la dernière période.

Une tendance au vieillissement de la population

Sur le territoire Bruche Mossig, comme sur le département, on observe, de 1999 à 2015, un vieillissement de la population, avec une forte présence de la génération issue du Baby-boom, une population âgée de 45 à 75 ans en 2020.

Variation de la population par âge entre 1999 et 2015



Les gains de populations observées durant ces périodes correspondent essentiellement à des augmentations des effectifs des populations âgées. Tous les âges au-dessus de 40 ans ont vu leurs effectifs augmenter entre 1999 et 2015.

En revanche, les âges entre 25 et 45 ans ont vu leurs effectifs baisser. Cette catégorie de la population correspond aux jeunes couples avec enfants, où les familles sont déjà formées. Entre 1999 et 2015, la part de couples avec enfants dans l'ensemble des ménages est passée de 42 % à 32 %.

Ces grandes évolutions sont similaires dans le département du Bas-Rhin et en Alsace, avec une baisse du nombre de familles avec enfants de -8 %.

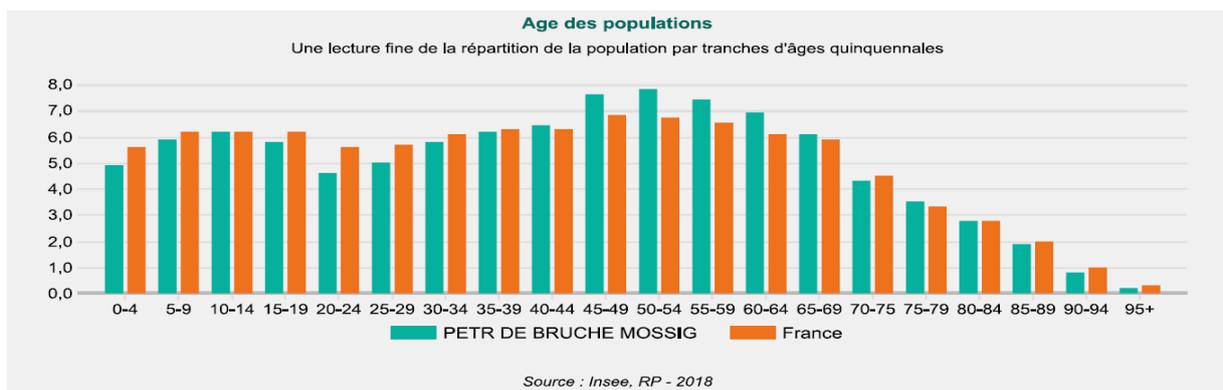
Cependant, ces évolutions sont hétérogènes au sein du territoire : la baisse du nombre de familles avec enfants est importante dans la communauté de commune de Molsheim Mutzig (-9%), moindre dans le territoire de la Vallée de la Bruche (-5 %), et positive dans la communauté de commune de la Mossig et du Vignoble (+1 %).

A l'inverse, les ménages et les couples sans enfants voient leur nombre légèrement augmenter entre 1999 et 2015, de 28 % à 31 % de l'ensemble des ménages.

D'un autre côté, la croissance de ménages formés d'une personne seule résulte de la montée vers les âges les plus avancés des générations issues du Baby-boom où souvent les femmes vivent seules en raison d'une surmortalité des hommes. Cette tendance s'observe dans tout le département et touche toutes les intercommunalités du PETR.

La part de petits ménages est plus importante dans le territoire Bruche Mossig, que dans l'ensemble du département Bas-Rhin

Ainsi, le territoire du PETR attire de manière plus importante des personnes en deuxième moitié de leur vie professionnelle ou plus âgées et voit partir des jeunes adultes, pour leurs études ou travail, à Strasbourg notamment.



Observatoire des territoires - ANCT

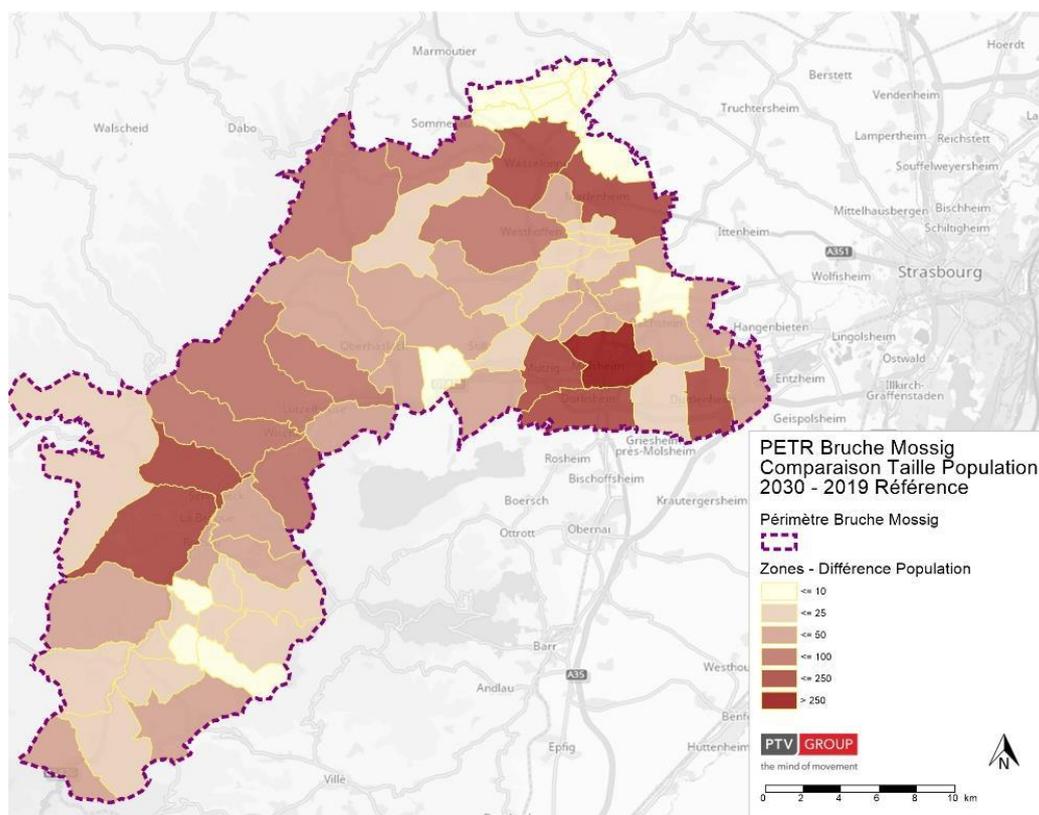
Référentiel géographique : Communes (2021) / Population au dernier recensement 2018

| Moins de 500 habitants | | + 500 à 1000 habitants | | +1000 à 2000 habitants | | +2000 à 10 000 hbts | |
|------------------------|-----|------------------------|-----|----------------------------|------|---------------------|------|
| Blancherupt | 36 | Odratzheim | 507 | Romanswiller | 1223 | Wisches | 2100 |
| Solbach | 101 | Saulxures | 508 | Scharrachbergheim-Irmstett | 1223 | Schirmeck | 2167 |
| Waldersbach | 129 | Natzwiller | 537 | Russ | 1244 | Dorlisheim | 2633 |
| Bellefosse | 157 | Hohengœft | 544 | Altorf | 1328 | La Broque | 2646 |
| Belmont | 172 | Cosswiller | 579 | Wangembourg-Engenthal | 1341 | Duttlenheim | 2880 |
| Rangen | 191 | Muhlbach-sur-Bruche | 639 | Niederhaslach | 1402 | Marlenheim | 4267 |
| Jetterswiller | 196 | Traenheim | 649 | Ergersheim | 1408 | Wasselonne | 5661 |
| Zeinheim | 205 | Balbronn | 663 | Urmatt | 1469 | Mutzig | 6042 |
| Knœrsheim | 215 | Wangen | 684 | Dinsheim-sur-Bruche | 1485 | Molsheim | 9334 |
| Saint-Blaise-la-Roche | 229 | Heiligenberg | 693 | Rothau | 1570 | | |
| Zehnacker | 248 | Bergbieten | 710 | Duppigheim | 1608 | | |
| Crastatt | 270 | Kirchheim | 712 | Westhoffen | 1644 | | |
| Wildersbach | 287 | Dangolsheim | 724 | Gresswiller | 1681 | | |
| Ranrupt | 318 | Avolsheim | 738 | Oberhaslach | 1769 | | |
| Neuviller-la-Roche | 335 | Dahlenheim | 775 | Dachstein | 1802 | | |
| Grandfontaine | 393 | Saales | 833 | Still | 1813 | | |
| Bourg-Bruche | 439 | Barembach | 856 | Ernolsheim-Bruche | 1880 | | |
| Flexbourg | 466 | Nordheim | 909 | Lutzelhouse | 1900 | | |
| Colroy-la-Roche | 485 | Soultz-les-Bains | 954 | | | | |
| | | Wolxheim | 972 | | | | |
| | | Plaine | 998 | | | | |

Projections

Les projections Omphale de l'INSEE à horizon 2030, prévoient une très lente augmentation de la population sur le territoire du PETR Bruche Mossig.

Evolution projetée de la population 2019-2030 sur le territoire Bruche Mossig



Source : Etude Mobilité du PETR Bruche Mossig, 2019

Cette simulation est à considérer avec précaution par suite de la crise sanitaire, vu les témoignages d'acteurs locaux relatifs à l'arrivée depuis 2020, de ménages-familles avec enfants-privilégiant les territoires ruraux aux zones urbaines (principalement l'Eurométropole de Strasbourg pour le territoire Bruche Mossig). Ces arrivées ont impacté le marché du logement et ont généré une augmentation importante du prix du foncier et du bâti.

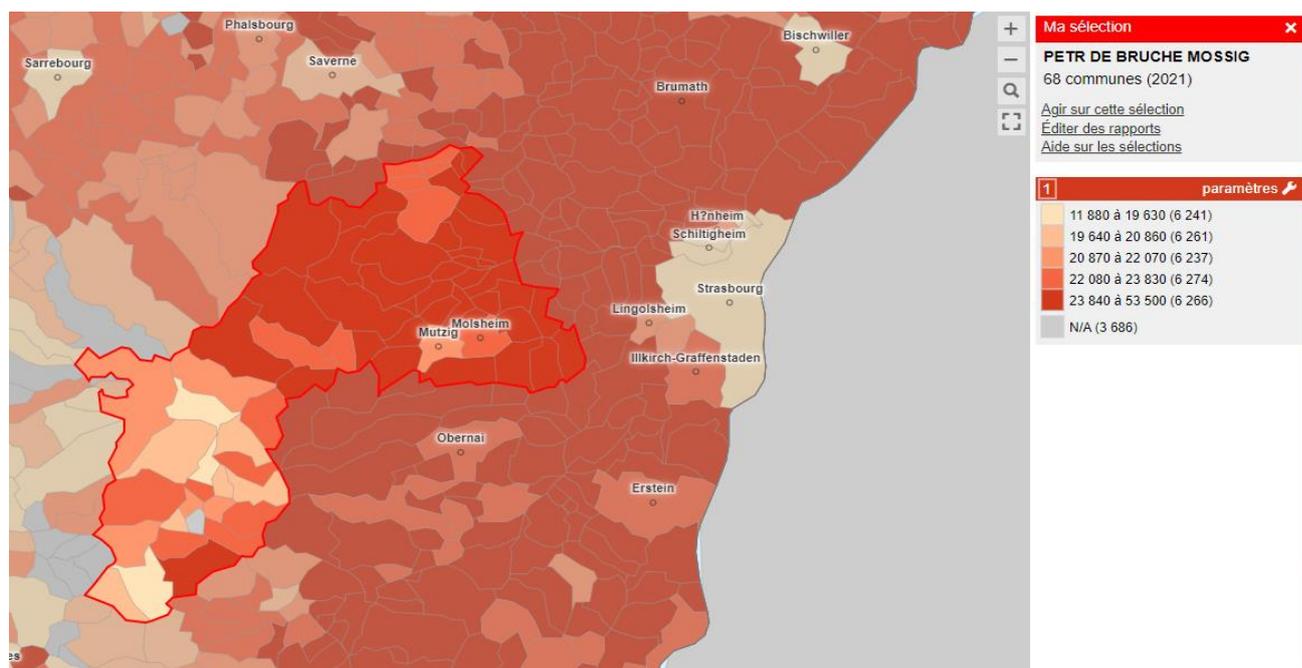
Par ailleurs les règles de zéro artificialisation nette en application de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets risquent également de freiner les mobilités résidentielles.

REVENUS ET PRECARITE

La cartographie des revenus médians disponibles montre clairement une différence importante entre le niveau médian des revenus des habitants des communes les plus proches de l'Eurométropole, où le niveau des prix de l'immobilier est aussi le plus élevé, et ceux de communes plus périphériques comme le haut de la vallée de la Bruche. On notera que les communes de Mutzig, Molsheim et Wasselonne affichent des revenus médians de leurs habitants plus bas que la plupart des communes voisines.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation³ (en euros) en 2018 par communes

³ Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).



Le taux de pauvreté des ménages (INSEE, RP 2018) est de 15% en France et de 13 à 14% en moyenne en Alsace, mais très contrasté sur le territoire du PETR avec de très forts taux sur la vallée de la Bruche.

Le nombre **d'allocataires du RSA** représente le nombre de foyers allocataires ayant un droit versable au Revenu de Solidarité Active (RSA) au cours du mois de décembre de l'année considérée.

La part d'allocataires du RSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans varie entre 4,2 (Ernolsheim - Bruche) et 50,5 (St Blaise la Roche) avec une **valeur médiane de 12,5** sur le PETR en 2021 (info disponible pour 43 des 68 communes du PETR). Ces chiffres sont bien en deçà des données nationales enregistrant une médiane à 25,3 (min de 3,0 ; max de 386).

PETR Bruche Mossig

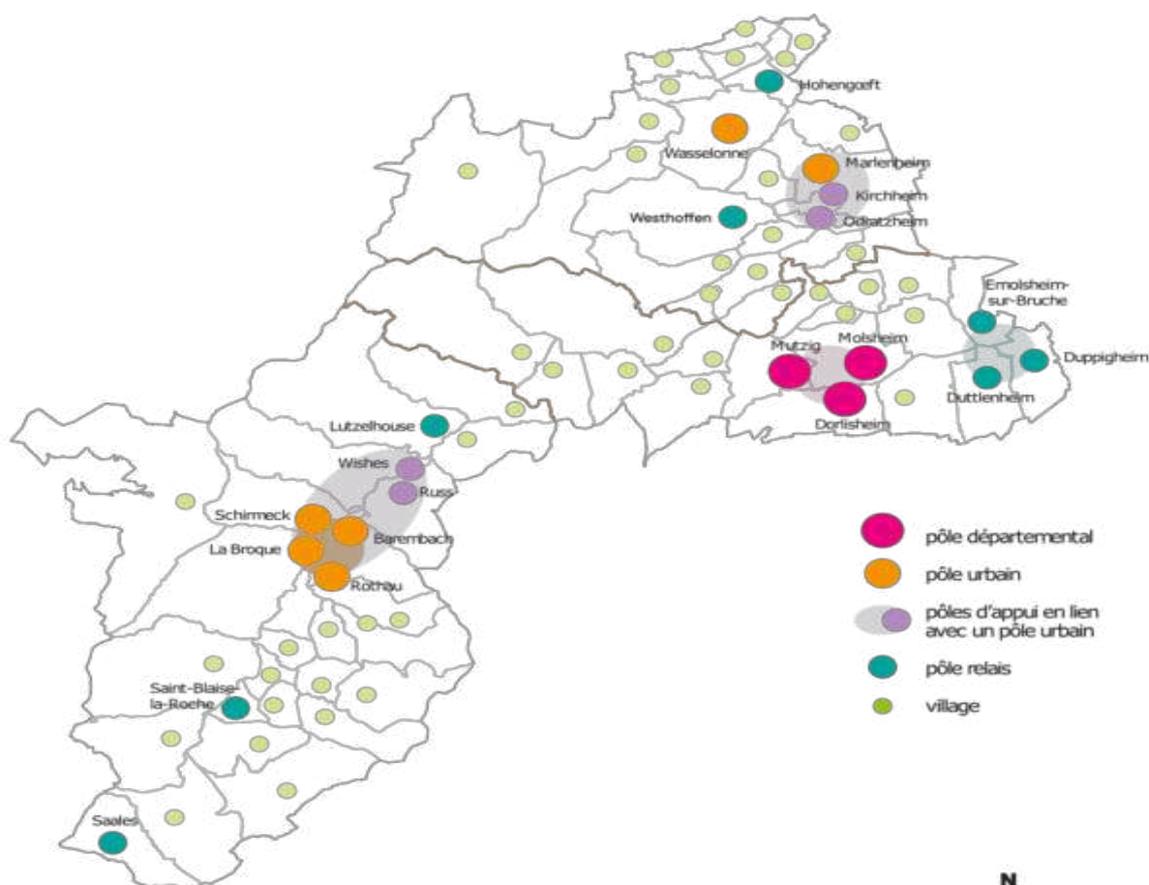
Cahier Aménagement habitat

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bruche Mossig approuvé le 08 décembre 2021 traduit la volonté des élus du territoire de répondre aux évolutions de la société en préservant les ressources et les richesses qui fondent l'attractivité de ce territoire.

Dans un contexte de mondialisation, de changement climatique et de recomposition de l'action publique sur les territoires, le renforcement des liens entre plaine, piémont et montagne a été au cœur des enjeux visant à promouvoir un territoire structuré et solidaire pour s'adapter aux évolutions des vingt prochaines années (2040).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) cible de manière transversale l'ensemble des enjeux d'aménagement et d'urbanisme : les évolutions sociales et démographiques, les besoins en logements pour répondre aux parcours résidentiels des ménages, les mobilités, l'emploi et le développement du tissu économique, la sobriété foncière, les continuités écologiques, le cadre paysager, ou encore la transition énergétique.

Le SCoT est fondé sur une stratégie de structuration et de renforcement du maillage de villes, bourgs et villages du territoire, en proposant une armature urbaine autour de laquelle s'articulent les priorités du PADD.



CHOIX DU SCOT AU REGARD DES ENJEUX D'AMENAGEMENT

La recherche d'un juste équilibre entre développement et préservation des ressources naturelles et foncières est un principe transversal à l'ensemble des choix énoncés dans le SCoT.

Le premier choix fondateur du projet du SCoT est d'accroître la dynamique économique du territoire Bruche-Mossig, tant en termes d'accueil et de développement des entreprises, qu'en matière de diversification des filières et des activités. Ceci afin de maintenir et créer les emplois et les richesses nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.

Le second choix central du projet est d'accompagner et de renforcer l'attractivité économique du territoire par son attractivité résidentielle : améliorer la diversité globale du parc de logements, choix d'une organisation urbaine plus recentrée sur ses équipements et ses services

Le troisième choix central du projet repose sur l'organisation et l'offre des déplacements futurs plus durables. La puissance publique a fait le choix de développer une stratégie optimisant les investissements publics tant en matière d'espaces publics, de transports collectifs, que de transports routiers. En cherchant à rapprocher l'emploi de l'habitat, cette stratégie vise à sortir de la spirale de l'étalement urbain. La périurbanisation engendre une surconsommation d'énergies par les flux de voitures et les pollutions induites, mais aussi une surconsommation foncière engendrée par de faibles densités, fort coûteuses en termes d'investissements publics (équipements et réseau, etc.) et ne permettant pas d'envisager les déplacements autrement qu'en voiture individuelle.

Le quatrième choix du SCoT Bruche-Mossig est de tenir compte des caractéristiques et potentialités des différentes entités qui composent le territoire dans une recherche de complémentarité et d'équilibre de l'ensemble. L'évolution démographique, la tension sur le marché immobilier et foncier, les perspectives d'attractivité économique n'étant pas les mêmes selon que l'on se situe dans la couronne périurbaine de l'Eurométropole et le vignoble, dans la plaine agricole et la moyenne vallée ou en zone de montagne, les orientations concernant le développement résidentiel et les densités afférentes ont été modulées pour prendre en compte cette réalité.

CHOIX DU SCOT AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'État Initial de l'Environnement du SCoT précise les enjeux environnementaux du territoire sous 4 focales que sont : le paysage et le patrimoine, les milieux naturels et la biodiversité, les ressources, la santé publique. Pour chacun il rappelle les objectifs de protection nationaux, communautaires et internationaux ; puis les caractéristiques du territoire en faisant état des connaissances et des sources d'analyse mobilisées ; et enfin en brossant les perspectives d'évolution et les conséquences du prolongement des tendances à l'œuvre, en l'absence d'une stratégie de SCoT.

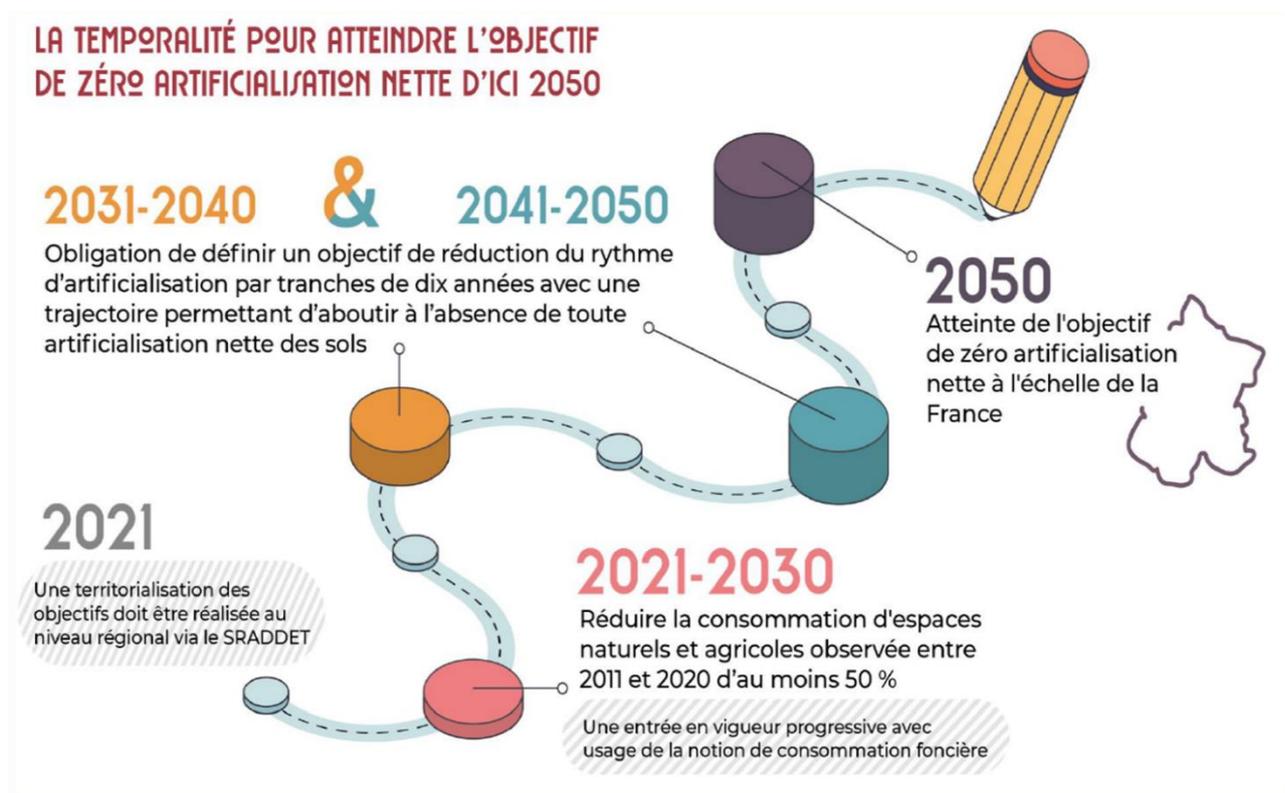
Les **principaux enjeux environnementaux** retenus au sein du SCoT sont :

- la maîtrise de la consommation foncière, qui, bien qu'en baisse, est un enjeu majeur, réaffirmé depuis par la Loi climat et résilience, précisé en infra . L'optimisation du foncier est une des principales clés de réussite du scénario retenu par le SCoT pour concilier développement urbain, ressources locales et cadre de vie ;
- la préservation du paysage afin de lutter contre la banalisation des paysages urbains et valoriser le territoire par une insertion plus harmonieuse des espaces bâtis au sein des espaces non-bâtis. Cet enjeu concourt à la qualité du cadre vie (attractivité résidentielle et économique) et à la préservation des atouts du territoire en matière de développement touristique ;
- la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques qui favorisent la richesse et la pérennité de la biodiversité sur le territoire ; et qui maintiennent les vallées de la Bruche et de la Mossig en tant qu'espace d'échange majeur entre les grandes composantes naturelles d'Alsace et du massif des Vosges ;

- la définition d'une stratégie pour les zones inondables afin de préserver les milieux submersibles et les zones humides à forte valeur écologique et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau, par la maîtrise des rejets à l'amont des dispositifs d'assainissement et l'augmentation de l'infiltration des eaux de ruissellement au plus près du cycle naturel de l'eau. Ces enjeux visent aussi à améliorer la qualité des eaux souterraines, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable ;
- l'amélioration de la qualité de l'air, en écartant l'urbanisation des axes principaux de transit et en veillant à ne pas exposer les populations sensibles. Par ailleurs, l'organisation urbaine plus compacte facilite l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle en cherchant, entre autres, à limiter les rejets de polluant et des gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de la sobriété énergétique à l'échelle du territoire, avec pour enjeu de poursuivre la réduction de consommation d'énergies fossiles, notamment pour le chauffage et les déplacements ; ceci en développant une organisation urbaine plus compacte, favorisant des logements moins énergivores (logements accolés ou collectifs entre autre) et en permettant aux usagers de se déplacer autrement qu'en voiture

IMPACT DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

La Loi climat et résilience adoptée le 22 août 2021 va très fortement contraindre la consommation foncière sur le territoire, tant pour l'habitat que pour l'activité, en complément des données environnementales et des risques naturels. Le volet « artificialisation de la dite loi constitue le cadre légal de mise en œuvre du principe « zéro artificialisation nette » (ZAN)



Les communes et intercommunalités devront produire un rapport sur l'artificialisation des sols tous les 3 ans et le PETR doit établir un bilan du foncier consommé, au bout de 6 années suivant l'approbation du SCoT.

FOCUS SUR L'HABITAT

Un parc de logements tourné vers les maisons individuelles et globalement vieillissant.

Un parc de logements qui a doublé en une cinquantaine d'années

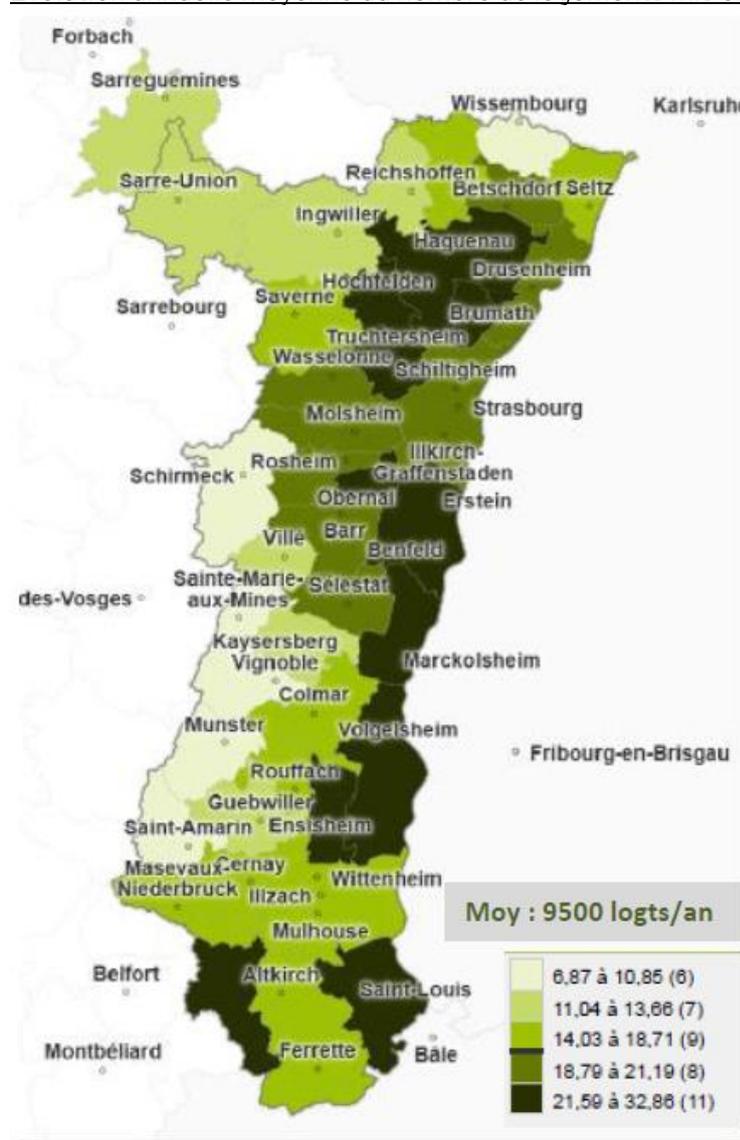
Autour de 20 000 logements dans les années 60, le parc de logements atteint un peu plus de 40 000 logements en 2019.

La part des résidences principales, à 83,9%¹, est plus importante qu'en moyenne nationale (82,1%).

Dans les années 1990, jusqu'au milieu des années 2000, la construction de logements, était à hauteur de 530 logements par an.

Ce volume a fortement baissé de 2006 à 2020, avec un niveau très bas de 250 logements par an. Ces deux périodes d'évolution observées pour le territoire Bruche-Mossig suivent la tendance départementale, avec des différences toutefois à l'intérieur du périmètre du PETR.

Evolution annuelle moyenne du nombre de logements mis en chantier selon les territoires

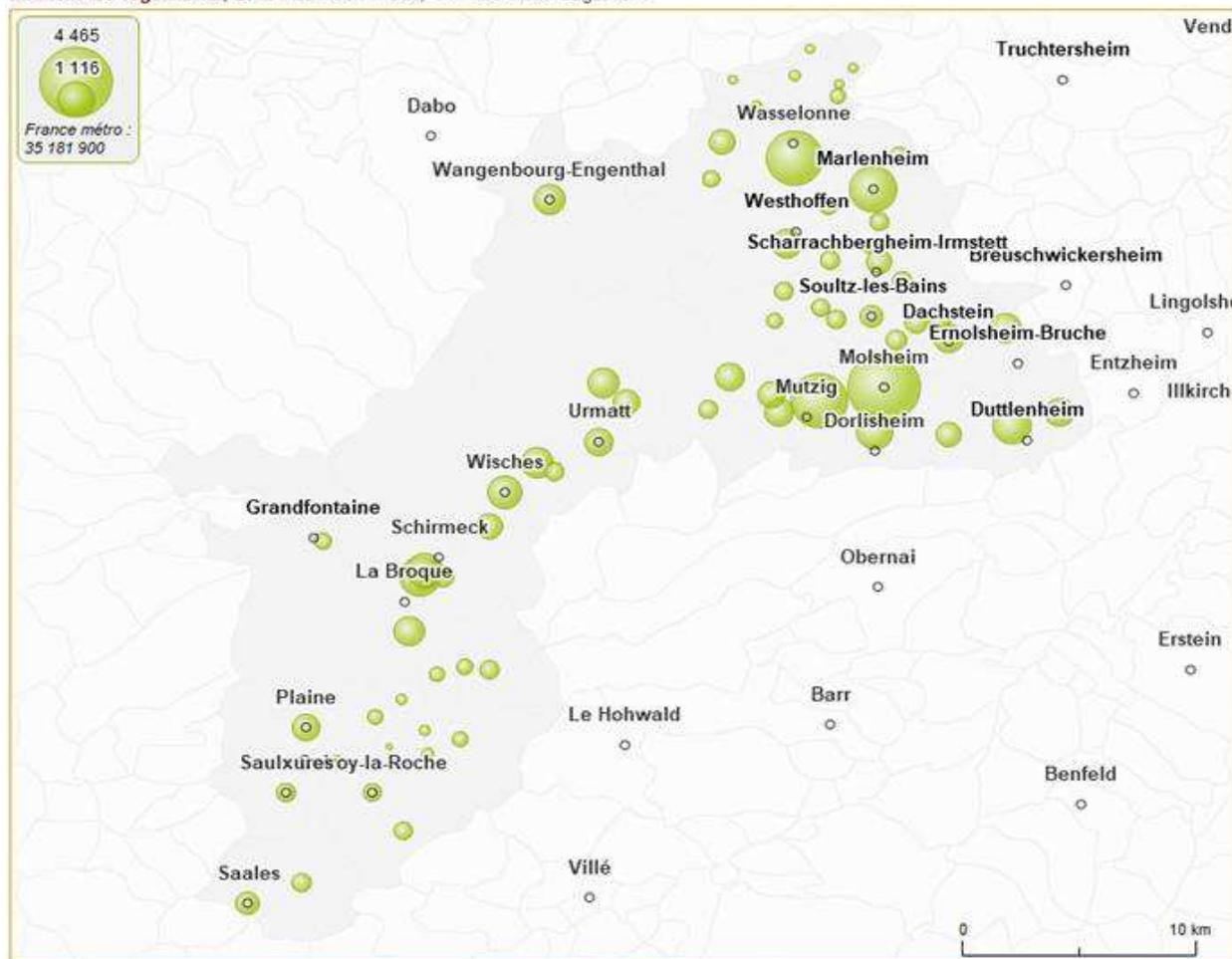


Source SITADEL, SDES, rencontres de l'habitat 2022

¹ Source : INSEE, RP, exploitation principale - 2018

Répartition des logements par communes du SCoT Bruche-Mossig

Nombre de logements, 2015 - source : Insee, Chiffres clés - Logement



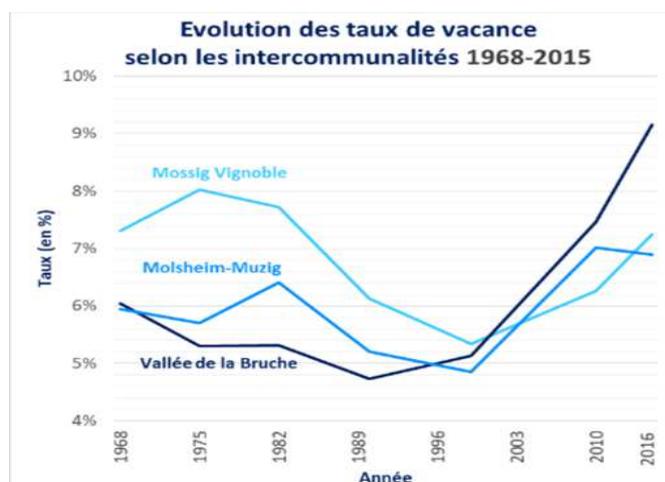
© ADEUS - IGN ADMINEXPRESS 2018 / GOUV.FR 2018 / EUROGEOgraphics 2014 - SCOT Bruche-Mossig par commune

Evolution de la vacance

Cette deuxième période s'accompagne aussi d'une augmentation nette de la vacance.

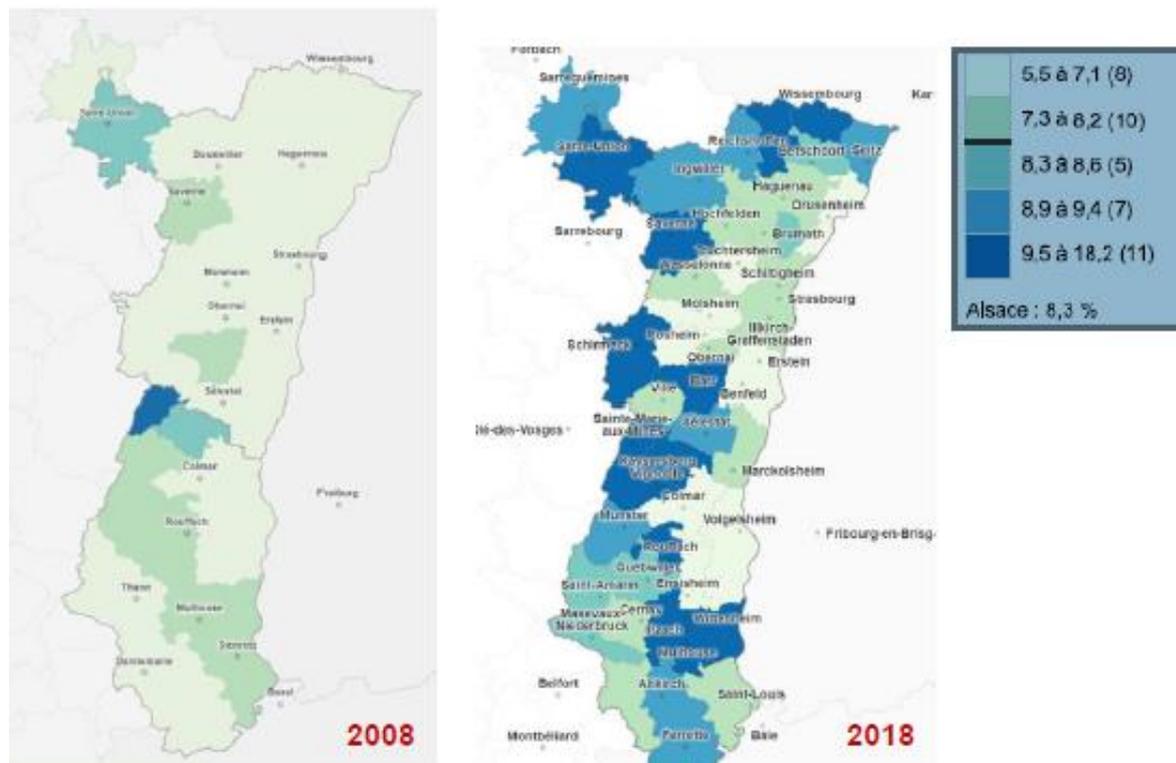
Cette dernière, contenue jusqu'à la fin des années 90, augmente fortement pour toutes les communautés de communes du SCoT, à l'instar de la tendance départementale et nationale².

Le taux de vacance des logements se situe, en 2018, à 7,8% contre 5 % en 1999 son niveau le plus bas depuis 1968.



² Part des logements vacants en France en 2018 : 8,2 %

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche se distingue doublement. D'une part, par son niveau de vacance le plus élevé du territoire autour de 9 % contre 7 % pour les communautés de communes de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble et d'autre part par la croissance la plus rapide du niveau de la vacance depuis 1999.

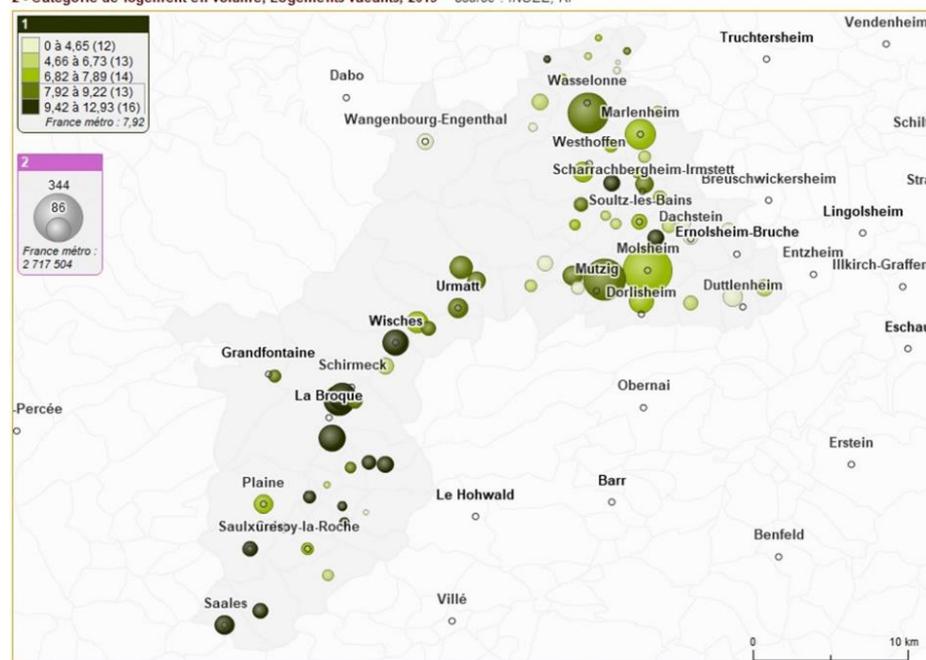


Source : Insee

Certaines polarités (Mutzig, Wasselonne) sont également touchées par un taux élevé de logements vacants.

Taux de vacances par communes dans le territoire du SCoT Bruche-Mossig en 2015

1 - Habitat - Catégorie de logement (dont logement vacant), Logements vacants, 2015 - source : INSEE, RP
 2 - Catégorie de logement en volume, Logements vacants, 2015 - source : INSEE, RP



© ADEUS - IGN ADMINEXPRESS 2018 / GOUV.FR 2018 / EUROGEOgraphics 2014 - SCOT Bruche-Mossig par commune

L'accroissement de la vacance est un phénomène complexe aux causes multifactorielles. Il peut, selon les contextes, être le fruit d'un parc vétuste, trop coûteux à rénover par rapport au marché immobilier local et/ou obsolète au regard de l'évolution des modes de vie (mauvais ensoleillement, absence de stationnement, d'espaces extérieurs, etc.) ou plus simplement concerné des logements conservés par leurs propriétaires, hors du marché immobilier, pour des raisons personnelles ou à des fins spéculatives. Ce dernier cas concerne davantage les territoires où le marché immobilier local est tendu.

Une forte chute du nombre de résidences secondaires

Le territoire Bruche-Mossig se distingue par la forte part de résidences secondaires : 5,5 % contre 2,7 % en moyenne pour le Bas-Rhin. Dans certaines communes de montagne, les résidences secondaires constituent l'essentiel du parc, comme à Belmont (62%).

Mais le territoire Bruche-Mossig est aussi celui où le nombre de résidences secondaires a le plus baissé.

Depuis 1990, le territoire a perdu 500 résidences secondaires alors que sur la même période le nombre total de logements s'est accru de 12 000 logements.

Une partie des résidences secondaires s'est transformée en résidences principales, contribuant ainsi au dynamisme démographique observé dans le territoire entre 1990 et 2010

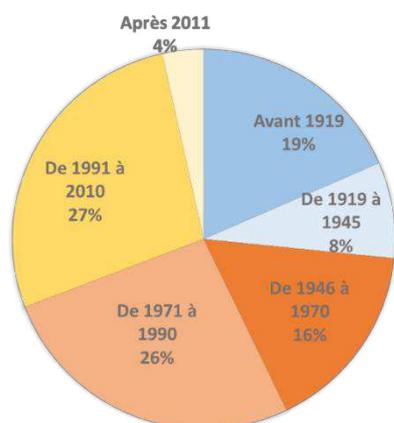
Un parc principalement composé de maisons individuelles dans toutes les communautés de communes

Les résidences principales du territoire sont très largement des maisons individuelles, près de 25 000 maisons en 2015 (soit 70 % des résidences principales) pour un peu plus de 10 000 appartements. La proportion de maisons diminue légèrement au cours des années.

Les maisons individuelles sont plus énergivores, celles-ci consomment près de deux fois plus d'énergie que les appartements. Cela s'explique par leur grande surface, mais également parce qu'elles connaissent en moyenne de plus grandes déperditions d'énergie que dans le collectif, avec davantage de surfaces exposées aux intempéries (pluie, vent, etc.).

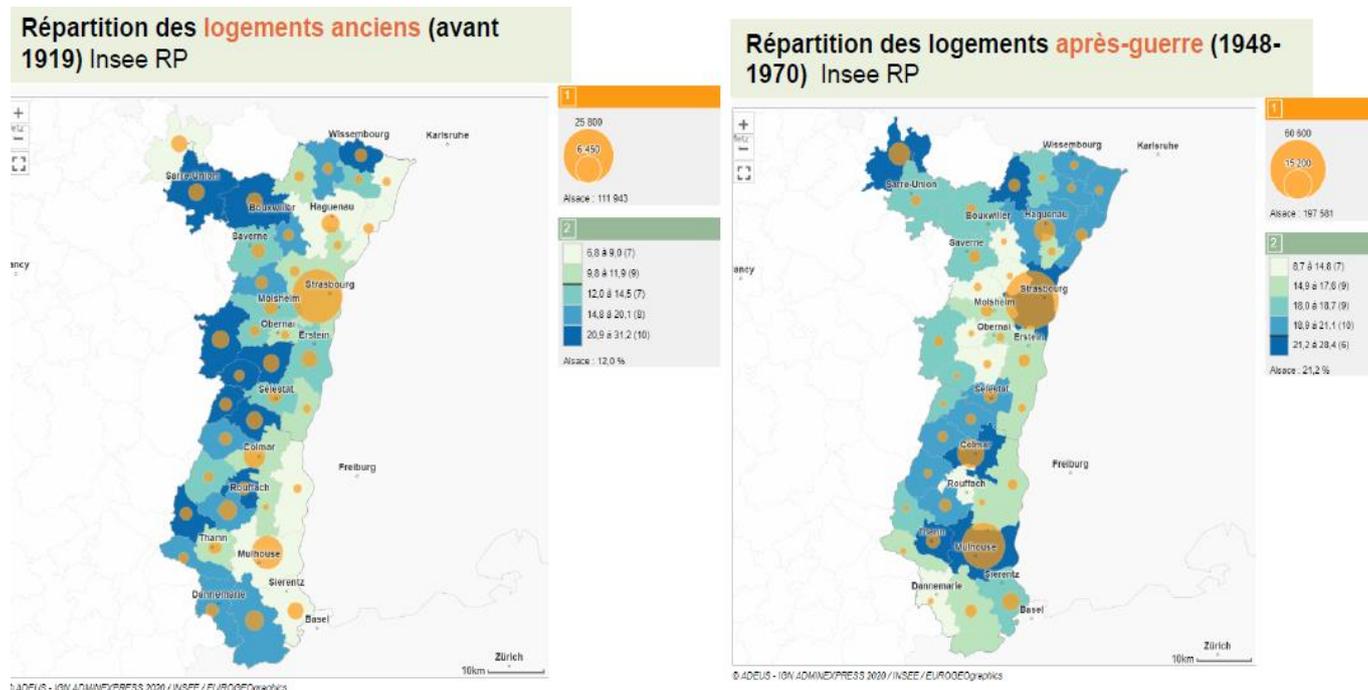
Près de 70 % du parc des résidences principales à plus de 50 ans et 27 % datent d'avant-guerre.

Âge du parc des résidences principales du territoire du PETR Bruche-Mossig en 2015



Source : INSEE, RP (Chiffres détaillés - Logement)

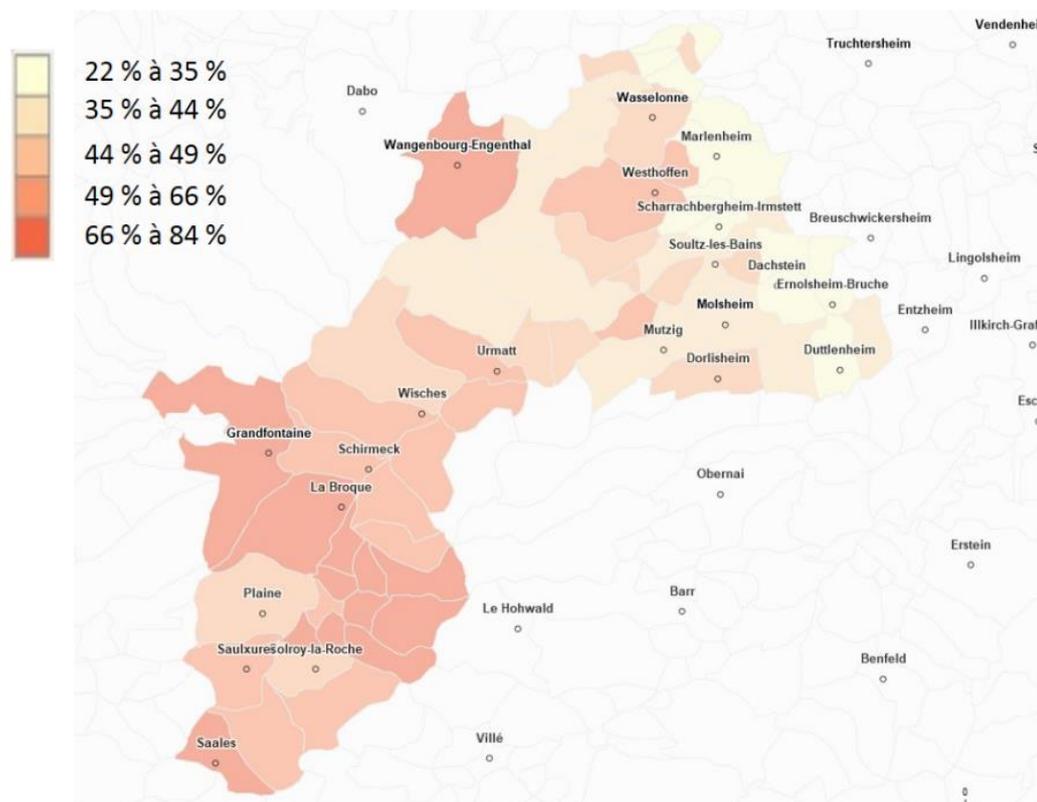
Le parc de logements de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche est plus vieux que celui du reste du territoire avec près de 40 % des résidences principales construites avant la fin de la 2ème guerre mondiale.



Les logements construits avant la mise en place de normes d'efficacité énergétique dans le domaine de la construction sont particulièrement énergivores. Dans le territoire Bruche-Mossig, 46% des logements (INSEE, Fichier détail, 2013) datent d'avant 1970, 5 ans avant la date de la première réglementation thermique.

Le territoire Bruche-Mossig est donc particulièrement concerné par **l'enjeu de rénovation et d'isolation thermique** de son parc de logement, et plus particulièrement sur la partie ouest, spécifiquement dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Proportion de logement datant d'avant 1970



Source : INSEE, Fichier détail, 2013

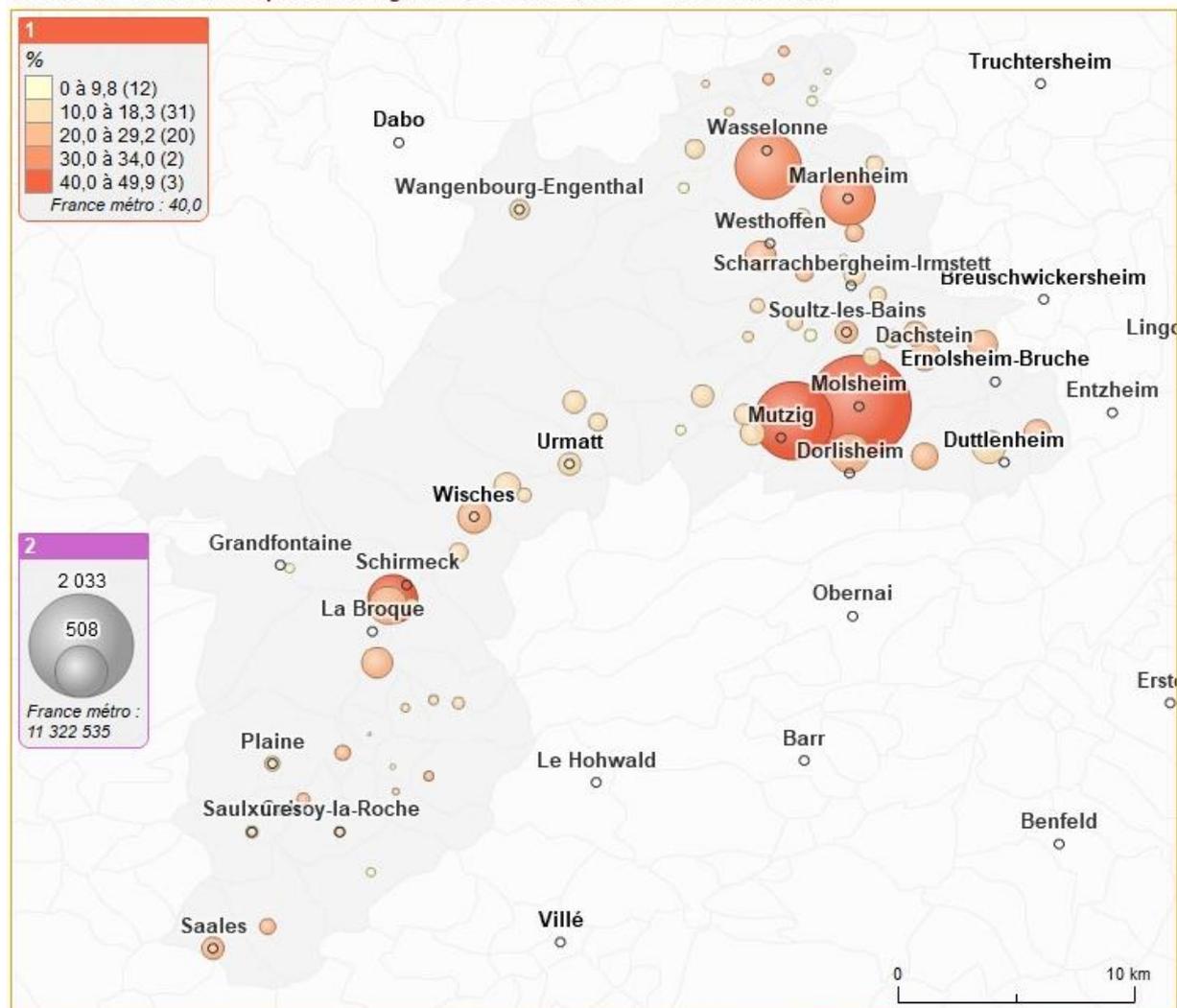
Un parc locatif moins développé que sur d'autres territoires, principalement concentré dans les pôles urbains

Le parc locatif représente en 2015 près de 25 % des résidences principales. Il est principalement concentré dans les pôles urbains, notamment dans la communauté de communes de Molsheim-Mutzig.

Part du parc locatif par communes du PETR Bruche-Mossig en 2015

1 - Habitat - Statut d'occupation du logement en part, Locataire, 2015 - source : INSEE, RP

2 - Habitat - Statut d'occupation du logement, Locataire, 2015 - source : INSEE, RP

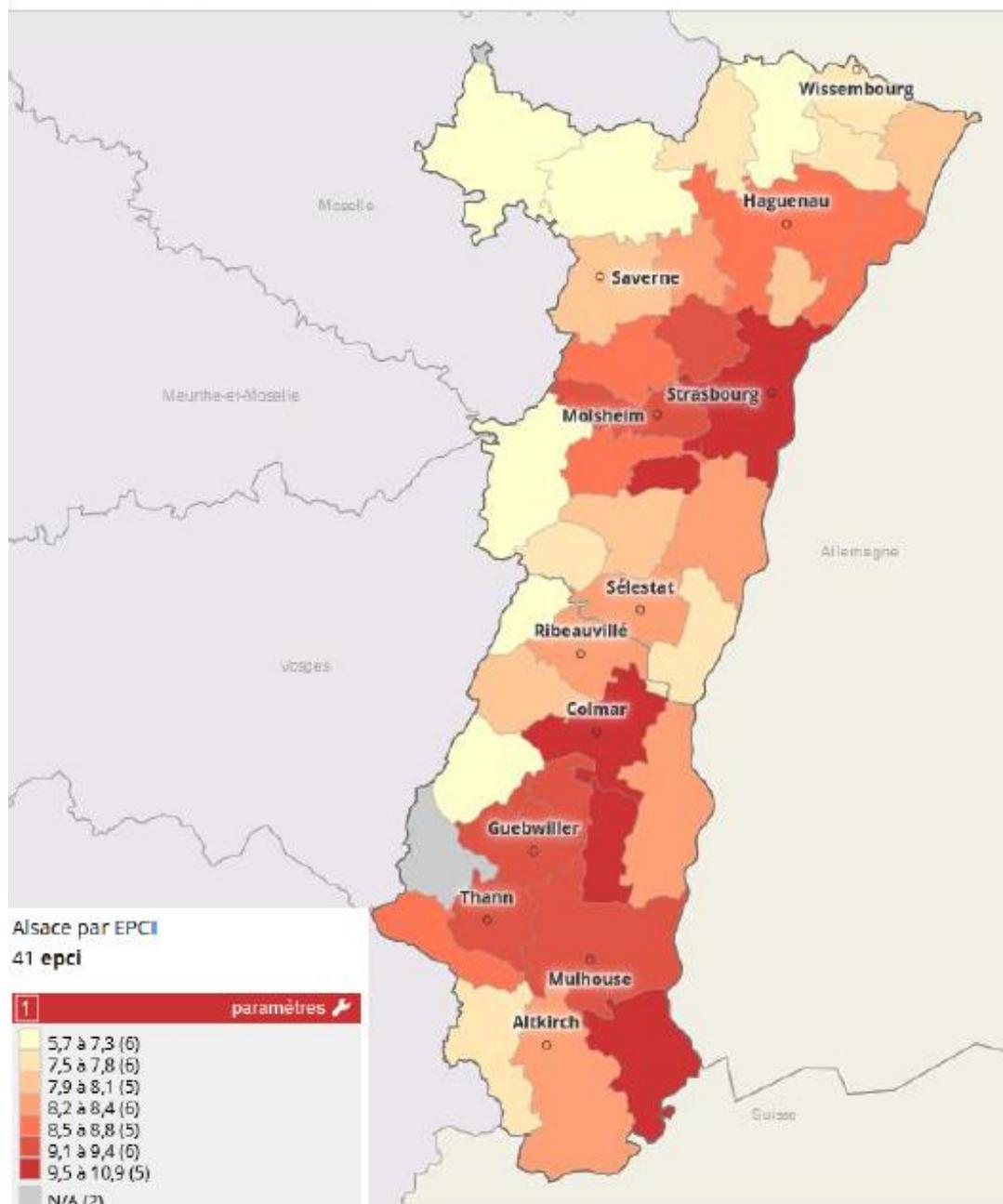


La location, représentant 20% des résidences principales.

Elle reste en moyenne moins développée que dans d'autres territoires.

Les écarts en termes de niveaux de loyers sont très importants au sein du territoire.

1 Loyer médian observé (€/m²) 2019 ▼



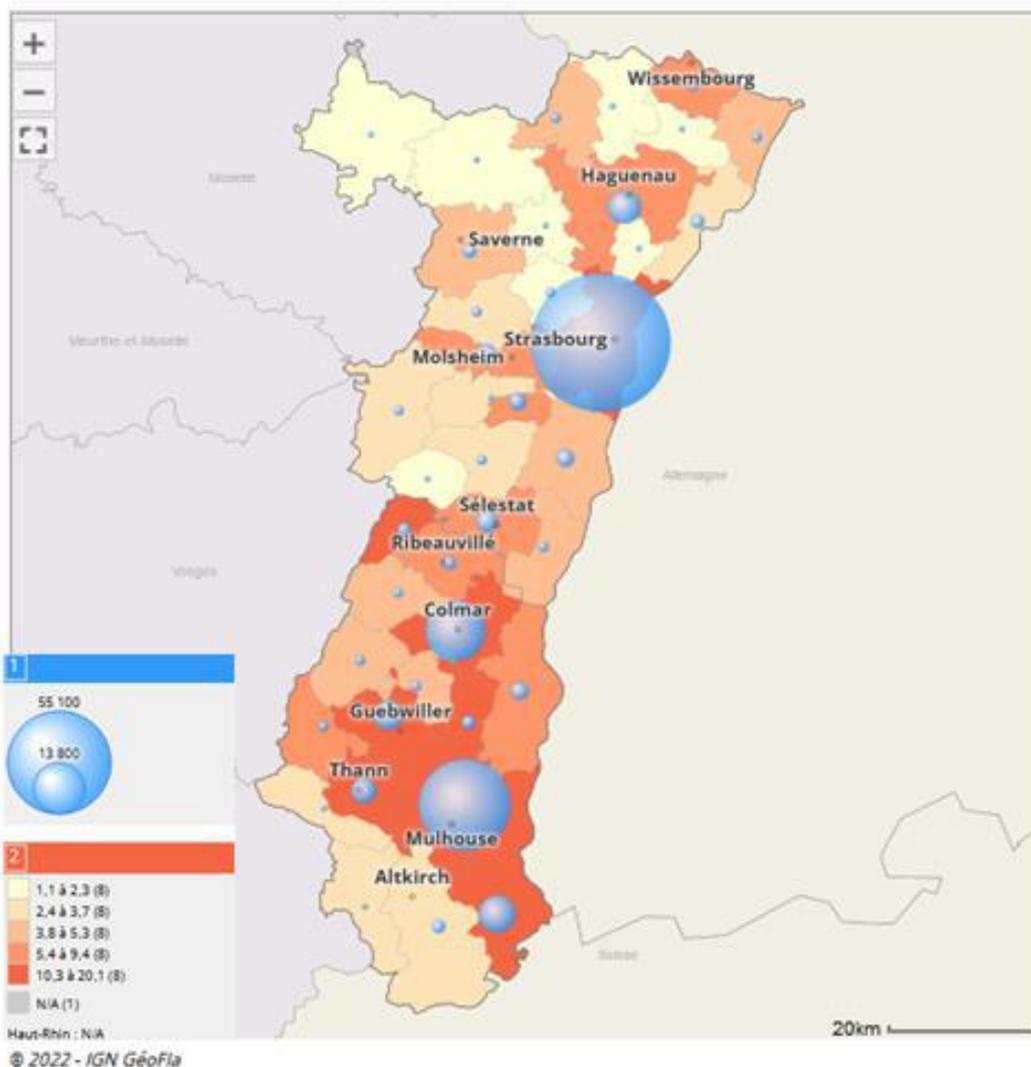
Le parc locatif social est peu développé, avec 2300 logements sociaux, et est réparti de manière hétérogène : 65% des logements sociaux sont localisés dans la communauté de communes de Molsheim Mutzig, contre 18% dans les des autres intercommunalités.

1 Nombre de logements locatifs publics en Alsace (LLS), 2021

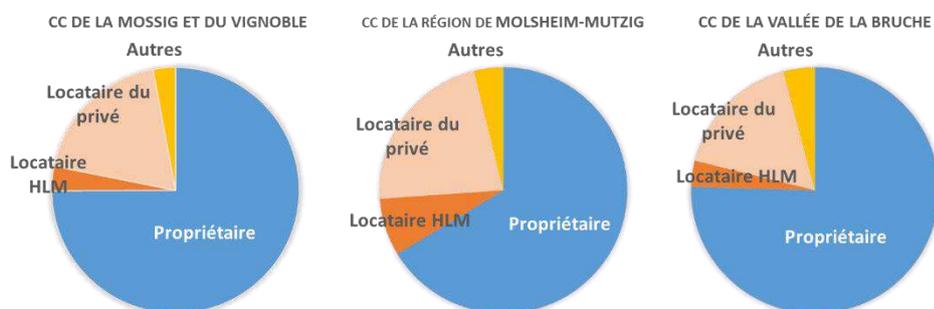
Source : RPLS

2 Part de logements locatifs publics dans le parc de logements (% de logts), 2018

Source : RPLS / INSEE



Statut d'occupation des logements par intercommunalités du SCoT Bruche-Mossig en 2015

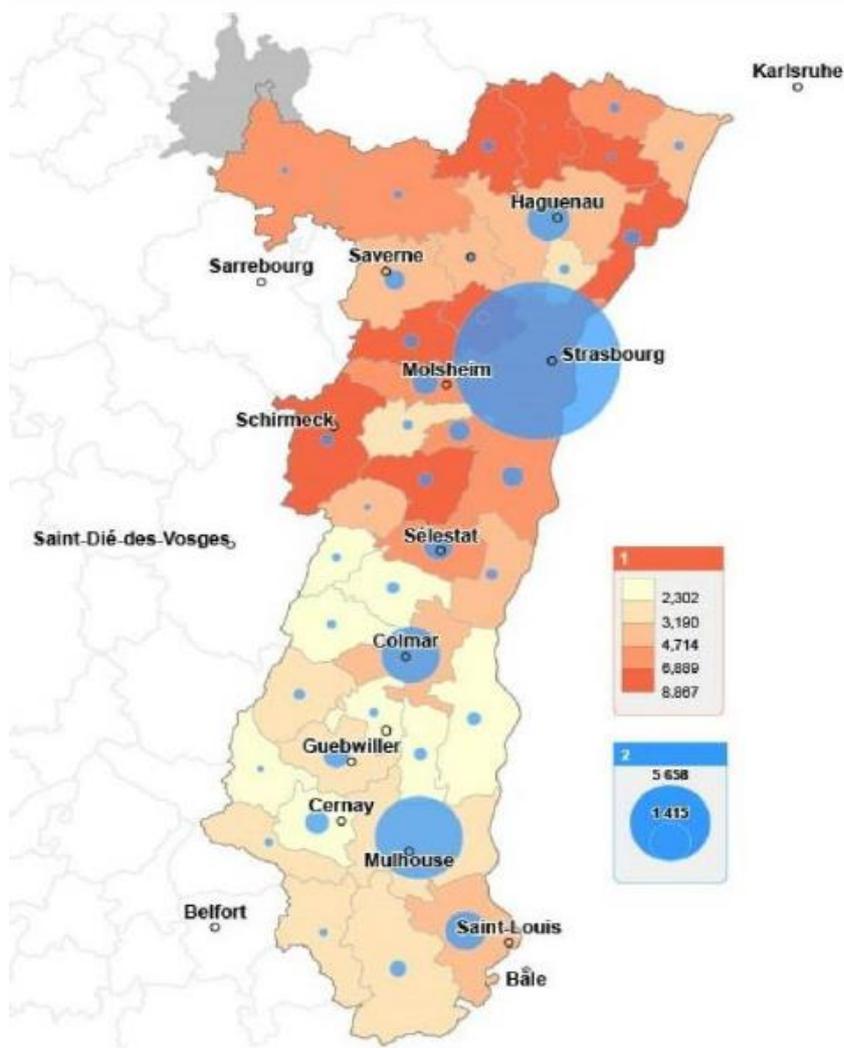


Source : Insee Fichier détail logement

Mais la demande locative sociale est élevée.

Nombre et rapport entre attributions et demandes de logements sociaux en Alsace en 2021

Fichier partagé de la demande, AREAL



ENJEU construction neuve

Pour la plaine et une partie du piémont, on relève une élévation du niveau des prix de l'immobilier, doublée d'une pression immobilière sur cette partie du territoire proche de l'Eurométropole et des grands pôles d'emplois, malgré une reprise de la construction neuve au cours des dernières années. Il en résulte un niveau de choix résidentiels plus restreint qui limite la diversité sociale et peut contraindre certains ménages à quitter le territoire faute de trouver des logements adaptés à leur parcours résidentiel et à leurs capacités financières.

C'est pourquoi, la production de nouveaux logements et leur diversification est un des enjeux fondamentaux du projet du SCoT Bruche Mossig, quand bien même dans les années 80 et 90, l'offre en logements habités a été alimentée par la construction neuve, mais aussi par la récupération de logements vacants et de résidences secondaires. Si entre 2003 et- 2012³, la consommation foncière moyenne annuelle se situait autour de 34 ha, dont 27 ha en extension, le SCoT affirme clairement une volonté de rechercher une plus forte sobriété foncière qu'au cours des périodes passées.

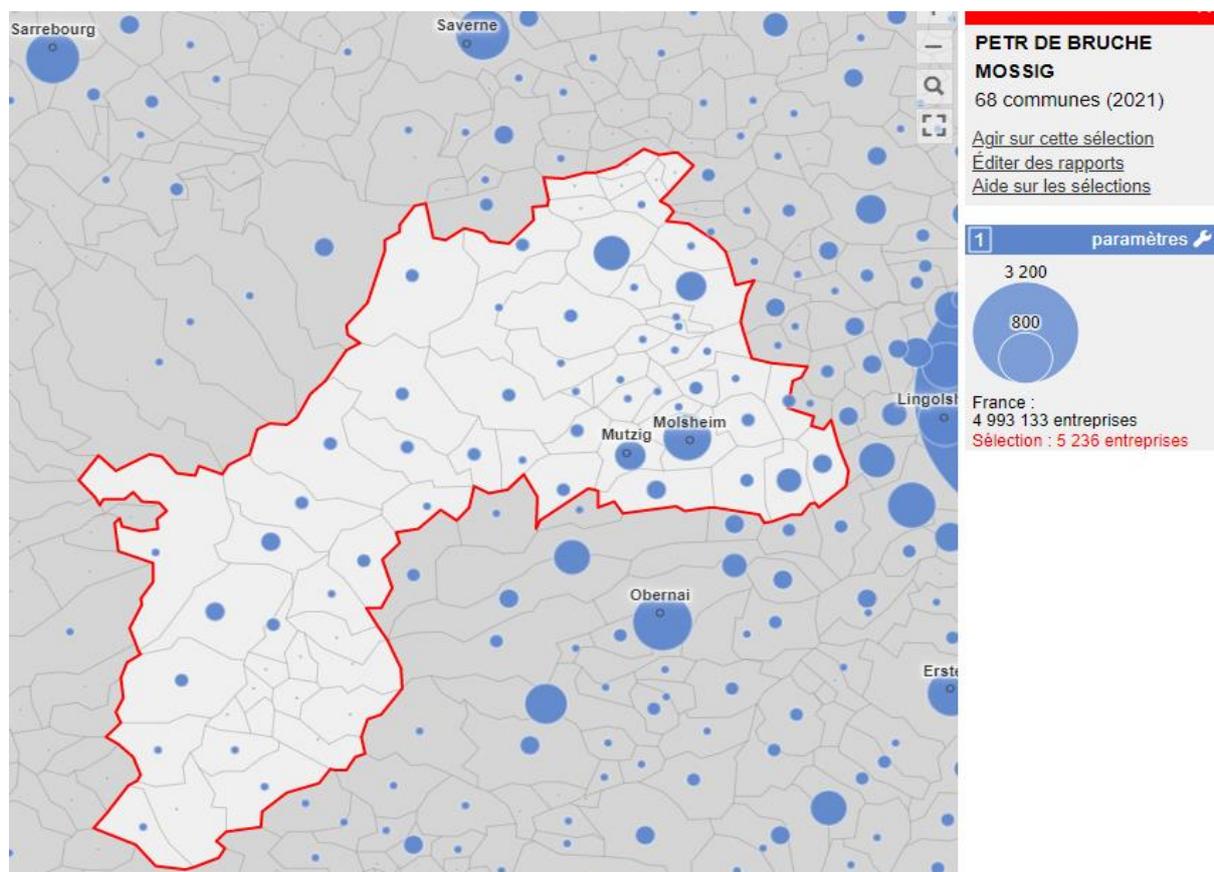
³ Période choisie comme référence pour l'application de la règle 16 relative à la Sobriété foncière

PETR Bruche Mossig

Cahier Economie-Emploi-Formation

Economie

Le répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene) dénombre **5 236 entreprises** du secteur marchand (hors secteur agricole) sur le territoire du PETR Bruche Mossig en 2019. Elles sont fortement implantées à Molsheim (733 établissements), Wasselonne (428 établissements), Mutzig (371 établissements) et Marlenheim (353 établissements). Ces 4 communes accueillent à elles seules, 35 % des établissements implantés sur le territoire du PETR. Un établissement sur deux est localisé dans la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

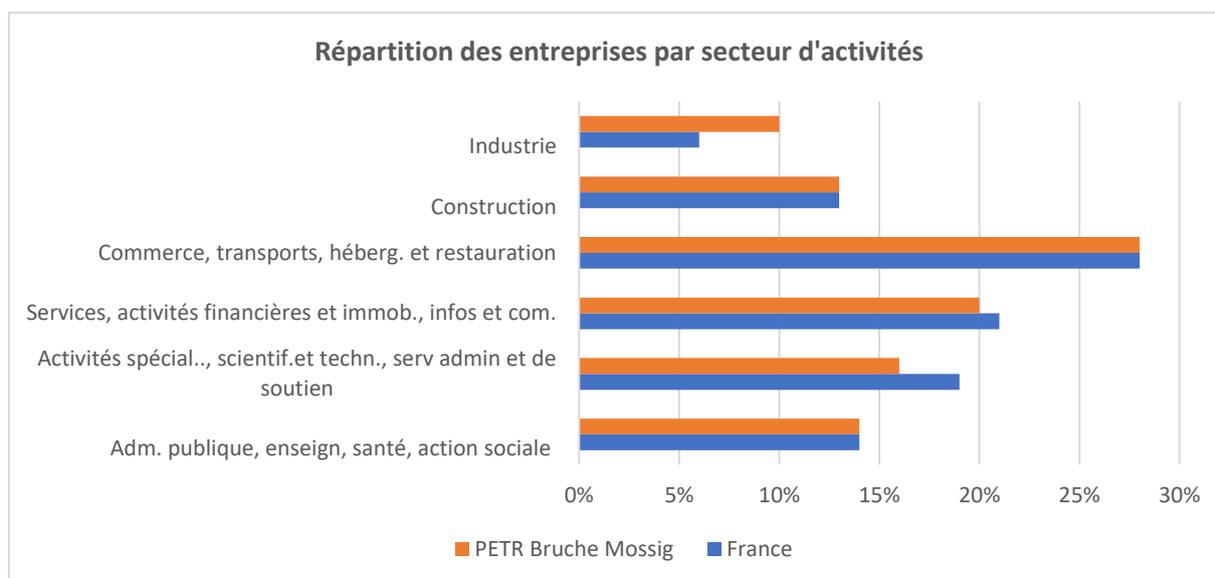


Ces établissements relèvent à 63 % du commerce et des services (60% en 2015), suivi de la construction et du secteur public et social. La part de l'industrie reste à 10%.

Spécificités

L'analyse des spécificités fait apparaître très nettement l'importance de l'industrie manufacturière sur le territoire BRUCHE-MOSSIG, avec 521 entreprises, soit 10% du nombre d'entreprises totales du territoire, une part bien plus importante que la moyenne nationale à 6%. La construction n'est pas un secteur spécifique au territoire. Son chiffre s'inscrit dans la moyenne nationale et départementale.

En revanche, un certain nombre d'activités de services est largement sous représenté, et relève globalement du domaine des services aux entreprises (l'information et la communication, les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, autres activités de services...)



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2020

Ces spécificités se trouvent renforcées en nombre de postes ouverts : la part des emplois en industrie est triple à la moyenne nationale, par contre les emplois dans l'administration publique sont largement sous représentés avec 17,9% des postes sur le PETR contre 32,8% au niveau national, alors même que Mutzig et Gresswiller accueillent des contingents militaires (750 personnes employées au 44^e Régiment de transmissions, 369¹ au 6^e régiment du matériel) et que la gendarmerie emploie 73 personnes² (7 à Saales, 15 à Schirmeck, 17 à Wasselonne, 34 à Molsheim).

Postes dans les établissements au 31/12

| | PETR Bruche Mossig | France |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Postes dans les étab actifs au 31 12 | 28499 | 25 230 8884 |
| Part de l'agriculture (%) | 3.1 | 1.1 |
| Part de l'industrie (%) | 37.9 | 12.7 |
| Part de la construction (%) | 7.7 | 5.9 |
| Part du commerce, transport, services (%) | 33.4 | 47.5 |
| Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (%) | 17,9 | 32.8 |

Source : INSEE, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) _ 2019

Les grands employeurs du territoire sont répertoriés dans le tableau suivant :

| Raison sociale | Commune | Nombre salariés | Activité |
|------------------------|------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------|
| Industrie | | | |
| Merck Millipore | Molsheim | 2100 | Fabrication de machines et d'équipements nca |
| Safran Landing Systems | Molsheim | 850 | Fabrication de matériels de transport_ aéronautique |
| Alsapan | Dinsheim | 497 | Fabrication de meubles et revêtement de sols |
| | Marlenheim | 100 à 249 | Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement |
| | Wasselonne | 50 à 99 | Fabrication de placage et de panneaux en bois |

¹ 247 militaires et 122 civils _ Source : Régiment, 28 octobre 2022

² Source : gendarmerie de Molsheim, 24 octobre 2022

| | | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-----------|------------------------------------------------------------------|
| Mercedes Benz | Molsheim | 520 | Fabrication de matériels de transport |
| OSRAM | Molsheim | 368 | Fabrication d'équipements électriques |
| SIAT BRAUN | Urmatt | 350 | Travail du bois, industries du papier et imprimerie |
| Mecatherm | Barembach | 300 | Fabrication de machines et d'équipements nca |
| MARS PF France | Ernolsheim-Bruche | 270 | Fab de denrées alimentaires, boisson et produits à base de tabac |
| L&L PRODUCTS EUROPE SAS | Altorf | 262 | Fabrication d'autres équipements automobiles |
| Saint-Gobain Glass Solutions Nord Est | Duttlenheim | 227 | Façonnage et transformation du verre plat |
| Federal Mogul Valvetrain | Schirmeck | 196 | Fabrication de machines et d'équipements nca |
| Commerce, transports, hébergement et restauration | | | |
| Cora | Dorlisheim | 250 à 499 | Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles |
| La Poste | Molsheim | 250 à 499 | Transports et entreposage |
| Services | | | |
| ADEPEI | Duttlenheim | 200 à 249 | Hébergement médicosocial et social et action sociale |
| Agroalimentaire | | | |
| Bruno Siebert | Ergersheim | 360 | Elevage de volaille |

Sources : ADIRA octobre 2022

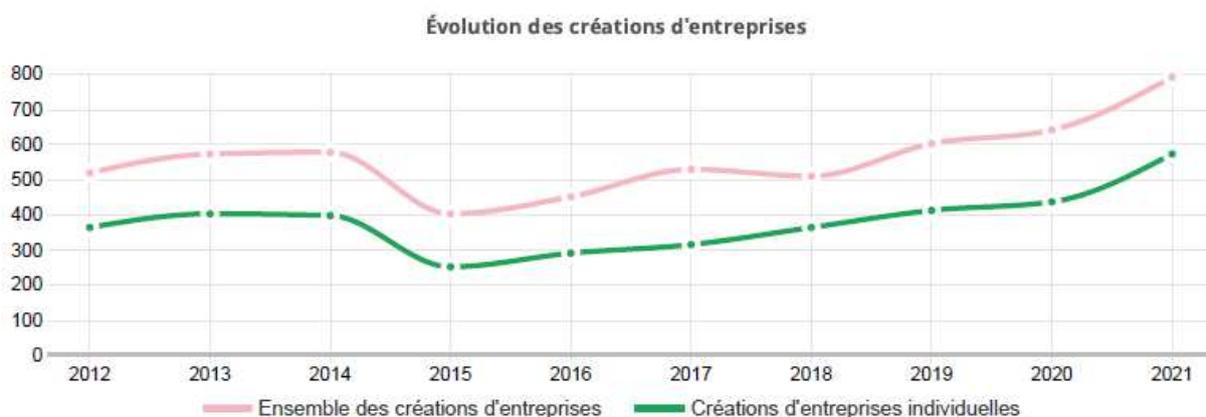
La croissance économique du territoire Bruche-Mossig a longtemps reposé sur son offre foncière, accessible et abondante. Aujourd'hui, la richesse environnementale du territoire et les risques d'inondation, ainsi que la loi climat et résilience, limitent fortement le potentiel foncier à vocation économique. Aussi, le territoire doit-il réorienter sa stratégie sur l'optimisation de ses réserves foncières mobilisables pour répondre à l'enjeu d'accueil d'entreprises, ainsi qu'aux besoins d'extension pour maintenir les entreprises présentes.

Le SCoT préconise de rechercher un développement dans les espaces déjà urbanisés, notamment les zones d'activités existantes, la remobilisation des friches et l'optimisation des dernières réserves existantes.

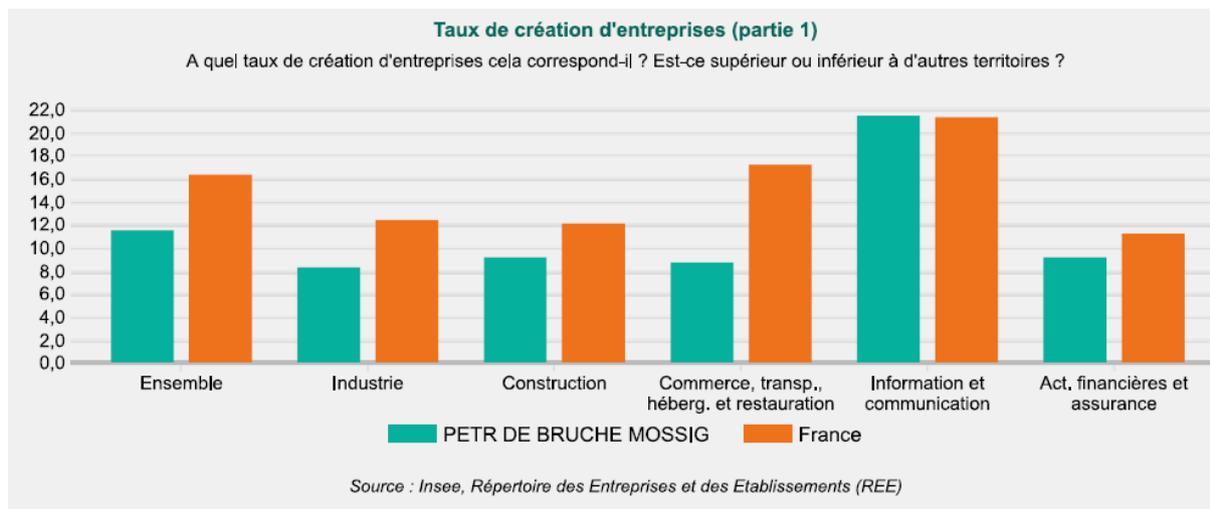
Par ailleurs, au regard de l'âge des chefs d'entreprise (25 % de + de 55 ans pour les ressortissants de la CMA et 36 % pour ceux de la CCI), l'enjeu du renouvellement du tissu économique et de la transmission reprise d'entreprise est important.

Création d'entreprises

Le nombre de **créations d'entreprises** après avoir chuté en 2015 a remonté progressivement et depuis 2019 a dépassé le nombre de 600 créations pour atteindre 800 en 2021.



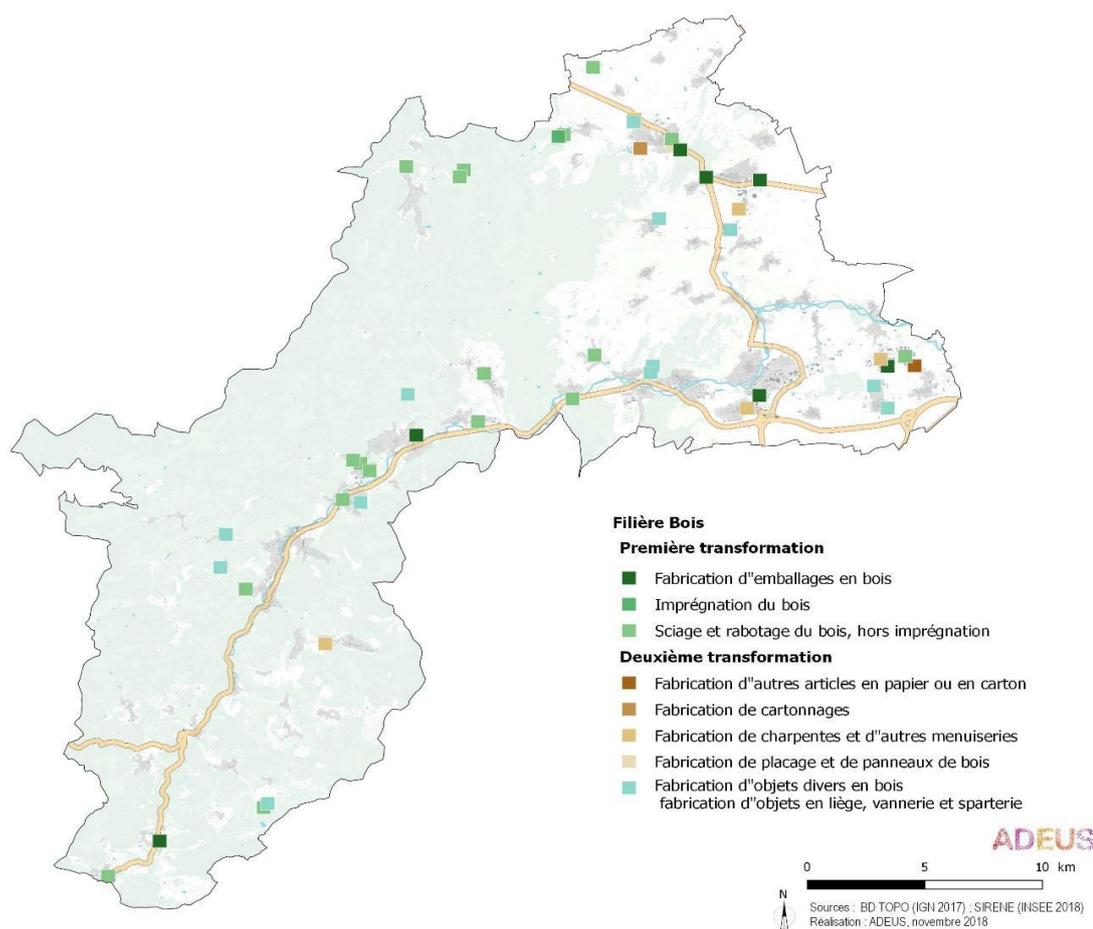
Mais le taux de création d'entreprise sur le PETR est inférieur au taux national.



Filière bois et agriculture

Le territoire du PETR Bruche-Mossig est un important territoire forestier qui alimente la filière bois, avec 180 établissements et 967 salariés travaillant dans ce domaine (de la sylviculture jusqu'au du sciage à l'industrie du papier/carton, (hors ameublement et négoce de bois).

Première et deuxième transformation du bois en Bruche Mossig



Source : ADEUS, SCOT Bruche Mossig

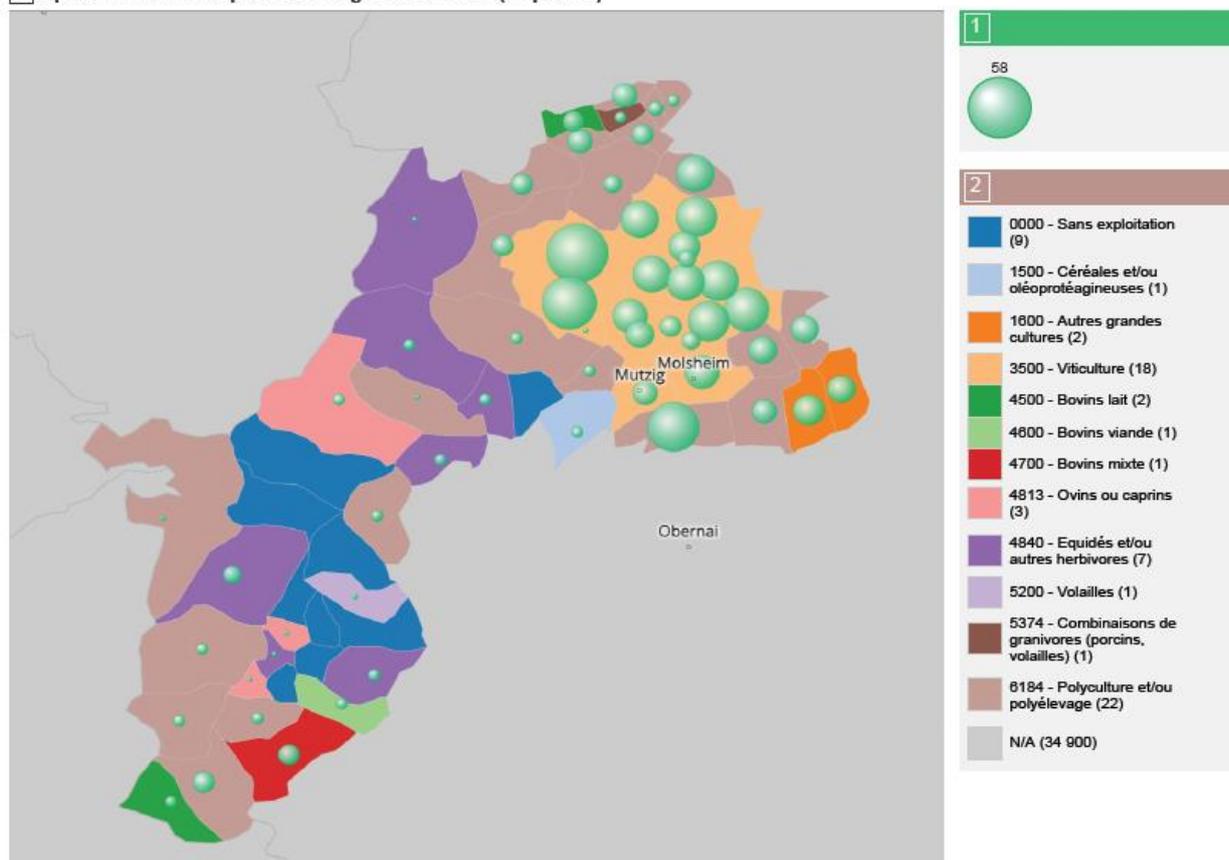
L'activité agricole dispose par conséquent d'une surface agricole utile limitée à 15 681 hectares en 2010 ; elle couvre 25% du territoire du PETR contre 40% en moyenne en Alsace.

L'orientation technico-économique principale des exploitations du territoire est la polyculture et le polyélevage, suivi de la viticulture.

En 2020, selon le recensement agricole, 639 exploitations étaient présentes sur le territoire, contre 833 en 2010, soit -20,3% (pour -20,4 en moyenne en Alsace et -26,3% en France).

1 Nombre d'exploitations en 2020

2 Spécialisation de la production agricole en 2020 (17 postes)



Source : Agreste, recensement agricole 2020

Vulnérabilité

Le nombre d'actifs exploitants a diminué de 27% entre 2010 et 2015 dans le périmètre du territoire du PETR. Cette diminution est nettement plus forte que l'évolution départementale (-7,8%) signe que le territoire peine à maintenir sa fonction agricole alors même que le nombre total d'actifs est stable. Cette tendance touche davantage la CC de la Mossig et du Vignoble (-33%) et la CC Molsheim-Mutzig (-35%) sans doute sous l'effet plus fort de la métropolisation strasbourgeoise qui modifie les activités et les emplois du territoire.

Le renouvellement des exploitations agricoles est un enjeu fort pour le territoire.

En outre, selon le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET en 2021, la modification des écosystèmes et de la disponibilité des ressources naturelles et agricoles pourra affecter l'industrie agro-alimentaire et les exploitations forestières. Les premiers impacts relevés pour le réchauffement climatique sont l'avancement des stades de développement de la vigne, la fragilisation des forêts, des cycles végétatifs transformés pour de nombreuses cultures, etc.

L'adaptation des filières agricoles et forestières nécessitera une réflexion sur les cultures à privilégier pour s'adapter à l'évolution du climat, limiter les émissions de gaz à effet de serre, limiter la consommation énergétique liée au transport et au recourt aux engrais de synthèse ainsi qu'augmenter la séquestration de carbone dans les sols. Ces réflexions prennent une nouvelle acuité en 2022 au regard de l'évolution des marchés et des prix.

Commerce

L'offre commerciale est bien étoffée, avec plusieurs zones commerciales qui maillent le territoire Bruche-Mossig et rayonnent sur les territoires voisins. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouvelles zones mais de consolider le commerce de proximité, notamment dans les cœurs de villes et villages. En ce sens, il s'agit de renforcer les polarités commerciales existantes et de maintenir le commerce en centre-ville et village, mais aussi de se positionner dans un contexte de développement du numérique et des ventes en ligne.

Trois programmes *Petite Ville De Demain* engagés sur les centralités du territoire, Molsheim-Dorlisheim-Mutzig, La Broque-Schirmeck-Barembach-Rothau, et Wasselonne-Marlenheim, sont en cours.

Tourisme

Le tourisme est un gisement potentiel d'emplois et de développement économique. Le territoire dispose de nombreux atouts et sites touristiques qui lui permettent de proposer une palette large d'activités autour du sport, de la gastronomie, du terroir et de l'œnotourisme, du tourisme vert, du tourisme de mémoire ou d'histoire, du bien-être et thermalisme, ceci réunit dans un environnement offrant les deux visages typiques de l'Alsace autour de la Plaine et du Massif des Vosges.

Cette offre est facilement accessible depuis le cœur de l'Eurométropole, les agglomérations alsaciennes et vosgiennes, voire du Rhin Supérieur.

Plusieurs sites sont payants, dont le Centre européen du résistant déporté (184 531 entrées en 2016³), le Mémorial Alsace Moselle (42 702 entrées en 2016), le Musée Oberlin (30 288 entrées en 2016), la Cave du Roi Dagobert (25 766 entrées en 2016), le Fort de Mutzig (24 705 entrées en 2016). D'autres sites, dont le musée de la Chartreuse et la fondation Bugatti à Molsheim ainsi que le Château de Wangenbourg-Engenthal, témoignent de l'importance du patrimoine architectural et culturel du territoire qui offre un réel potentiel mais nécessite des moyens pour en assurer la valorisation et la protection.

L'INSEE a répertorié en 2022, 768 chambres d'hôtels, 772 emplacements de campings et 709 autres lits en établissements à vocation de tourisme. Ces données n'intègrent pas les chambres louées par l'habitant en forte évolution notamment avec Airbnb.

Le PETR dénombre **27 hôtels**, dont 5 non classés, 5 classés 2 étoiles, 12 classés 3 étoiles, 4 classés 4 étoiles et, à la tête, La Chenaudière à Colroy la Roche classée 5 étoiles. Les établissements 4 étoiles sont implantés à Belmont, Dorlisheim, Marlenheim et Molsheim, les 3 étoiles sont localisés à Urmatt, Natzwiller, Mutzig, Molsheim (2), Grand Fontaine (2), Wangenbourg (2), Dorlisheim, La Broque (2).

Les hôtels sont répartis sur 16 communes dont la moitié sur la CC de la Vallée de la Bruche.

Un total de 768 chambres hôtelières, répartis pour 40% sur la CC de la Vallée de la Bruche, 40% sur la CC de la Région de Molsheim Mutzig et seulement 20% sur la CC de la Mossig et du Vignoble..

Cette offre est complétée par **9 campings**, dont 3 non classés, 4 en 2 étoiles et 2 avec 3 étoiles (Gresswiller + Wasselonne) : à Wasselonne (2), Still, Saales, Rothau, Oberhaslach, Molsheim, Gresswiller, Wangenbourg. Un total de 772 emplacements, réparties à 55% sur la CRMM (Still, Oberhaslach, Molsheim, Gresswiller), 35% sur la CCMV (Wasselonne (2), Wangenbourg), et peu (10%) sur la CCVB (Saales, Rothau).

A noter que 372 de ces emplacements (48%) sont loués à l'année.

Le PETR dispose également de 2 villages de vacances (283 lits), 1 résidence de tourisme à Mutzig (214 lits) et 4 auberges de jeunesse (212 lits, à La Broque, Grand Fontaine, Waldersbach et Mutzig).

Tourisme_hébergement

| | Hotels | Chambres d'hôtels | Campings | Emplacements de campings | Village vacances | Lits en Village vacances | Résidence de tourisme | Lits en résidence | Auberge de jeunesse | Lits en auberge de jeunesse |
|--|--------|-------------------|----------|--------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| | | | | | | | | | | |

3 : Derniers chiffres disponibles avant le COVID qui a fortement impacté les fréquentations.

| | | | | | | | | de tourisme | centres sportifs | |
|-------|----|-----|---|-----|---|-----|---|----------------|---------------------|-----|
| CCRMM | 10 | 305 | 4 | 428 | 1 | 52 | 1 | 214 | 1 | 32 |
| CCMV | 6 | 157 | 3 | 273 | / | / | / | / | | / |
| CCVB | 11 | 306 | 2 | 71 | 1 | 231 | / | / | 3 | 180 |
| PETR | 27 | 768 | 9 | 772 | | 283 | 1 | 214 | 4 | 212 |

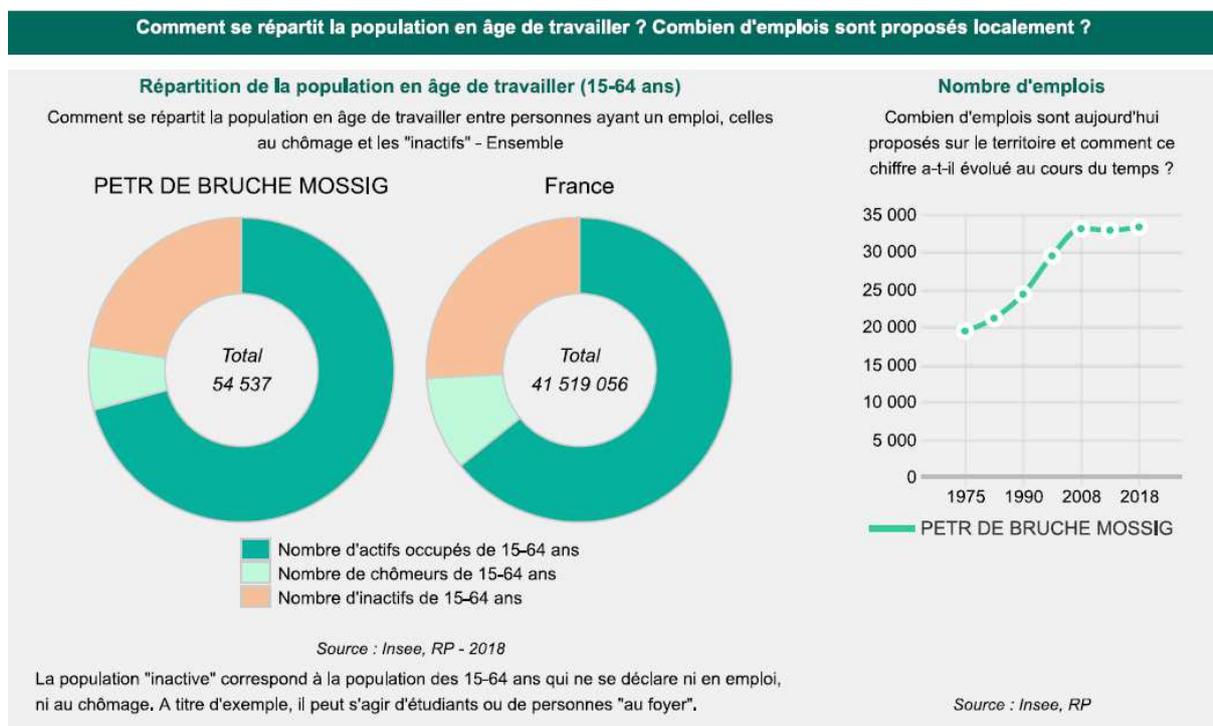
©Insee Source(s) : Insee, partenaires territoriaux _géographie au 01/01/2022

Outre les enjeux de préservation et de valorisation de ces ressources non délocalisables, s'ajoute celui de la reprise des établissements d'hôtellerie restauration et de l'amélioration de l'hébergement, dont la reconversion d'anciennes pensions et centres collectifs de loisirs correspondant à des pratiques anciennes, inadaptées aux nouvelles formes de tourisme. Par ailleurs, si le territoire fait partie du massif des Vosges et de la route des Vins, ses territoires voisins ne sont pas en reste et forment une offre concurrente plus ou moins proche géographiquement et basée sur une forte identité et communication.

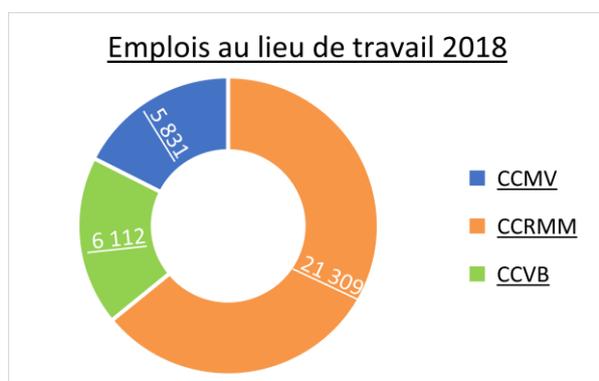
EMPLOI

Le territoire Bruche Mossig est pourvoyeur d'emplois, attractif pour les entreprises et moteur à l'échelle de la région. L'emploi y a globalement bien résisté, surtout dans la plaine. La confortation de ce dynamisme, générateur d'emplois et de richesses, est un enjeu majeur affirmé dans le SCoT Bruche Mossig.

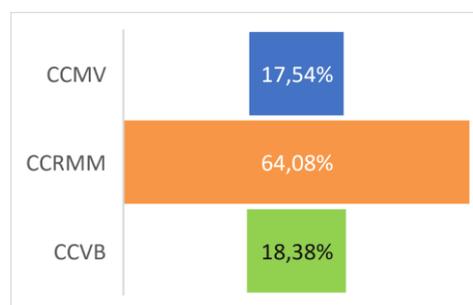
Le territoire Bruche-Mossig regroupe 42 401 actifs en 2018 dont 38 550 actifs occupés et propose 33 252 emplois (source INSEE RP 2018).



Le PETR, ainsi que toutes les communautés de communes qui le composent, enregistrent un taux d'actifs en emploi supérieur à l'ensemble du département, de l'Eurométropole et de la France (70,8% pour le PETR contre 60,4% en France, source INSEE, RP 2018).



Source : INSEE, RP 2018



Le territoire du PETR présente des disparités internes, notamment vis-à-vis de la dépendance aux autres territoires du point de vue de l'emploi. La communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig regroupe près de la moitié des actifs et près de deux tiers des emplois. Elle

bénéficie une situation favorable avec plus d'emplois offerts que d'actifs. La communauté de communes de la Vallée de la Bruche, présente le taux d'emplois le plus faible du territoire du PETR et un moindre nombre d'emplois offerts par rapport à la population active occupée. La communauté de communes de la Mossig et du Vignoble présente un fort taux d'emplois mais le plus faible indice de concentration de l'emploi. Les actifs de ces deux communautés de communes occupent ainsi plus largement des emplois proposés ailleurs, renforçant et rallongeant ainsi les déplacements domicile-travail.

Au sein du territoire, la commune de Molsheim concentre à elle seule 27% des emplois ce qui en fait le principal pôle économique du PETR. 66% de l'emploi du PETR est concentré dans 8 pôles (Molsheim, Duppigheim, Wasselonne, Mutzig, Schirmeck, Duttlenheim, Marlenheim et Dorlisheim) qui offrent chacun plus de 1 000 emplois.

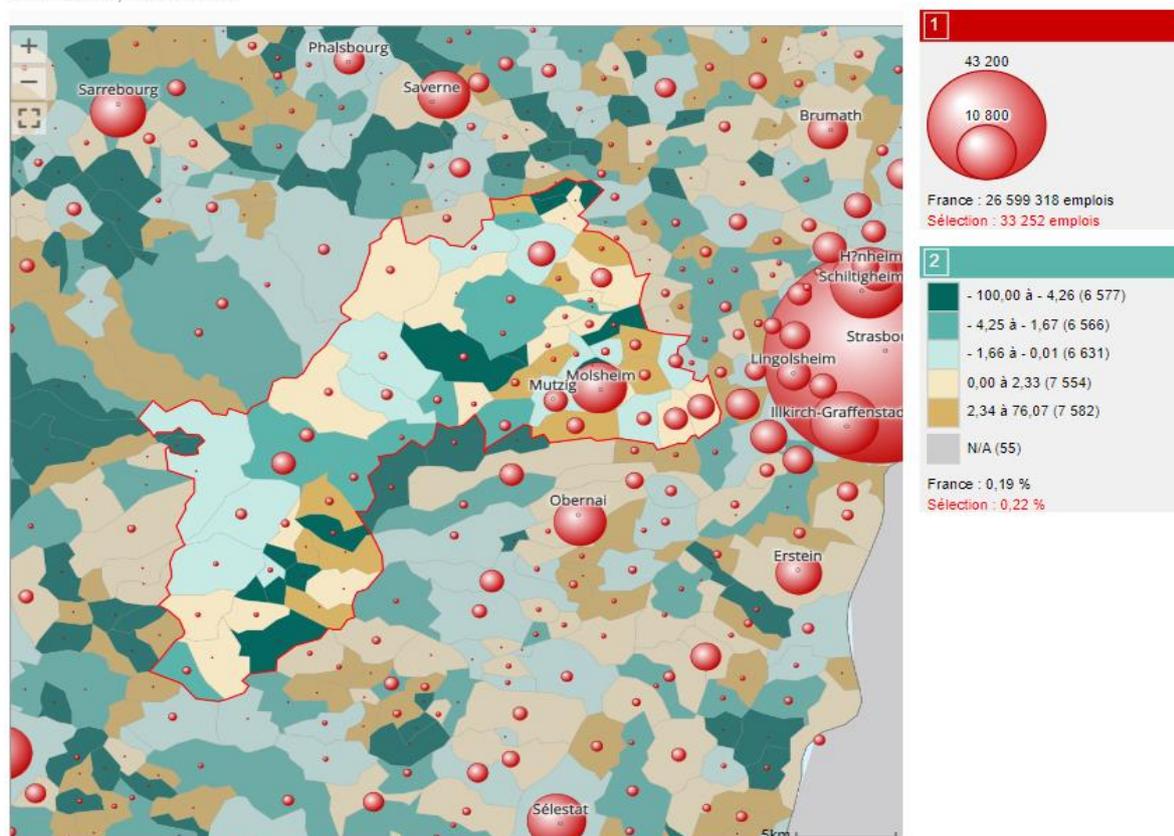
Répartition des emplois par commune dans le PETR BRUCHE-MOSSIG en 2018 et évolution 2013-2018

1 Nombre d'emplois au lieu de travail (emplois), 2018

Source : Insee, RP 1975-2018

2 Taux d'évolution annuel de l'emploi (%), 2013-2018

Source : Insee, RP 1975-2018



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Le territoire Bruche-Mossig voit l'emploi progresser de 11,91 % entre 1999 et 2018, soit plus de 3 960 emplois.

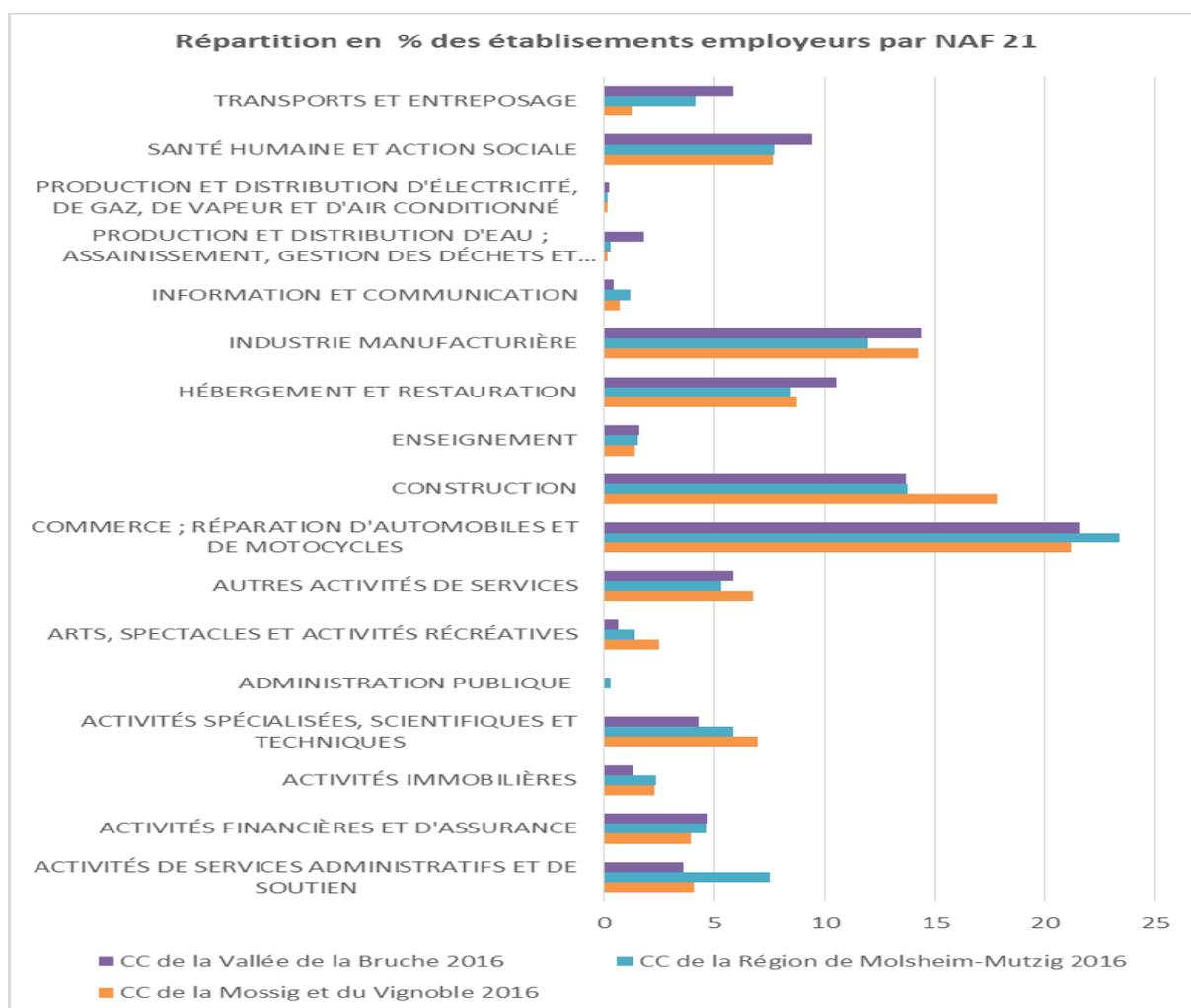


Entre 2016 et 2021, la progression de l'emploi salarié sur le bassin d'emploi Molsheim Obernai⁴ (+2.9%) reste supérieure à la moyenne régionale (+0,7%) mais inférieure à celle du département (+4,3%). Mais entre 202 et 2021 l'emploi salarié baisse : -2.5% sur le bassin d'emploi Molsheim Obernai (-1,8% sur Grand Est et +1,4% pour le Département).

L'emploi a évolué de façon contrastée au sein du territoire du PETR entre 1999 et 2018 : une évolution favorable mais en dents de scie sur la CC de la Mossig et du Vignoble (+8,95%), à la baisse dans la CC de la Vallée de la Bruche (-6,95%), et constamment positive dans le CC de la Région de Molsheim-Mutzig (+18,13%) dont le poids relatif à la hausse passe à 64,1% des emplois du territoire du PETR en 2018

Dans le détail des communes et sur la dernière période 2009-2015, les plus grands pôles d'emplois du PETR (Molsheim, Duttlenheim, Duppigheim, Wasselonne, Schirmeck, Mutzig) ont connu une stabilisation voire un ralentissement de la création d'emplois. Les pôles les plus dynamiques ont été les communes aux abords de ces grands pôles.

Avec 37% d'emplois salariés dans l'industrie (21% pour Grand Est, 17% pour le Département), le bassin d'emploi de Molsheim Obernai est le 5^e bassin d'emploi du Grand Est en nombre d'emplois issus du secteur industriel (source : OREF 2021). Le poids des établissements employeurs dans le secteur de l'industrie est important dans chacune des communautés de communes du PETR.



Source : ACOSS-URSSAF (champ : secteur concurrentiel privé hors agriculture)

⁴ Source : OREF Chiffres 2021 BE Molsheim Obernai

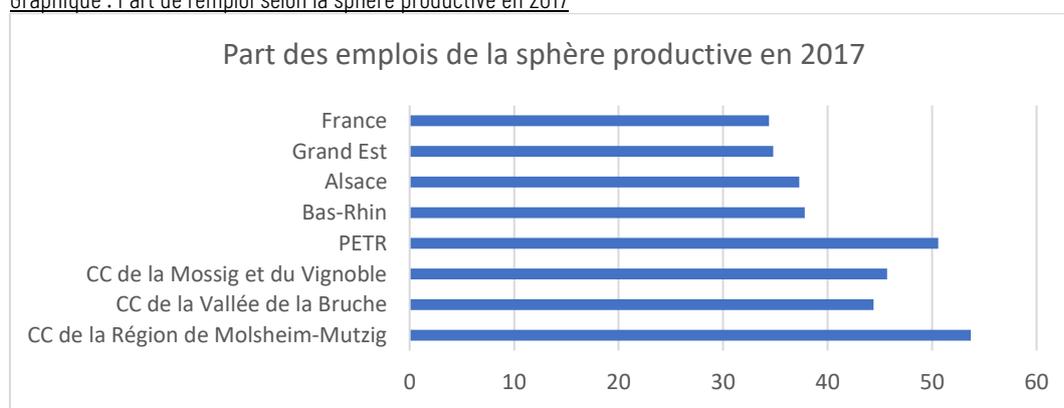
En 2017, **96% des établissements emploient moins de 10 salariés** dans le territoire du PETR et plus de 76% n'ont aucun salarié. Le territoire accueille pourtant également de grands établissements. En effet, 81 établissements ont plus de 50 salariés et sont concentrés dans les communes de Wasselonne/Marlenheim, Schirmeck et sur l'axe Duppigheim/Molsheim-Dorlisheim. Ces grands établissements relèvent majoritairement du secteur de l'industrie, puis du commerce.

Type d'emplois

Dans son ensemble, le territoire du PETR Bruche-Mossig bénéficie d'un emploi présentiel et productif⁵ à parts égales, alors qu'au niveau départemental, régional et national la part de l'emploi de la sphère présentielle est prédominante. Cette situation d'équilibre liée à la présence encore importante d'activités industrielles notamment dans la communauté de communes de Molsheim-Mutzig cache en réalité la présence de deux profils différents dans le territoire :

- la CC de la Région de Molsheim-Mutzig, avec des emplois à majorité productive,
- la CC de la Mossig et du Vignoble et de la Vallée de la Bruche, avec des emplois à majorité présentielle.

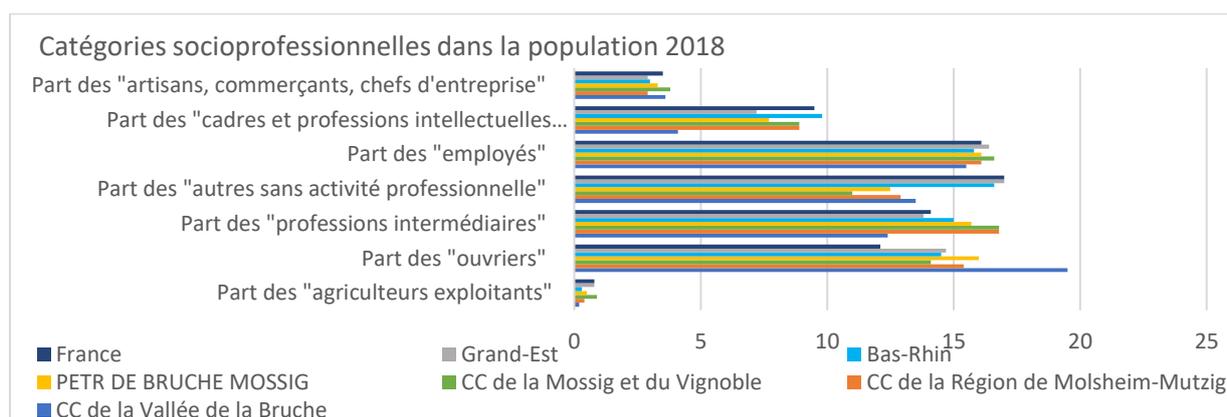
Graphique : Part de l'emploi selon la sphère productive en 2017



Source : INSEE, RP 1975-2017

Population active

La population active du territoire est marquée par la forte présence des ouvriers, employés et professions intermédiaires, qui représentent à eux trois 80,9 % de l'ensemble (soit 34 325 personnes).



⁵ La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Source : Insee, RP 2018

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quant à eux sous représentés dans le territoire, particulièrement dans la vallée de la Bruche.

Les catégories artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs exploitants sont pour leur part moins représentées au sein de la population de la région de Molsheim Mutzig mais plus présents sur Mossig Vignoble et la vallée de la Bruche au-delà des moyennes départementale, régionale et nationale.

Des spécificités se dégagent notamment du point de vue des emplois agricoles. Ceux-ci sont, fortement représentés à l'entrée de la vallée de la Bruche et dans les communes de Plaine et La Broque ainsi que sur le secteur viticole et agricole le long de la route des vins.

Les emplois des employés, cadres et professions intellectuelles supérieures sont fortement représentés à Molsheim, Duppigheim, Duttlenheim, Wasselonne et Mutzig.

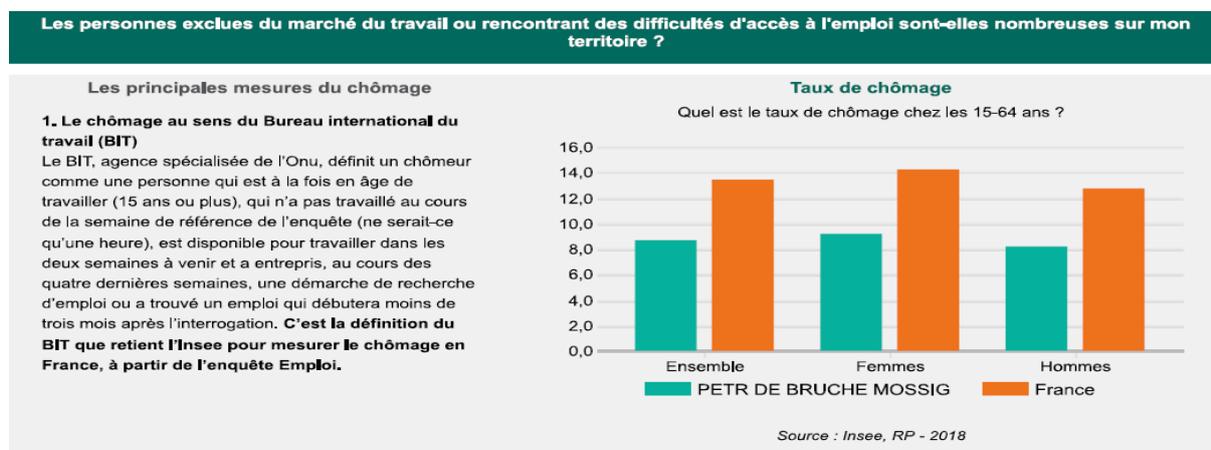
Les emplois ouvriers et les professions intermédiaires sont présents dans le secteur aval de la vallée de la Bruche (de Duppigheim à Molsheim), mais aussi spécifiquement à Wasselonne, Marlenheim, Schirmeck et Wisches.

Les emplois artisans commerçants chefs d'entreprises sont quant à eux répartis de façon plus diffuse sur le territoire mais une forte concentration est observable sur Molsheim, Wasselonne et puis tout le long de la vallée de la Bruche.

Marché de l'emploi

Entre janvier et octobre 2021 Pôle Emploi a enregistré 2914 offres d'emploi sur le bassin d'emploi de Molsheim Obernai.

20,7% de ces offres sont concentrées sur 5 métiers : aide agricole de production fruitière ou viticole, magasinage et préparation de commandes, personnel de cuisine, service en restauration, services domestiques.



Le taux de chômage sur le territoire du PETR est largement inférieur à celui de la France.

Fin septembre 2021, Pôle emploi a enregistré 7 763 demandeurs d'emploi (Cat ABC) sur le bassin d'emploi de Molsheim Obernai

Ce nombre est en baisse de -5,6% sur 1 ans (-3,7 sur Grand Est, -4,2 sur Département)

54 % des demandeurs d'emplois du territoire sont des femmes, 19 % des demandeurs de longue durée, 56% non pas acquis le niveau bac, 17% ont moins de 26 ans et 28 % ont 50 ans et plus.

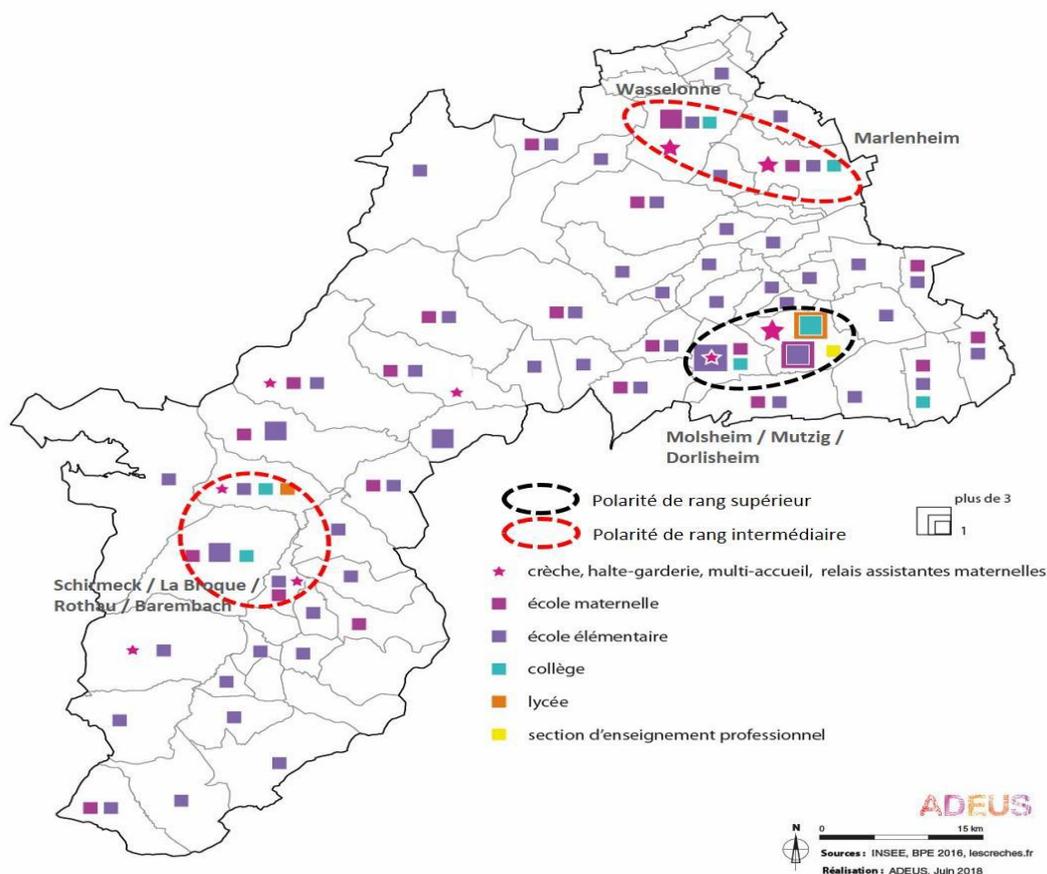
FORMATION

Sur le territoire, le diplôme qui est le plus représentatif est le CAP-BEP avec 33% de la population. Les personnes non diplômées représentent 24%, taux inférieur à la moyenne régionale (31%). A noter que la part de la population du bassin d'emploi de Molsheim disposant d'un diplôme supérieur est passé de 21,8% en 2010 à 26,3% en 2015 (de 20,9 à 24,1% en Grand Est). Sur la même période, la part des non diplômés est tombée de 29,2% à 24,2% sur le bassin d'emploi (de 35,6% à 30,9% pour le Grand Est).

Formation initiale

Toutes les communes ont au moins une école primaire et maternelle sur leur ban communal, à l'exception des communes de la Haute Vallée de la Bruche regroupées en 6 RPI et de 9 communes de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble

Carte de recensement des établissements scolaires, ADEUS 2018



Les collégiens, au nombre de 4200 en 2018, sont répartis dans 8 établissements : un dans la Vallée de la Bruche à La Broque, 4 en plaine (Duttlenheim, Mutzig et 2 à Molsheim), un en moyenne montagne à Wasselonne et un dans le piémont viticole à Marlenheim.

Le territoire Bruche Mossig dispose de 4 lycées, trois à Molsheim et un à Schirmeck, étant précisé que des élèves sont orientés hors territoire, vers les lycées Freppel à Obernai, Saverne, Saint Dié-des-Vosges et Strasbourg.

Concernant l'enseignement supérieur, deux lycées proposent des BTS à Molsheim. Les autres enseignements supérieurs se situent à l'extérieur du territoire.

Ainsi Molsheim est le pôle central pour l'enseignement, avec deux collèges et les seuls lycées de filières générales ainsi que les rares formations postbac.

Au global, les effectifs scolaires sur le territoire du PETR Bruche Mossig, sont répartis comme suit :

- ▶ 70% des effectifs au sein du pôle Molsheim-Mutzig-Duttlenheim ;
- ▶ 20% au sein du pôle Wasselonne-Marlenheim
- ▶ 10% à Schirmeck et La Broque.

| | Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits) | | Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%) | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| | PETR DE BRUCHE MOSSIG | France | PETR DE BRUCHE MOSSIG | France |
| Total des formations d'enseignement supérieur | 104 | 2 735 028 | 0,0 | 22,7 |
| Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés | 104 | 254 265 | 0,0 | 9,5 |
| Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) | 0 | 85 121 | N/A | 6,6 |
| Grands établissements MENESR | 0 | 113 889 | N/A | 244,8 |
| Universités | 0 | 1 547 098 | N/A | 10,5 |
| Universités de technologie (UT) | 0 | 10 169 | N/A | 23,3 |
| Etablissements d'enseignement universitaire privés | 0 | 36 801 | N/A | 58,5 |
| ESPE | 0 | 65 697 | N/A | N/A |
| Écoles normales supérieures (ENS) | 0 | 5 920 | N/A | 43,6 |
| Instituts nationaux polytechniques (INP) | 0 | 3 881 | N/A | -42,6 |
| Autres formations d'ingénieurs | 0 | 104 779 | N/A | 28,5 |
| Ecoles de commerce, gestion et comptabilité | 0 | 162 752 | N/A | 67,8 |
| Écoles juridiques et administratives | 0 | 6 915 | N/A | -4,1 |
| Écoles paramédicales et sociales | 0 | 133 346 | N/A | -2,2 |
| Écoles supérieures art et culture | 0 | 90 810 | N/A | 51,8 |
| Autres écoles de spécialités diverses | 0 | 56 684 | N/A | 13,6 |

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

Insertion et économie solidaire

"L'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement." (Art. L.5132-1, Code du travail).

L'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Économie d'Alsace répertorie sur le territoire 4 structures d'insertion par l'économie, 2 associations intermédiaires (AI), 1 entreprise d'insertion (EI) et 1 atelier chantier d'insertion (ACI) :

- Servir à Molsheim : Association créée en 1988 qui propose de la mise à disposition de personnel, notamment dans les secteurs de l'entretien d'espaces verts, du nettoyage de voiries, de la manutention, de l'aide à la vie quotidienne, blanchisserie, repassage, couture : 6 salariés
- Bruche Emploi à Schirmeck : Association créée en 1988 qui propose de la mise à disposition de personnel, notamment dans les secteurs de l'entretien d'espaces verts, du nettoyage de bâtiments et voiries, de l'aide au déménagement, de l'aide à la vie quotidienne : 4 salariés
- Le Bistrot du Barbu, filière Locavore, à Molsheim : SARL créée en 2019 dans la restauration, 3 salariés
- Emmaüs Mundo à Bénauville et Schirmeck, plus une boutique à Saales : association créée en 2020 active dans l'entretien d'espaces verts, la production (maraichage, horticulture, viticulture, élevage), l'aménagement paysager, le recyclage et la revalorisation d'objets, d'équipements et de textiles, le nettoyage de bâtiments et voiries : 25 salariés

De plus, le territoire est doté une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Solivers créée en 2012, pour mutualiser les moyens des Entreprises Apprenantes de Molsheim. Les Entreprises Adaptées

et d'Insertion hébergées proposent des prestations dans les secteurs des métiers de bouche et de l'entretien des espaces verts. Solivers propose des services d'accompagnement global (administratif, comptabilité, informatique, juridique, formation, ...) et accompagne les structures dans le développement de leurs projets et de leurs activités d'innovations sociales. Une équipe chez Solivers est dédiée pour les projets d'ingénierie de l'inclusion. Elle réalise notamment des outils didactiques pour les tuteurs / formateurs et les salariés engagés dans des parcours de formations qualifiantes

Le territoire dispose également d'une mission locale, structure associative créée depuis 1992, qui accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, pour les accompagner dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient dans les champs de l'orientation, la formation, l'emploi, l'hébergement, le transport, la santé, les difficultés administratives et sociales, au service des jeunes, avec pour objectif de construire un parcours personnalisé vers l'emploi et /ou la formation. La mission locale est installée à Molsheim et assure des permanences à Wasselonne, Marlenheim et Schirmeck. En 2021, 307 jeunes du territoire Bruche Mossig y ont été accueillis (primo-accueil) et 703 jeunes du territoire ont été en contact avec la Mission locale.

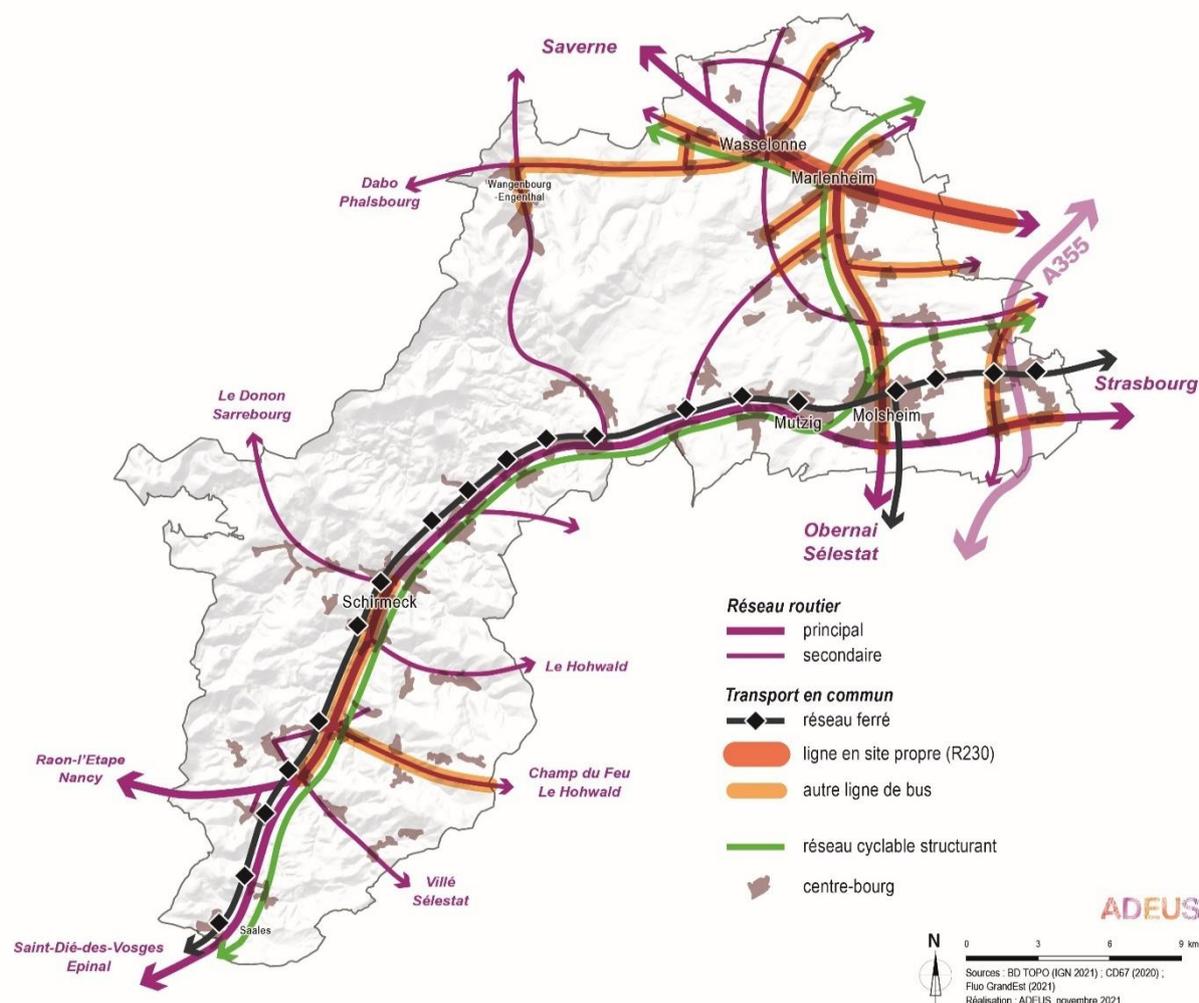
Le secteur Molsheim Schirmeck participe à La locomotive, une expérimentation menée sur quatre territoires en France, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022, pour mettre en place collectivement, des parcours sans couture, pour des personnes très éloignées de l'emploi. Les parcours sont organisés durant 15 mois, en 5 phases allant de la mobilisation du public à la mise à l'emploi. L'objectif final est de concevoir des outils numériques d'accompagnement et un guide avec des modalités pratiques de l'accompagnement socioprofessionnel collaboratif sur la base de la mise en commun entre les différents acteurs des méthodes et outils existants.

PETR Bruche Mossig

Cahier Mobilité

L'étude mobilité engagée par le PETR en 2020, dote le territoire d'un diagnostic approfondi des offres et des services de transport et des besoins de déplacements (internes et avec les territoires voisins) ainsi que d'un plan de 16 actions visant le renforcement du réseau structurant de transports en commun (TER, TSP0, bus) et du vélo, la diversification de l'offre de mobilité et l'intégration de la mobilité à la vie du territoire.

Carte synthétique du système de desserte du territoire Bruche-Mossig



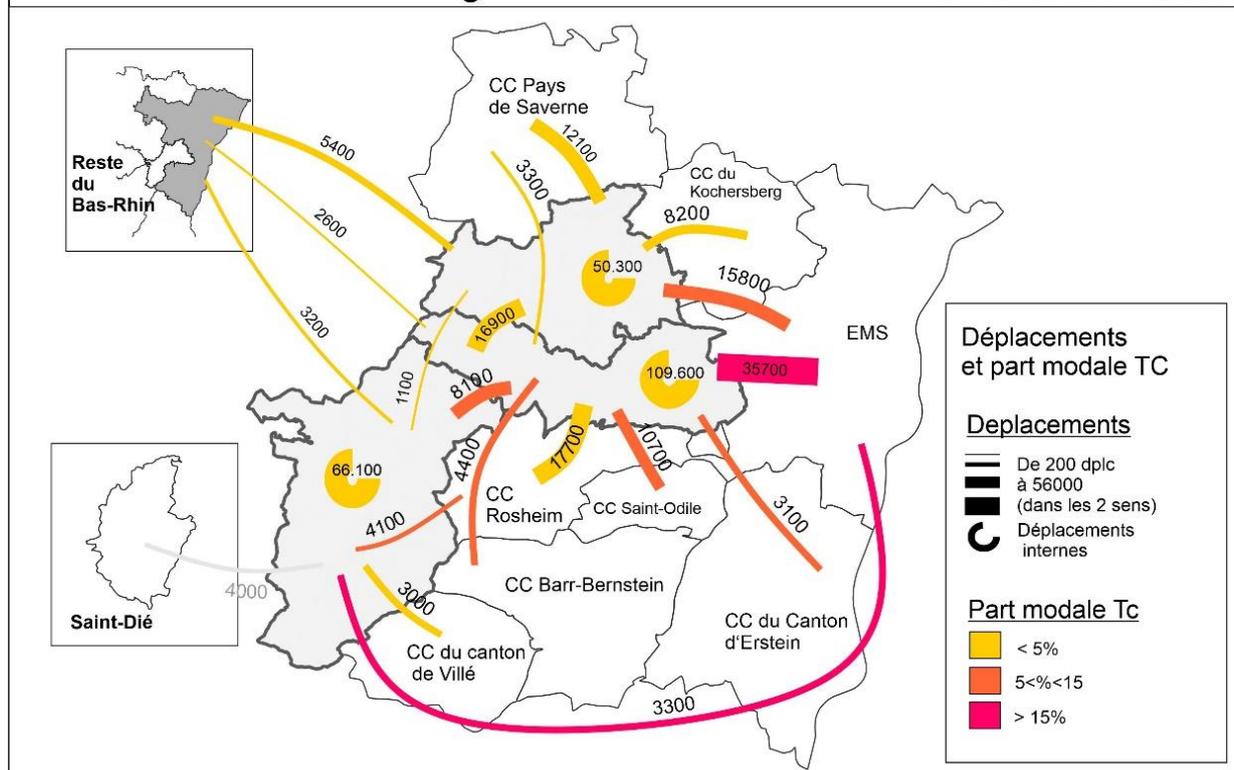
Source : département du Bas-Rhin

L'offre de transports sur le territoire du PETR Bruche Mossig est plurielle et s'articule autour d'un réseau routier et ferré structurant de qualité :

- La RD 1420 et la ligne TER entre Strasbourg et Saâles pour la vallée de la Bruche ;
- La RD 1004 et la ligne de Bus 230 (Transport en Site Propre Ouest) pour Mossig et le Vignoble
- La radiale RD422 et la ligne de Bus 235 entre Wasselonne / Marlenheim et Molsheim

Malgré la présence de transports en commun structurants, le coût d'utilisation des véhicules, et la possibilité offerte aux usagers de réaliser la majorité des trajets courts à pied ou à vélo, l'automobile (le fait d'être seul dans son véhicule) représente la très grande majorité des déplacements sur le territoire : 77%.

Déplacements et part modale TC au sein du PETR Bruche-Mossig (Selon modèle PTV)



Flux de déplacements entre les différentes intercommunalités

Modes de déplacement des actifs

Sur l'ensemble des déplacements, 79% se font en interne aux communautés de communes, avec un pic en interne à la CC de la Vallée de la Bruche (EMA 2019).

Près de $\frac{3}{4}$ de la population active, de l'ordre de 29 300 actifs, ne travaille pas dans sa commune de résidence. Une majorité de déplacements pendulaires est réalisée dans le périmètre même du PETR Bruche-Mossig (53% de la population active, près de 20 400 actifs). Les mouvements sortants du périmètre du PETR vont majoritairement à Strasbourg, puis dans une moindre mesure dans le Piémont des Vosges.

Les 5 premières communes d'embauche, génératrices de déplacements pendulaires regroupent 42% de la population active. Bien que Strasbourg soit la première commune d'embauche du département du Bas Rhin, les 4 autres communes sont toutes situées sur le périmètre du PETR Bruche-Mossig : Molsheim, Schirmeck, Mutzig, Wasselonne.

Top 5 des communes d'embauche de la population active du PETR

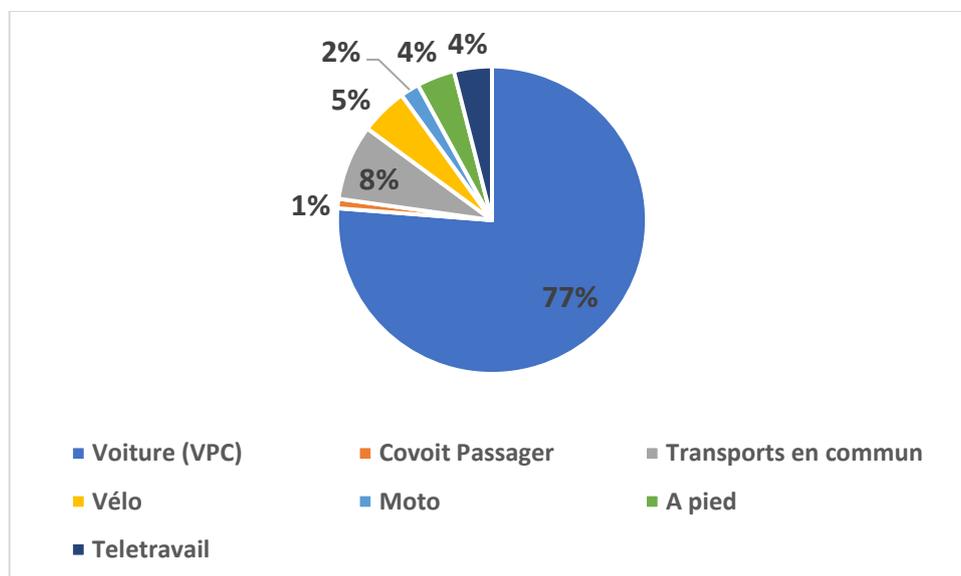
| Communes | Navetteurs / jours | Part modales (les 2 principaux modes utilisés) |
|-------------------|--------------------|-----------------------------------------------------|
| Strasbourg | 7 460 Nav/j | 70% en voiture / 28,5% en Transport en Commun |
| Molsheim | 4 540 Nav/j | 78% en voiture / 7,5% à pied |
| Schirmeck | 1 400 Nav/j | 86% en voiture / 6% à pied |
| Mutzig | 1 360 Nav/j | 63% en voiture / 20% pas de transport ¹⁴ |
| Wasselonne | 1 340 Nav/j | 66,5% en voiture / 17% à pied |

Source : SCOT BRUCHE MOSSIG

Pour se rendre vers ces communes d'embauche, la voiture est largement utilisée. La RD1420 peut compter plus de 25.000 véhicules par jour sur certaines sections, notamment entre Dorlisheim/ Molsheim et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

Cependant, les transports en commun sont bien représentés pour se rendre à Strasbourg (28% des parts modales). Ils ne sont utilisés que marginalement pour se rendre dans les autres communes d'embauche où le deuxième mode est plutôt représenté par la marche à pied.

Part modale pour les déplacements domicile-travail réalisés par la population active du territoire Bruche-Mossig



Source : ETUDE MOBILITE DU PETR BRUCHE MOSSIG...ENQUETE COMPLEMENTAIRE-2020 

Enjeux

Trois enjeux prioritaires ont été identifiés pour fluidifier les déplacements, diminuer leurs nombres et atténuer la pollution générée :

- Maintenir et renforcer le niveau d'accessibilité aux polarités du territoire et à celles des territoires voisins dont l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour répondre aux besoins des entrants, notamment les actifs mais aussi les touristes ;
- Développer le territoire des proximités et offrir davantage d'alternatives à la voiture, afin notamment de réduire l'empreinte écologique du transport (38% des émissions de CO₂ - 1^{er} secteur en termes d'émissions).

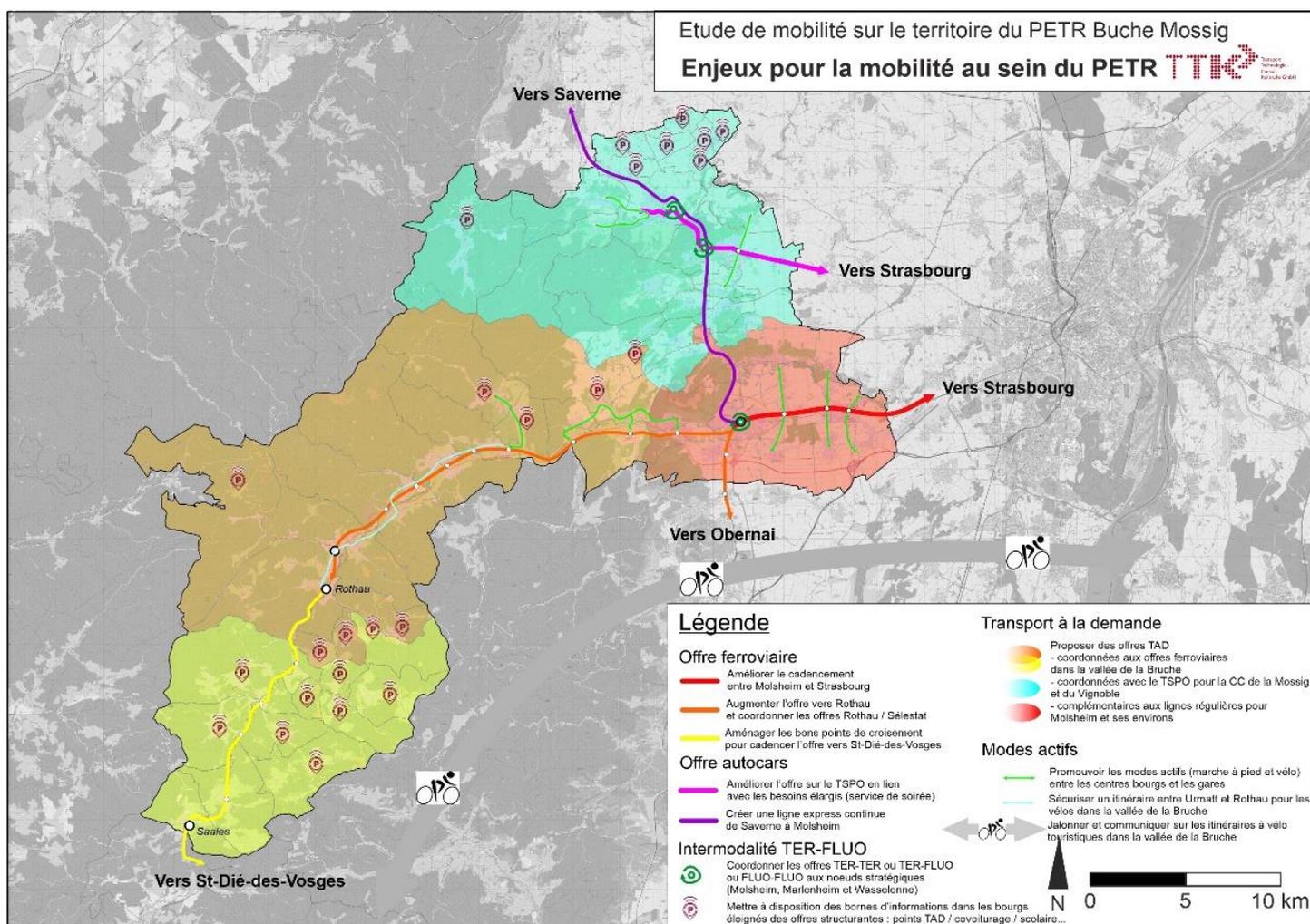
Le premier enjeu concerne l'accessibilité aux polarités structurantes. Plusieurs pistes méritent d'être mises en avant. En s'appuyant sur les pôles intermodaux stratégiques du territoire, les modes de vie sont à prendre en compte pour développer les services de proximité (commerces, crèches, pressing...) et favoriser un gain de temps et un intérêt à passer par la gare ou l'arrêt de bus. De plus, certains secteurs en proie à des logiques de déplacements pendulaires gagneraient à être davantage connectés aux lignes de transports collectifs structurantes. À titre d'exemple, des systèmes de rabattements organisés vers les lignes de TER ou le TSP0 pourraient être expérimentés sur des secteurs identifiés. Ce type d'expérimentation est conditionné à un important travail de sensibilisation et de communication.

Le second enjeu questionne les besoins des actifs et touristes qui se rendent sur le territoire. À titre d'exemple, les trajets entre les centres-villes et les zones d'emplois périphériques sont souvent réalisables uniquement en voiture. Des réflexions avec les parties prenantes peuvent favoriser l'expérimentation de systèmes de transports alternatifs adaptés aux contextes locaux (covoiturage courte distance, minibus d'entreprise...). La promotion du Vélo à Assistance Électrique peut

également apparaitre comme une solution viable afin d'irriguer les périphéries des communes pourvoyeuses d'emplois. Il ne faut pas oublier qu'1 trajet en voiture sur 4 représente moins de 3 km. Dans les agglomérations, cette part est plus grande encore. 4 trajets en voiture sur 10 font moins de 3 km¹.

L'accueil des touristes passent par la lisibilité et la simplicité dans la chaîne de déplacement (services, signalisation...).

Le troisième enjeu aborde la question de la proximité. Des espaces publics adaptés à la pratique de la marche ou du vélo favorisent des déplacements sans véhicule. Les services en lien avec l'emploi (tiers-lieux, espaces de coworking...) peuvent être vecteurs de dynamisme économique via la création de services associés (petite restauration...) et limiter certains déplacements. Cet enjeu rejoint la question de la revitalisation des centres bourgs. L'amélioration du maillage cyclable interurbain et intraurbain permet de faciliter et d'accélérer les déplacements de moins de 5 km et de relier les polarités non desservies par les transports en commun.



Synthèse de premiers enjeux identifiés par TTK

Pour répondre à ces enjeux, l'étude mobilité a établi plusieurs recommandations :

- Compenser des niveaux de desserte inégaux
- Développer une offre diversifiée adressée à toutes les composantes du territoire
- Faire évoluer l'offre ferroviaire et bus à haut niveau de service (attractivité renforcée du TER et du TSPO, articulation avec d'autres mobilités)
- Améliorer le réseau des pistes cyclables (sécurisation, traitement des discontinuités, signalétique)

¹ Source : Enquête Ménages Déplacements 2009

- Améliorer les solutions de rabattement sur les gares et arrêts de transport en commun (stationnement, covoiturage, coordination correspondances, promotion des modes actifs, Transport à la Demande)
- Proposer à tous les citoyens du territoire d'avoir accès à un système de mobilité (covoiturage courte-distance, pistes cyclables, déploiement de bornes de recharge, Transport à la Demande)
- Améliorer la desserte des grandes zones d'emplois (accès aux gares, connexion offres de mobilité, solutions collectives/groupées, TAD adapté)

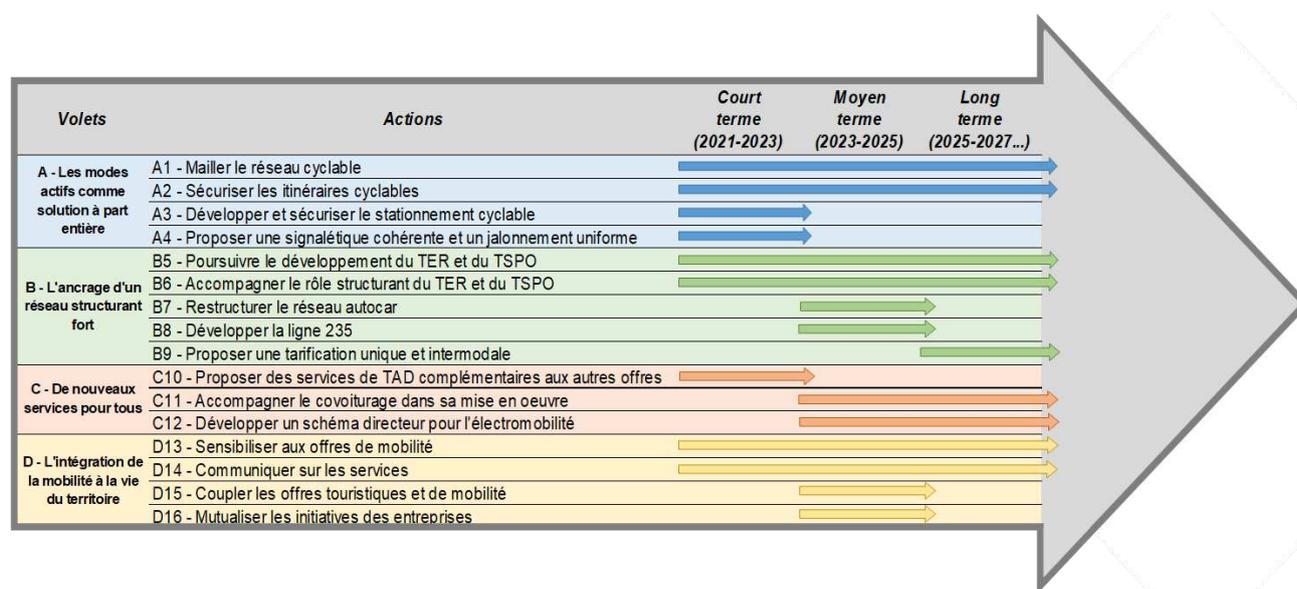
Pour ce faire **4 axes de travail**, déclinés en 16 actions, ont été identifiés pour améliorer la mobilité sur le territoire Bruche Mossig et intégrés au plan climat du territoire :

A - Les modes actifs comme solution à part entière : renforcer la place du vélo sur le territoire comme une véritable alternative à la voiture au travers de la poursuite du développement du maillage cyclable, de la sécurisation des aménagements, du renforcement des offres de stationnement et de l'amélioration de la lisibilité des itinéraires.

B - L'ancrage d'un réseau structurant fort : conforter l'accès pour tous aux offres structurantes que sont le TER et le TSP0, refondre l'offre autocars sur le territoire et développer une tarification intégrée et multimodale.

C - De nouveaux services de mobilité pour tous : contribuer à la mise en œuvre de nouveaux services (transport à la demande, covoiturage et électromobilité) permettant de diversifier l'offre de mobilité, et ce, à l'échelle de toutes les communes du territoire.

D - L'intégration de la mobilité à la vie du territoire : en complémentarité aux actions précédentes pour garantir un développement de l'usage de l'ensemble des services existants et promouvoir l'accès au territoire, et ce, également à des fins touristiques.



Mais au-delà de ce diagnostic, c'est bien la question de l'articulation entre les territoires qui est posée, ce qui suppose un dialogue constant entre acteurs, notamment au regard de la répartition et de l'exercice des compétences. Celui-ci peut se concrétiser dans les schémas de planification afin de favoriser la continuité du réseau. À titre d'exemple, le jalonnement ou l'éclairage est très variable selon les territoires.

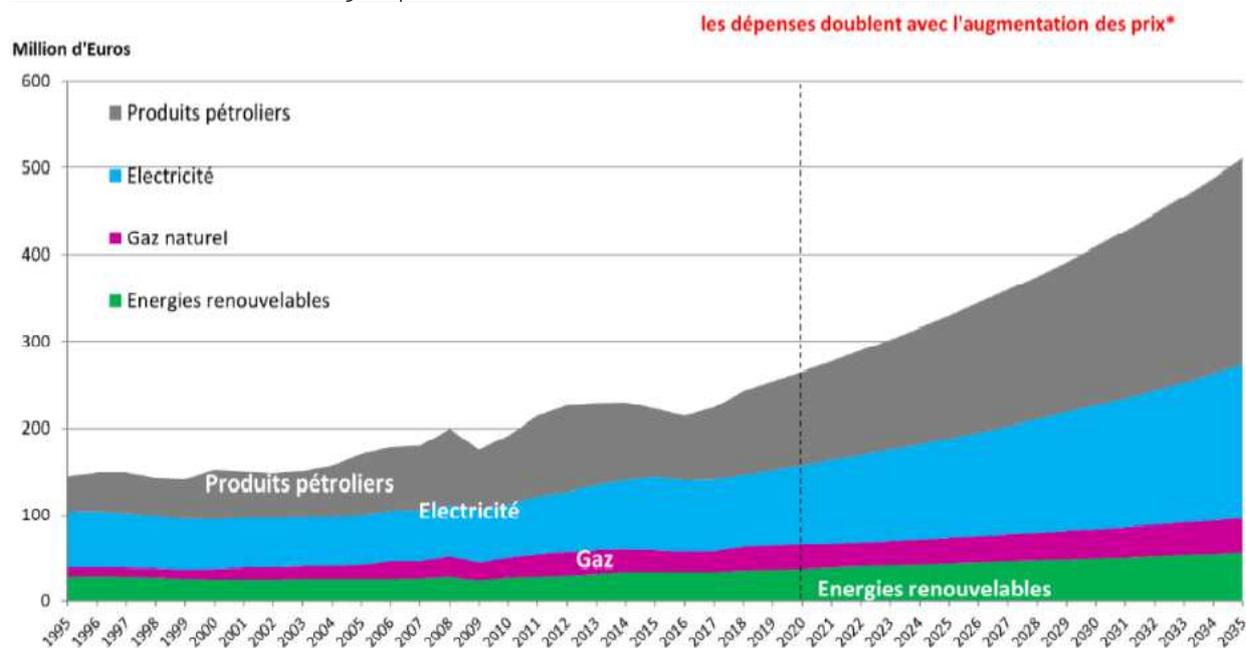
Si une grande part de l'infrastructure est existante, il reste à lui donner une lisibilité pour la faire connaître du plus grand nombre. La communication et la promotion du réseau et des services sont essentielles pour favoriser son utilisation et ainsi proposer une alternative crédible à la voiture sur les distances inférieures à 10 km.

PETR Bruche Mossig

Cahier Climat air énergie

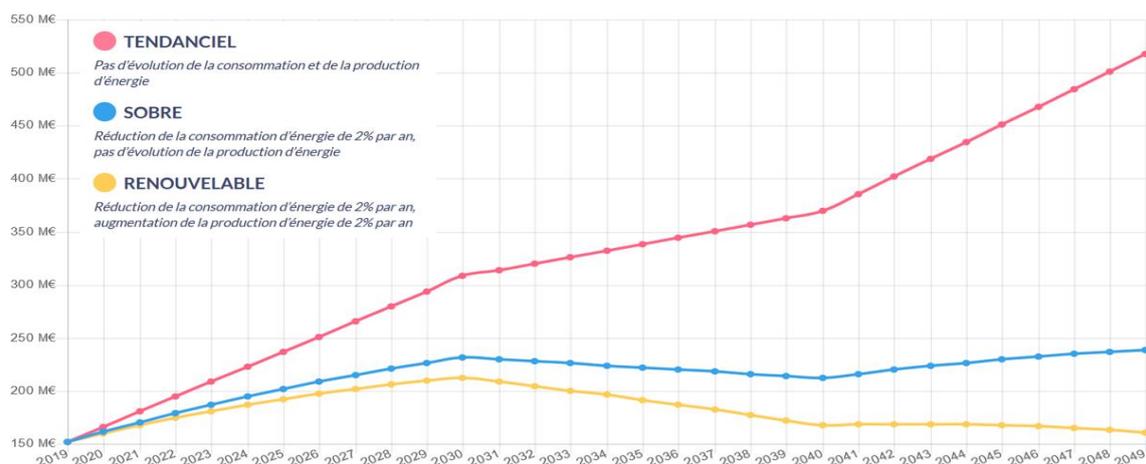
La **dépense énergétique du territoire** est très élevée (238 millions d'euros en 2019), avec des flux financiers nettement déficitaires : seuls 28.2M€ proviennent du territoire (en grande majorité du bois-énergie), le reste étant importé (en grande majorité des produits pétroliers et du gaz)

Scénario de la facture énergétique : scénario actuel sur 20 ans à consommation stable



En fonction de différents scénarios (tendancier, sobre et renouvelable), la facture énergétique du territoire suit les 3 évolutions suivantes :

Les 3 scénarios de facture énergétique du territoire

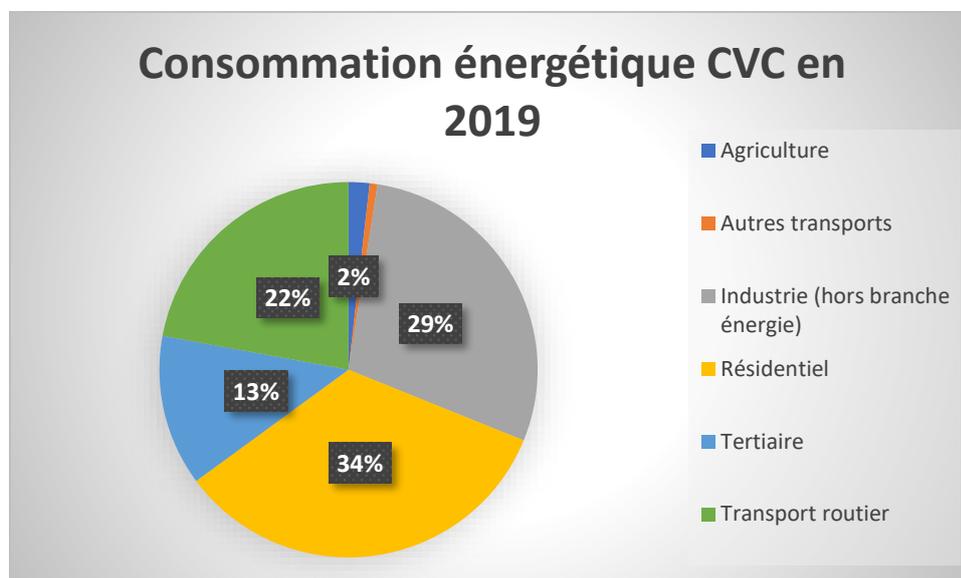


Seul le scénario de diminution de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables permet de stabiliser la facture énergétique à l'horizon 2050 à un niveau proche de celle de 2019. Le scénario tendancier aboutit quasiment au quadruplement de la facture énergétique d'ici 2050.

Consommation énergétique

Le profil de la consommation énergétique sur le territoire Bruche-Mossig révèle que le secteur résidentiel, puis l'industrie et le transport routier sont les plus consommateurs en énergie.

Répartition par secteur des consommations énergétiques finales corrigées du climat en 2016 pour le territoire Bruche Mossig



Grand Est Invent'air V2022

Le secteur **résidentiel** et le secteur des **transports routiers** sont les plus consommateurs en énergie (données Atmo 2022, corrigées des variations du climat), et les seuls à avoir augmenté (respectivement **+6,8%** et **+9,6%**) sur le territoire Bruche-Mossig.

Le chauffage est le poste qui mobilise le plus de consommations énergétiques (environ 60 % de la consommation totale). Les sources d'énergie utilisées pour le chauffage se sont profondément modifiées entre 2005 et 2019, avec une substitution partielle des produits pétroliers par les énergies renouvelables.

Dès lors il s'agit d'encourager à la sobriété énergétique et l'amélioration des équipements (incluant la rénovation thermique), étant précisé que plus le parc de logement est ancien, plus l'effort de rénovation est important.

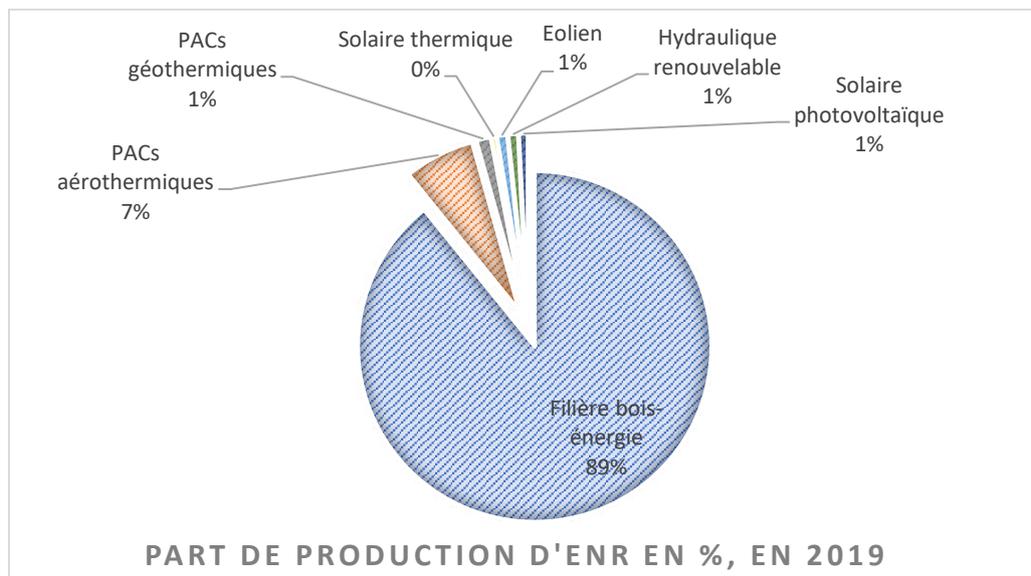
Production et consommation d'énergie renouvelables

La **production d'énergies renouvelables**, de 795,85 GWh en 2019 assure 26,18 % des sources d'énergies consommées sur le territoire du PETR.

Cette production est très majoritairement liée au bois énergie, et dans une moindre mesure aux pompes à chaleurs aérothermiques et géothermiques.

Les autres énergies renouvelables, comme l'hydraulique et le solaire sont moins développées.

Source : ATMO V2018



Grand Est Invent'air

La production d'énergie renouvelable est inégalement répartie sur le territoire : 62,06% sur la CCVB, 19,66% sur la CCMV, 18,28% sur la CCRMM

A noter que les données ci-dessus n'intègrent la station biogaz de Marlenheim (à terme 44,4GWh/an)

La production d'énergies renouvelables a progressé de 62.3% entre 2005 (403,5GWh/an) et 2016 (654,7GWh/an).

| Production d'EnR en GWh/an | | | |
|----------------------------|-------|-------|-----------|
| Filière | 2005 | 2019 | Evolution |
| Bois-énergie | 346,7 | 710,1 | +105% |
| PAC aérothermique | 7,0 | 51,4 | +630% |
| PAC géothermique | 2,2 | 10,4 | +361% |
| Solaire thermique | 1,2 | 3,3 | +180% |
| Eolien | 0 | 7,4 | / |
| Hydraulique renouvelable | 2,6 | 7,0 | +168% |
| Solaire photovoltaïque | 0 | 6,3 | / |

Source : ATMO Grand Es Invent'air V2022

La production de **bois énergie** a plus que doublée, cette augmentation est en partie liée à la production de pellets de l'usine SIAT Braun et à la crise des scolytes

La progression des **pompes à chaleur** (aérothermiques et géothermiques) est la plus conséquente, multipliée par 6 et par 3,6 même si leur production d'énergie ne représente que moins de 10 % de la production d'énergies renouvelables.

L'énergie **solaire** (solaire photovoltaïque et solaire thermique) ne représente que 1,3 % de la production d'énergies renouvelables avec une production totale de 9,9 GWh en 2019.

Il existe selon l'ADEME un très fort potentiel de développement, qui pourrait atteindre 127 GWh en 2050, soit 10 % de la consommation énergétique en 2050.

La **récupération d'énergie fatale** est une énergie renouvelable quasiment inexistante sur le territoire, mais avec un fort potentiel de développement de 56 GWh/an, soit près de 5 % de la consommation énergétique en 2050. Le tissu industriel dense autour de Molsheim pourrait être propice à son déploiement.

Le plan climat relève que le territoire du PETR étant traversé par un réseau de transport de gaz haute pression, celui-ci pourrait servir de support au développement du **biogaz** sur le territoire.

En 2019, la **consommation d'énergies renouvelables** représente 26,18 % de la consommation totale d'énergie, avec une forte progression du bois énergie, mais aussi les autres énergies renouvelables (principalement les pompes à chaleur) qui se substituent en partie aux énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers).

Dans l'optique des objectifs du SRADDET, basé sur le scénario Negawatt de consommation égale à la production d'énergies renouvelables en 2050, il conviendra d'augmenter la consommation d'énergies renouvelables de 2 % par an, tout en diminuant la consommation de 2 % par an, tous secteurs confondus.



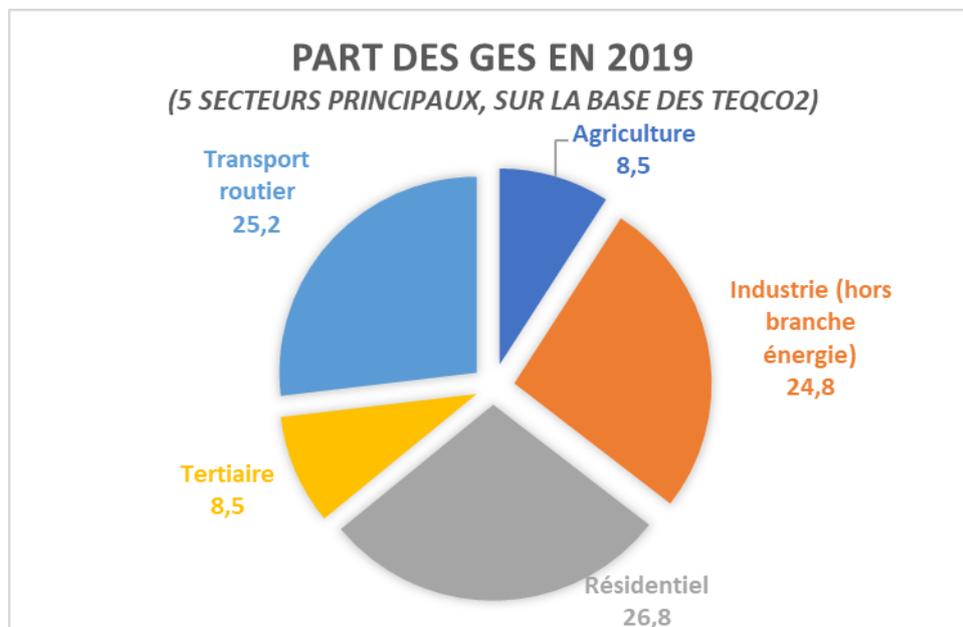
Source : 20190913 Fiche synthèse Diagnostic Air Climat Energie

Les grands enjeux identifiés pour le déploiement des énergies renouvelables sont les suivants :

- Comment dépasser la stagnation de consommation du bois-énergie ?
- Comment consolider le développement des pompes à chaleur dans le bâtiment ?
- Comment déployer le potentiel de l'énergie solaire ?
- Comment développer l'utilisation d'énergie fatale dans le secteur industriel ?

Emission de gaz à effet de serre

Le profil de d'émission des gaz à effet de serre sur le territoire Bruche-Mossig en 2016 montre que le transport routier, puis le secteur résidentiel et l'industrie sont les plus émetteurs en gaz à effet de serre.



Source : ATMO Grand Est Invent'air V2018

| Secteur | Evolution 2005-2019 |
|-------------------|---------------------|
| Agriculture | +7,1% |
| Industrie | +12,5% |
| Résidentiel | -22,4% |
| Tertiaire | -31,4% |
| Transport routier | +9,4% |
| TOTAL | -6,15% |

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2018

La baisse des GES est clairement due au résidentiel.

Pollution de l'air

Le tableau suivant présente les différentes quantités de polluants atmosphériques en 2016, l'évolution entre 2005 et 2016, ainsi que les objectifs à atteindre pour le territoire à l'horizon 2020 et 2030, selon le PREPA : Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques.

| Polluant atmosphérique | Valeur 2016 | Evolution 2005-2016 | Objectif 2020 | Objectif 2030 |
|------------------------|-------------|---------------------|---------------|---------------|
| PM2.5 en kg | 327 481 | -0,3% | 239 801 | 141 253 |
| NOx en kg | 1 116 949 | -25,8% | 753 107 | 466 926 |
| SO2 en kg | 53 310 | -73,8% | 91 576 | 46 806 |
| COVM en kg | 1 366 939 | -18,4% | 955 072 | 804 271 |
| NH3 en kg | 495 893 | 44,2% | 330 175 | 299 221 |

Source : Atmo Grand Est Invent'air 2022

| | 2005 | 2019 | Evolution(%) |
|-------------|---------|---------|--------------|
| SO2 en kg | 234836 | 46933 | -80 |
| NOx en kg | 1611517 | 962650 | -40 |
| NH3 en kg | 368097 | 488699 | 33 |
| COVM en kg | 1945560 | 1178898 | -39 |
| PM2.5 en kg | 406054 | 260011 | -36 |

Le potentiel de réduction des polluants atmosphériques provient :

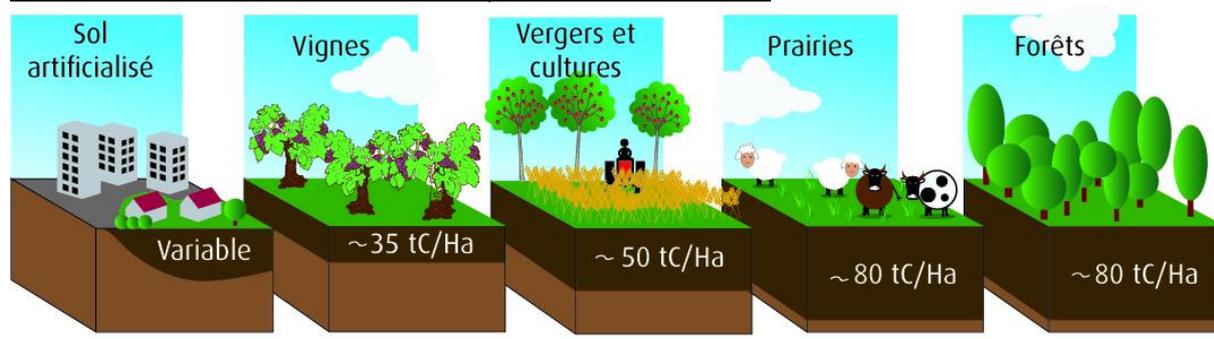
- de la substitution progressive des produits pétroliers par des énergies renouvelables (PM2.5, PM10, NOX, SO2),
- des améliorations technologiques, notamment filtres à particules pour les voitures (PM2.5, PM10),
- du renouvellement des installations de chauffage au bois (PM 2.5 et PM 10),
- de la substitution de solvants industriels et domestiques, peintures, lave-glaces, dégivrants par des produits moins toxiques (COVNM),
- de la rationalisation de l'utilisation des engrais azotés en agriculture, pour limiter la volatilisation de l'azote (NH3), par exemple en enfouissant le lisier lors de son épandage

Evolution du stockage de carbone

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage carbone (CO2) de l'atmosphère dans les écosystèmes.

Le végétal, et les forêts en particulier sont des puits de carbone : elles permettent le stockage des gaz à effet de serre, et à l'inverse, leur destruction conduit à la diminution du stockage des gaz à effet de serre.

Estimation du stock de carbone dans les trente premiers centimètres du sol



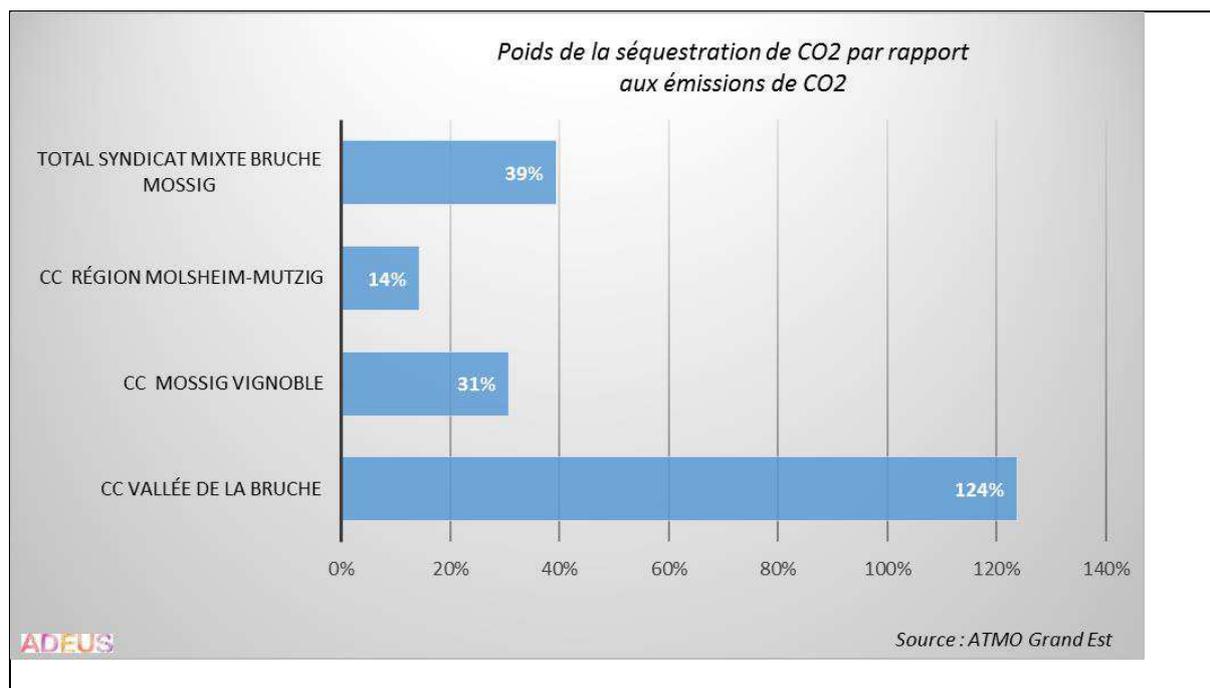
Source : ADEME

Entre 2005 et 2016, les émissions à l'échelle du PETR ont globalement baissé de 12%.

Pour autant, dans le même temps, le territoire a perdu 9% de sa capacité de séquestration carbone sans doute lié à une proportion importante de disparition d'espaces forestiers entre 2000 et 2012 (96 ha au profit de l'urbanisation et 216 ha au profit des terres agricoles).

La Communauté de communes de la Bruche affiche une capacité de séquestration supérieure à ses émissions (124%) due à un taux de couverture forestière élevé.

Bilan CO2 sur le territoire du Syndicat Mixte Bruche Mossig en 2016



Source : ATMO Grand Est

Les principaux enjeux pour préserver cette séquestration sont les suivants :

- Principalement réduire voir supprimer la croissance des terres artificialisées au détriment des terres naturelles et agricoles, par exemple :
 - en densifiant l'espace bâti actuel : prioriser l'urbanisation des « dents creuses » (terrains viabilisés situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine mais non bâtis) résorption de la vacance, division d'un bien en appartements, construction en fond de jardin, transformation d'un bâtiment agricole ou industriel en logements, etc.
 - en limitant la création et l'extension des zones d'activités sur le territoire et en encourageant la réhabilitation de zone d'activités déjà artificialisées
- Développer les surfaces végétalisées et les linéaires de végétation : haies, agroforesterie ;
- Préserver la trame verte et bleue du territoire ;
- Encourager l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la construction, et notamment du bois.

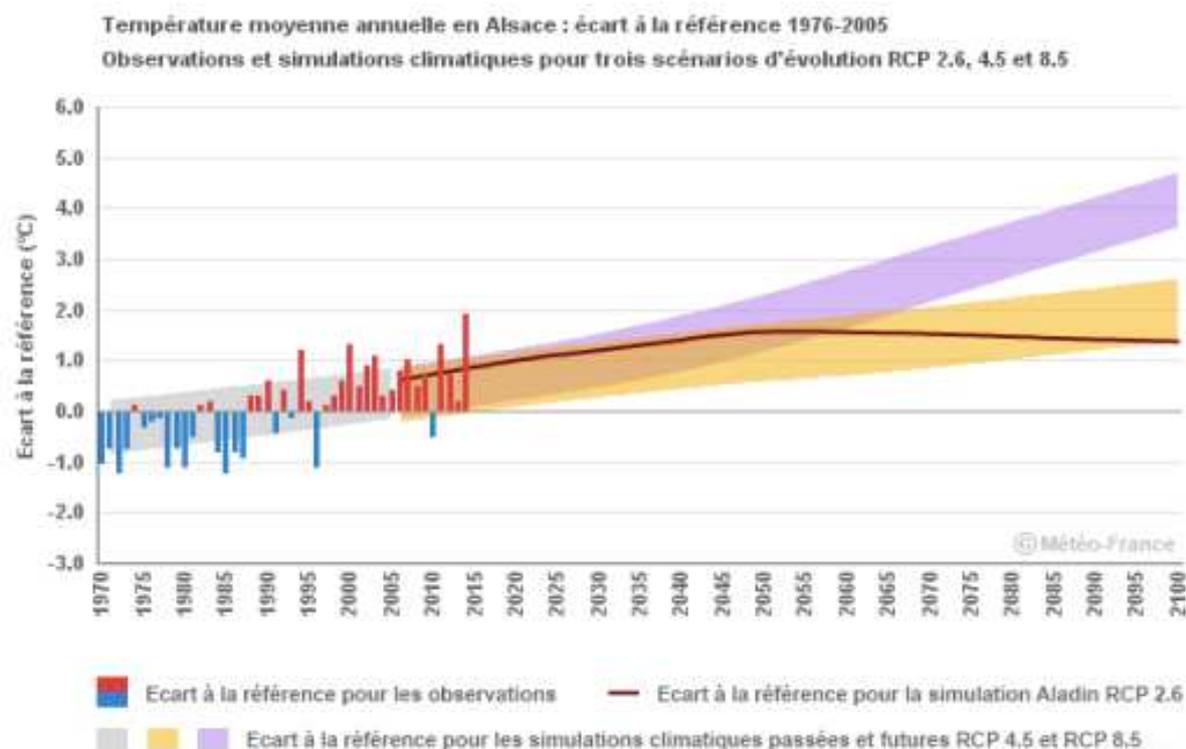
Vulnérabilité

Dans le Rhin Supérieur, au cours des dernières 50 années :

- La température moyenne a augmenté de 0,6 à 1,5 °C
- Les journées de gel ont diminué de 30 jours
- Les journées estivales ont augmenté de 20 jours
- Les années 2016, 2017 et 2018 sont parmi les plus chaudes jamais enregistrées

Une étude de la DATAR décrit, à partir des modèles de Météo-France, l'évolution du climat dans le Grand-Est à trois horizons : 2030, 2050 et 2080. La caractéristique principale de cette évolution est qu'elle présente une cinétique assez lente jusqu'à l'horizon 2030 avant de s'accélérer ensuite fortement.

Evolution des températures en Alsace

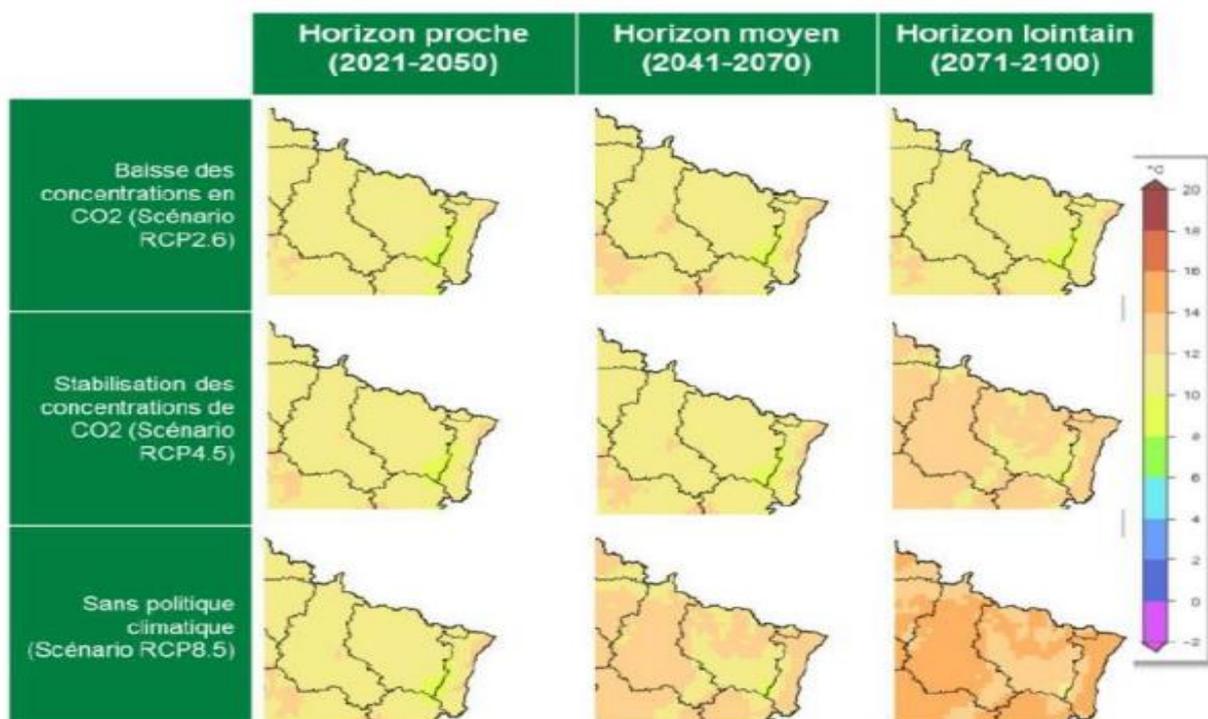


Source : Météo-France

L'élévation des températures, effet principal et direct du changement climatique, serait en moyenne d'environ 1 à 1,6°C sur le territoire alsacien à l'horizon 2030 ; Le climat du territoire Bruche-Mossig deviendrait proche de celui de Lyon en 2030, de Marseille en 2050.

Selon Météo France, si rien ne change, il ne sera plus possible de skier dans les Vosges en 2050 et il pourrait faire 50°C en Alsace à l'été 2100.

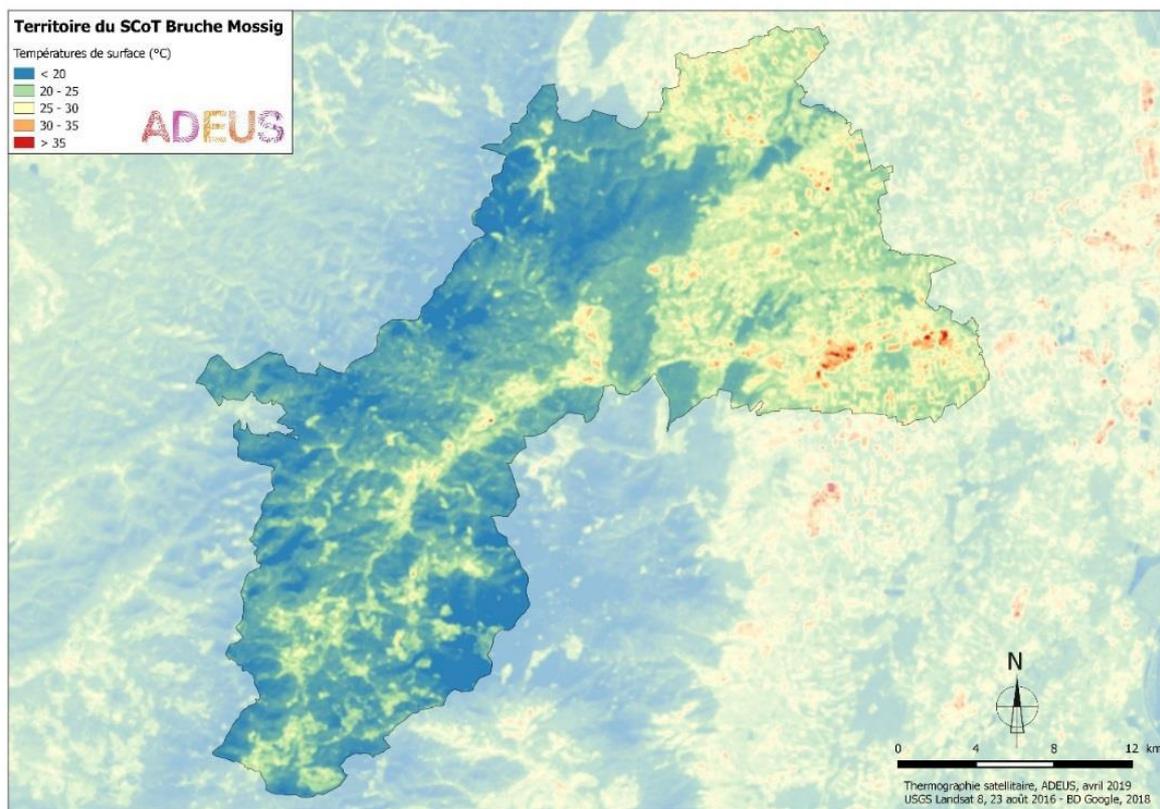
Prévisions des hausses de températures selon les différents scénarios du GIEC



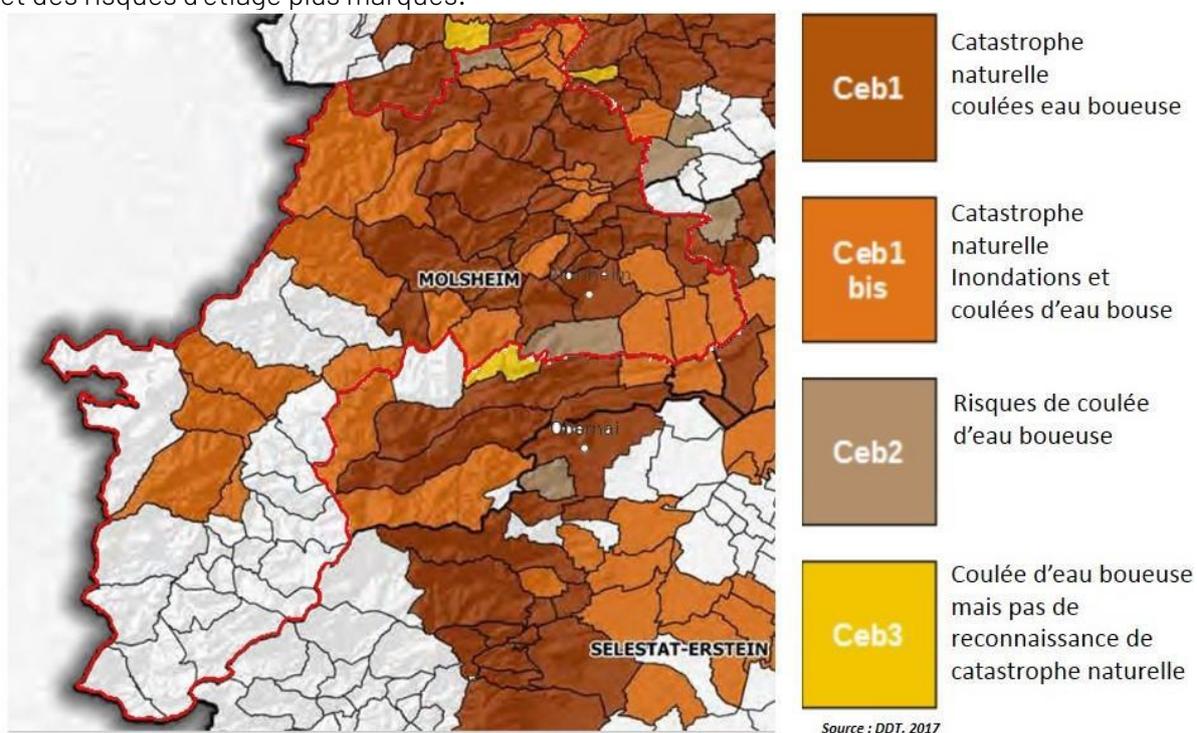
Source : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Sur le territoire Bruche-Mossig, le plan climat a identifié différents facteurs de vulnérabilité liés au réchauffement climatique :

- La surchauffe en été en milieu urbain, liée au phénomène d'îlots de chaleur.



- Des perturbations du cycle de l'eau, avec des risques d'épisodes pluvieux violents plus fréquents et des risques d'étiage plus marqués.



Les risques de pénuries d'eau, touchent la partie ouest du territoire, plus montagneuse, où l'alimentation en eau potable dépend exclusivement des captages gravitaires.

- Une fragilité accrue des peuplements forestiers

- Des perturbations dans les systèmes de production agricoles
- La baisse de l'enneigement dans la station de ski du Champ du Feu

Les enjeux identifiés au plan climat pour la vulnérabilité au réchauffement climatique sont :

- Quelles réponses à apporter au phénomène d'îlots de chaleur en plein été ?
- Face aux risques d'épisodes pluvieux violents plus fréquents : quelles actions à mettre en oeuvre ?
- Face aux risques d'étiage plus marqués : quelles actions à mettre en oeuvre ?
- Comment adapter la sylviculture au réchauffement climatique ?

Stratégie et programme d'actions

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne des objectifs en termes de réduction de la consommation énergétique et de gaz à effet de serre, et en termes d'augmentation d'énergies renouvelables, à savoir :

- Réduction des émissions des gaz à effets de serre : diminution de 40 % en 2030 et division par 4 en 2050
- Consommation énergétique : diminution de 20 % en 2030 et division par 2 en 2050
- Part des énergies renouvelables : 23 % en 2020, et 32 % en 2030

Le plan climat adopté le 11 mai 2022 prévoit une stratégie en 4 axes et décliné en 31 actions concrètes.

Les 4 axes de la stratégie sont libellés comme suit :

- AXE 1 : Encourager la **SOBRIÉTÉ** pour réduire la consommation d'énergie des ménages et des industries, et freiner le gaspillage.
- AXE 2 : Favoriser l'**AUTONOMIE** du territoire par l'agriculture locale et les énergies renouvelables.
- AXE 3 : Maintenir un **CADRE DE VIE** désirable en laissant sa place à la nature et en développant les mobilités alternatives au « tout-voiture ».
- AXE 4 : Mobiliser et sensibiliser l'**ENSEMBLE** des citoyens, institutions publiques et organisations privées

Les 31 fiches actions sont organisées par thématiques et intitulés comme suit :

- Action 1 : S'appuyer sur la **restauration scolaire et collective** pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité
- Action 02 – Développer les **circuits** alimentaires de **proximité**
- Action 03 – Développer le stockage et la **transformation locale** via une plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes
- Action 04 – Agir sur le foncier et les cultures pour le développement d'une **agriculture plus durable**
- Action 05 – Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, **végétaliser**
- Action 06 –Rénover et optimiser l'**éclairage public**
- Action 07 –Proposer un parcours **rénovation** (information, financement) pour les particuliers
- Action 08 – Réduire la consommation du parc **public tertiaire**
- Action 09 – Collecter et valoriser les **biodéchets**
- Action 10 – Favoriser la démarche d'**économie circulaire** en développant le réemploi et la réparation d'objets de consommation
- Action 11 – Mettre en place une **gestion écologique** de la ressource eau
- Action 12 – Préserver, restaurer et recréer les composantes de la **trame verte et bleue** en milieu naturel, agricole et urbain

- Action 13 – Développer un **outil juridique** pour les collectivités dans l’objectif de développer les énergies renouvelables locales
- Action 14 – Créer les conditions pour le développement du **photovoltaïque**
- Action 15 – Développer les **réseaux de chaleur** pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales
- Action 16 – Initier le développement du **biogaz** issu de méthanisation et/ou la cogénération
- Action 17 – Conduire une **gestion durable** et multifonctionnelle des forêts du territoire
- Action 18 – Développer la **filière bois** d’œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins
- Action 19 – Affirmer les **modes actifs** comme solution de mobilité à part entière
- Action 20 – Ancrer le réseau structurant de **transports en commun**
- Action 21 – Proposer de **nouveaux services** de mobilité pour tous
- Action 22 – Intégrer la mobilité à la **vie du territoire**
- Action 23 – Développer l’**éco-tourisme** et le tourisme de pleine nature
- Action 24 – **Valoriser** les pratiques de transition écologique des acteurs privés et publics
- Action 25 – Sensibiliser les **habitants** du territoire à la problématique climat-air-énergie
- Action 26 – Sensibiliser les **industries et artisans** à la plus-value économique des actions développement durable
- Action 27 – Proposer une **commande publique** éco-responsable et former les techniciens des collectivités
- Action 28 – Développer l’offre de **télétravail-coworking**
- Action 29 – **Mettre en œuvre** le plan climat
- Action 30 – Mettre en place un **suivi** du plan climat
- Action 31 – Impliquer le **citoyen** dans la démarche territoriale

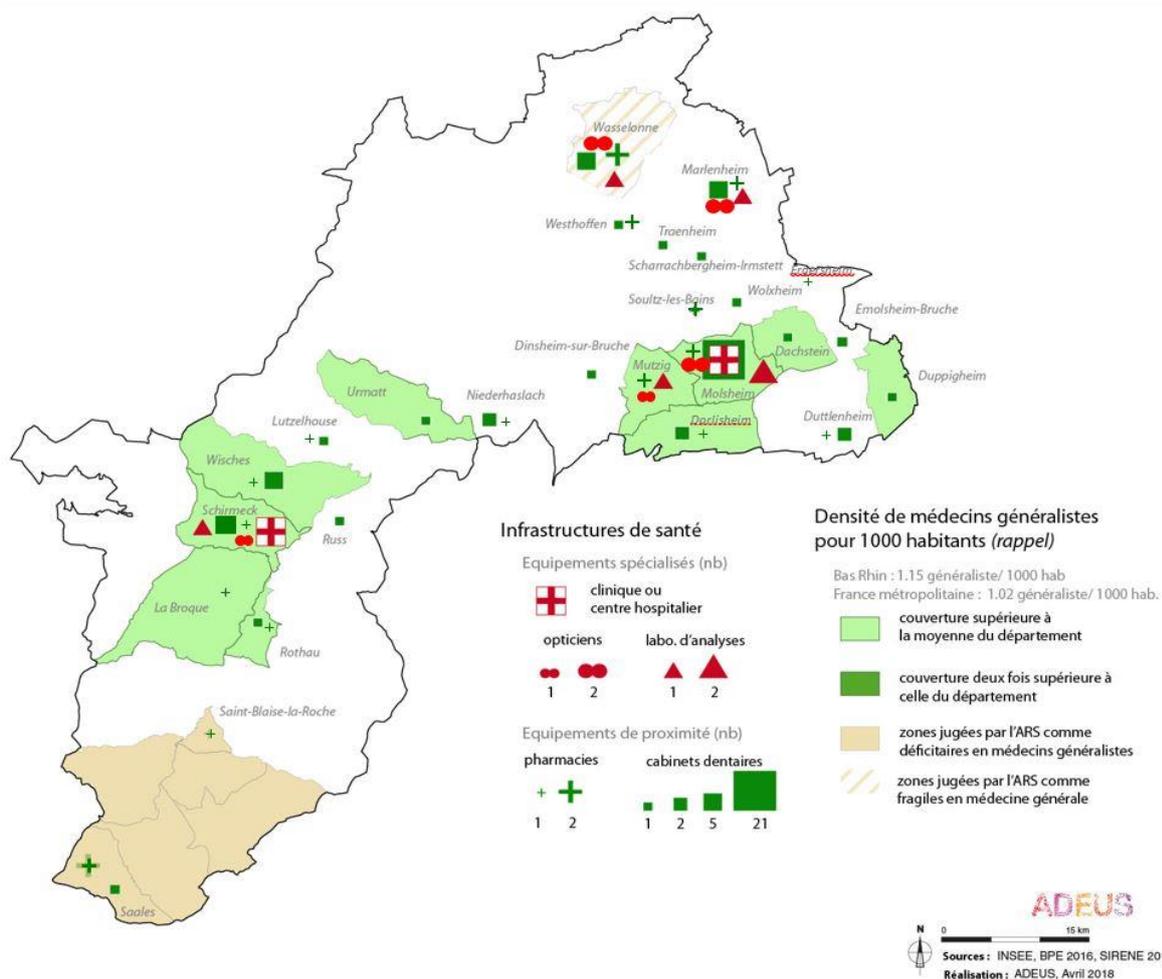


PETR Bruche Mossig

Cahier santé

Le rapport de présentation du SCoT relève que les services de santé sont présents sur le territoire, mais laissent des communes isolées.

Recensement des infrastructures de santé



Sources : ADEUS 2018

Le territoire du PETR Bruche-Mossig compte deux établissements de soins, répartis sur la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et sur celle de la Région de Molsheim-Mutzig dans chacun de ses pôles urbains principaux.

La répartition des médecins, croisée avec celle des dentistes, donne une image contrastée de l'offre médicale de proximité qui, sans aller jusqu'à parler de désertification du territoire, se concentre sur les pôles urbains, au détriment des zones rurales et montagnardes. Globalement, l'offre en médecins se renforce sur les villes, dans les secteurs les mieux équipés mais au dépend des villages. Près de la moitié des généralistes a plus de 55 ans.

Des EHPAD sont implantés sur le territoire et bien répartis. Cependant, certaines communes ont une offre à destination des personnes âgées trop faible, où il n'y a pas d'offre en service de soins spécialisés à domicile.

Une couverture hospitalière inégale

Le territoire de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ne dispose d'aucun établissement hospitalier de proximité (service d'urgence...).

Le **centre hospitalier de Molsheim** (275 lits) a un panel de soins limités car orienté sur les soins longue durée et les suites de soins (personnes âgées = 164 lits en EHPAD) : *secteur de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) de 30 lits d'hospitalisation complète et 4 places d'hôpital de jour gériatrique, secteur de Soins de Longue Durée (SSLD) de 30 lits qui s'adresse à des personnes de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins médico-techniques importants et continus, secteur de Maison de Retraite (EHPAD) de 164 lits qui hébergent des personnes à partir de 60 ans sur 2 sites (cour des chartreux et Krumbruechel) dont 15 en UVP (Unité de Vie Protégée), secteur de Soins à Domicile (SSIAD) de 56 places dont 51 réservées aux personnes âgées et 5 dédiées aux personnes handicapées, Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) qui offre des séances de réhabilitation et d'accompagnement pour les personnes souffrant, dans un stade débutant, de la maladie d'Alzheimer ou de symptômes apparentés.*

Le Centre Hospitalier de Molsheim dispose de quelques lits de soins palliatifs ainsi que le Service d'Hospitalisation A Domicile (HAD) de la **Clinique St Luc** (capacité 25 lits).

La Clinique St Luc à Schirmeck (87 lits), structure privée d'intérêt collectif du Groupe Hospitalier St Vincent) est dotée d'un bloc opératoire et d'un laboratoire. Elle assure un panel de consultations et de soins avec un service médical (Urologie, ORL, Angiologie, Gastro-entérologie, Oncologie), un service médecine chirurgie et ambulatoire, un service radiologie, un service d'addictologie et elle dispose d'un hôpital de jour d'oncologie et de chimiothérapie, d'un secteur de suites de soins et soins de longue durée, d'un hôpital de jour gériatrique et d'un centre de soins infirmiers.

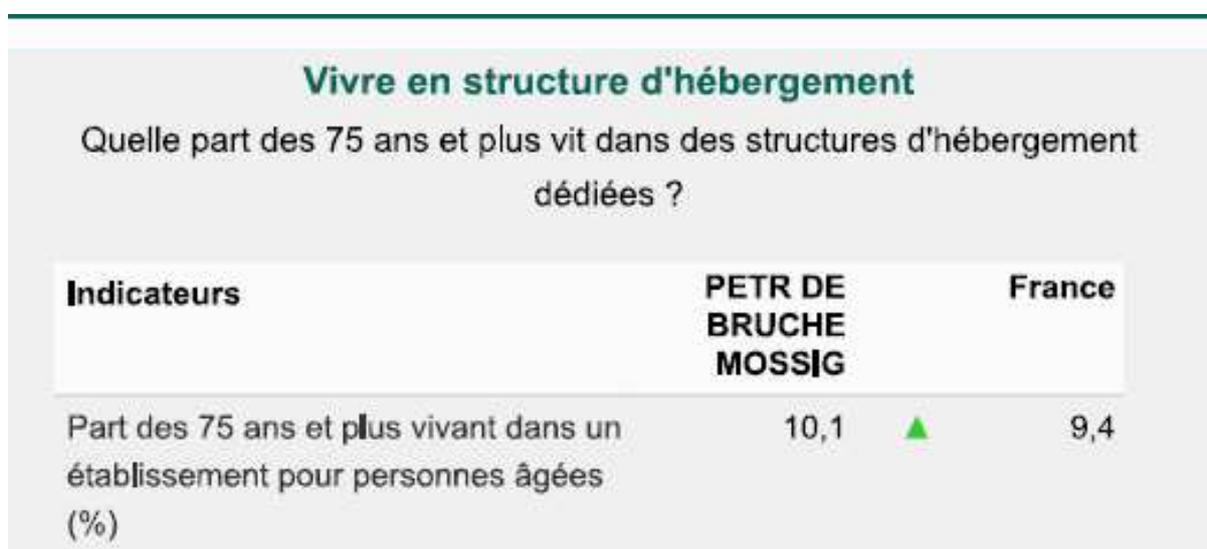
Ce sont également le seul service **d'urgence polyclinique -assuré 24h/24 par un médecin et une infirmière urgentiste-** et le seul centre périnatal de proximité implantés dans le périmètre du PETR, les plus proches étant sur l'agglomération strasbourgeoise, Obernai, Saverne ou Saint Dié, selon les secteurs géographiques.

Le cabinet d'imagerie médicale de la Bruche, installé à Molsheim, est doté d'équipements lourds (scanner, IRM, tables de radiologie télécommandée numérique à capteur plan).

Une offre en télémédecine est en cours de mise en place.

Deux sites de l'**UGE CAM Alsace** complètent l'offre sur la vallée de la Bruche avec un SSR polyvalent à Schirmeck et un Centre médico-social (EHPAD pour 45 personnes âgées dépendantes et Maison d'Accueil Spécialisée -MAS- pour 30 adultes polyhandicapés et dépendants) à Saales.

Le territoire dénombre 8 autres EHPAD et 3 EHPA, au total plus de 1000 places d'hébergement dont 79 en Unité de Vie Protégée (Alzheimer) et 5 accueils de jour.



Source : INSEE, RP 2013-2018_ 2019

EHPAD & EHPA sur le territoire du PETR Bruche Mossig

| Type de structure | Nom | Localisation | Gestionnaire | Type de structure | Types de service | Capacités (lits/ places) |
|----------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| EHPAD | Hopital local de Molsheim | Molsheim: cour des chartreux et Krumbuechel | Centre hospitalier de Molsheim | Etablissement public de santé | maison de retraite | 164 |
| | | | | | SSR | 30 |
| | | | | | hôpital de jour gériatrique | 4 |
| | | | | | UVP (Alzheimer) | 15 |
| | | | | | SSIAD pour PA | 51 |
| | | | | | SSIAD pour PH | 5 |
| | Clinique Saint Luc | Schirmeck | Groupe Hospitalier Fondation St Vincent | Structure privée d'intérêt collectif | maison de retraite | 40 |
| | | | | | soins palliatifs | |
| | Maison de retraite du Parc | Saale | Hospices St Joseph | Association privée à but non lucratif | hôpital de jour gériatrique | |
| | EHPAD | | | | 50 | |
| | Maison St Joseph | Lutzelsehouse | ABRAPA | Association de droit local | EHPAD | 50 |
| | La Roseraie | | | | UVP (Alzheimer) | 8 |
| | EHPAD ABRAPA | Mutzig | | Association de droit local | EHPAD | 60 |
| | | | | | accueil de jour PAD | |
| | | | | | UVP (Alzheimer) | 12 |
| | EHPAD Marcaire | | | Etablissement public local social et médico-social | Hébergement permanent | 102 |
| | EHPAD SAREPTA | Dorlisheim | Association de droit local | Etablissement privé, à but non lucratif | Hébergement permanent | 92 |
| | | | | | lit temporaire | 1 |
| | | | | | permanent Alzheimer | 24 |
| temporaire Alzheimer | | | | | 6 | |
| | | | | Accueil de jour Alzheimer | 14 | |
| EHPAD du Stift | Marlenheim | Commune | Etablissement public | Hébergement permanent | 75 | |
| | | | | Accueil temporaire | | |
| | | | | UVP (Alzheimer) | 14 | |
| | | | | Accueil de jour | 12 | |
| EHPAD de Wasselonne | Wasselonne | Commune | Etablissement public | Hébergement permanent | 106 | |
| TOTAL EHPAD | | | | | | 935 |
| EHPA | Maison de retraite de Plaine | Plaine | CCAS de Plaine | Public | Hébergement permanent | 12 |
| | Maison de retraite des sœurs de la divine Providence | Marlenheim | Association des sœurs de la divine Providence de Ribeauvillé | Etablissement privé à but non lucratif | Hébergement permanent | 30 |
| | Maison de retraite Saint Léon | Wolxheim | Congrégation du Saint Esprit | Association de droit local | Hébergement permanent | 24 |
| TOTAL EHPA | | | | | | 66 |

Sources : données recueillies notamment sur les sites internet des établissements

En 2021, l'ARS a identifié plusieurs projets en cours :

- Pour le Centre hospitalier de MOLSHEIM : direction commune avec le CH Rosheim, rapprochement pour fusion avec l'EHPAD Marquaire de Mutzig, projet de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)
- Pour l'UGECAM : projet d'humanisation de l'EHPAD et création d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 15 lits
- Pour la Clinique St Luc : Polyclinique, offre de spécialités diversifiée, médecine, chirurgie, hôpital de jour en oncologie et chimiothérapie, HAD, unité d'addictologie, centre périnatal de proximité, dispositifs médecins correspondant du SAMU et Infirmiers sapeurs-pompiers.

Une offre de soin contrastée

La permanence des soins ambulatoires est majoritairement effectuée sur le territoire par les médecins libéraux avec quelques spécificités :

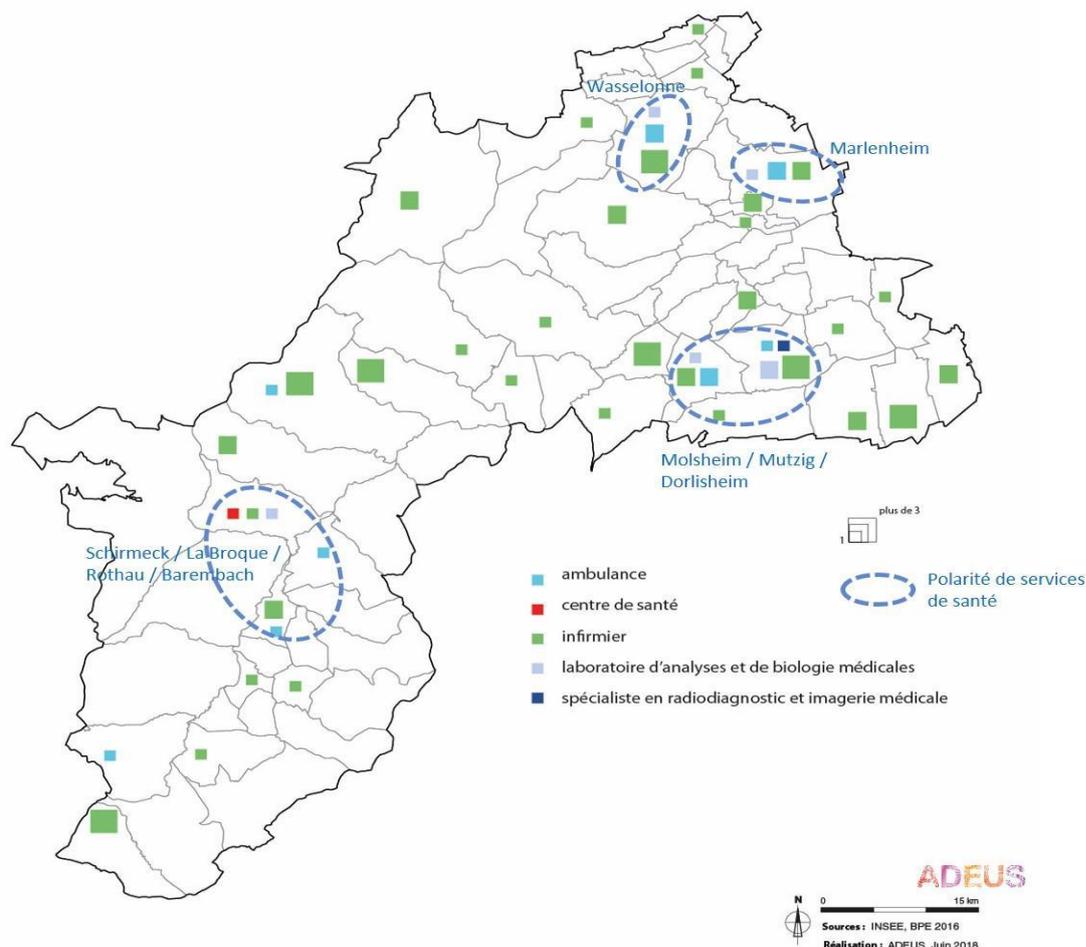
- au-delà des services d'urgences hospitalières, une offre hospitalière en soins non programmés avec une consultation à Schirmeck, ouverte 24h/24 : dispositif Médecin Correspondant du SAMU / Infirmier Sapeur-Pompier pour la prise en charge des urgences vitales sur la Vallée de la Bruche

Une antenne de la Plateforme Territoriale d'Appui aux médecins généralistes est implantée à Molsheim.

La densité de **médecins** généraliste varie en 2020 de 111,3 pour 100 000 habitants¹ pour la CCRMM à 95,8 pour la CCVB et 73,2 pour la CCMV.

Le territoire Bruche-Mossig compte 84 médecins généralistes (base permanente des équipements 2016). 51% des médecins généralistes sont localisés dans la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, 19% dans la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et 22% dans la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Répartition des services de santé sur le territoire



Sources : ADEUS 2018

¹ Source : ANCT 2021, données 2020

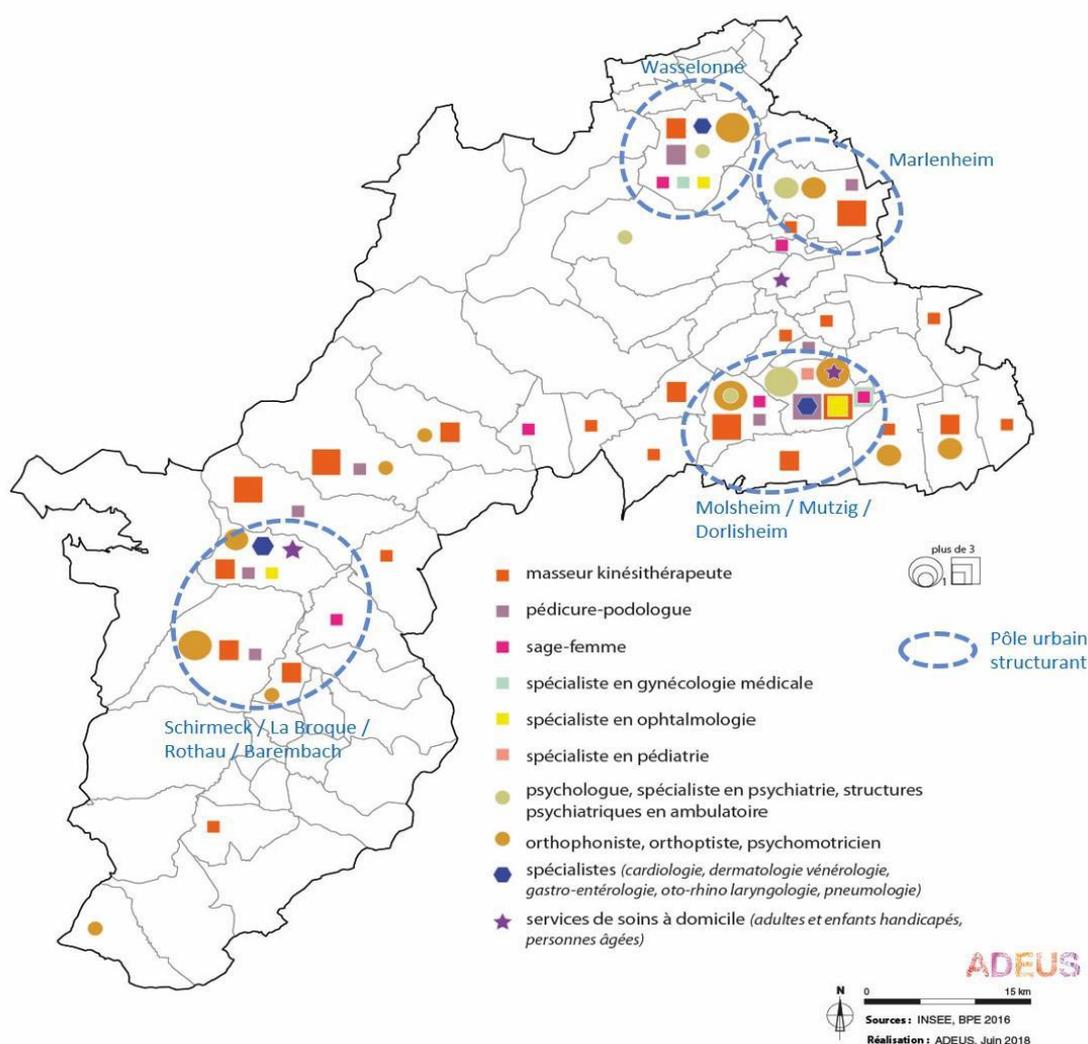
Sur l'ensemble du territoire du PETR Bruche-Mossig, les médecins généralistes (57%) sont majoritairement concentrés dans les pôles urbains de Molsheim-Mutzig-Dorlisheim, de Schirmeck-La Broque-Rothau-Barembach, de Marlenheim et de Wasselonne. 15% sont localisés dans les pôles relais d'Ernolsheim-sur-Bruche-Duppigheim Duttlenheim, de Lutzelhouse-Wisches-Russ et de Saales.

Peu de médecins généralistes sont implantés dans les villages. La répartition est plus importante en plaine que dans la moyenne Vallée de la Bruche.

La répartition des médecins, croisée avec celle des dentistes, donne une image contrastée de l'offre médicale de proximité qui, sans aller jusqu'à parler de désertification du territoire, se concentre sur les pôles urbains, au détriment des zones rurales et montagnardes.

Pour les spécialités de santé, le maillage du territoire est variable selon le type de soin ou de service recherché. On observe une concentration des cabinets médicaux de médecins spécialistes et de professions paramédicales dans les pôles urbains. Les communes « périphériques » sont faiblement équipées ou en sont dépourvues.

Répartition des spécialités de santé sur le territoire



Sources : ADEUS 2018

Molsheim et Mutzig s'inscrivent comme pôles principaux de santé du territoire, regroupant 37 % des cabinets dentaires et 76 % des médecins spécialistes (en lien avec l'hôpital régional) et la moitié des cabinets d'analyse et des opticiens.

Schirmeck et Wasselonne s'affirment comme des polarités secondaires de santé du territoire pour les communes de la Haute Bruche et pour celles du territoire de la Mossig-Vignoble. La polarité de Schirmeck qui dispose d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) au Bergopré

est renforcée par La Broque et Rothau, bien pourvues en médecins et en professionnels paramédicaux et disposant toutes deux de pharmacies. La polarité de Wasselonne est renforcée par Marlenheim disposant d'une pharmacie et de fonctions médicales et paramédicales.

Dans la Haute Vallée de la Bruche, Saint-Blaise-la-Roche (un généraliste et une pharmacie) fait figure d'exception, en captant les populations des villages voisins. Saales apparaît isolée, mais dispose d'une pharmacie qui, conjointement à l'inauguration de la maison des services en octobre 2011 (cabinet médical comprenant un orthophoniste, des infirmières et un médecin) a renforcé l'équipement médical dans la partie haute de la vallée.

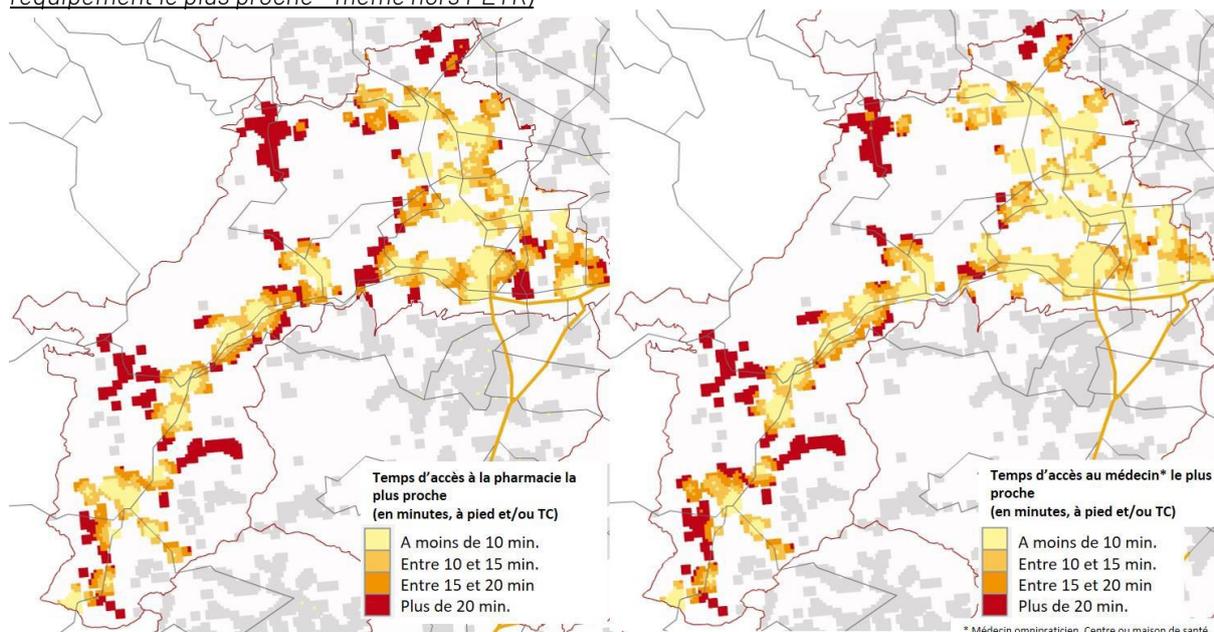
Le diagnostic territorial mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de son Projet Régional de Santé (PRS) souligne néanmoins la fragilité du secteur de Saales en le classant parmi les 5 zones d'actions prioritaires retenues pour l'Alsace. Cette fragilité est liée à la faible densité de généraliste et au fait que l'un des deux médecins présents ait plus de 55 ans.

Dans la moyenne montagne, Wasselonne est une zone jugée par l'ARS comme fragile en médecine générale. Cette fragilité n'est pas liée au nombre de médecins généralistes (7) mais à la pérennisation des cabinets médicaux en raison de l'âge de certains médecins.

L'accessibilité aux fonctions de santé

L'accessibilité aux services de santé est bonne dans la vallée et la plaine de la Bruche et dans le territoire du piémont viticole. Elle est bien plus contrainte en montagne et dans les communes de la porte du vignoble situées au Nord de Wasselonne.

Temps d'accès aux équipements de santé les plus proches (à partir du territoire du PETR Bruche-Mossig vers l'équipement le plus proche - même hors PETR)

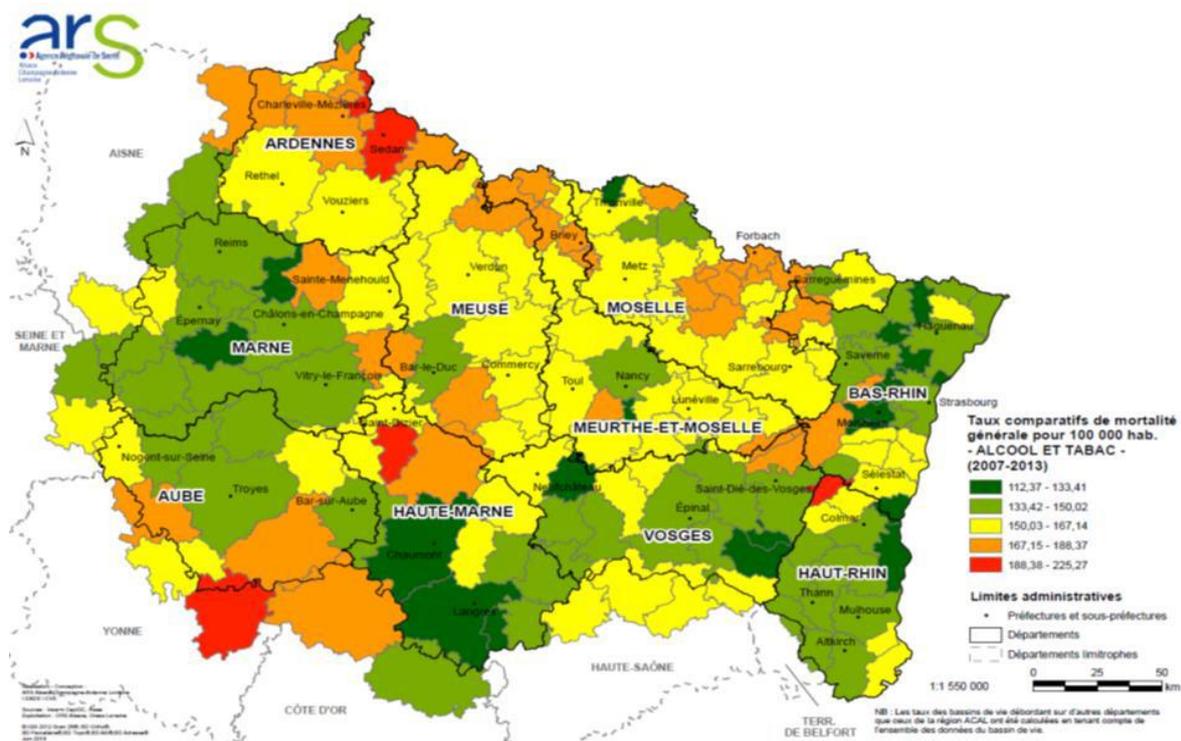


Source : ADEUS, 2018

Etat de santé de la population à partir des données disponibles

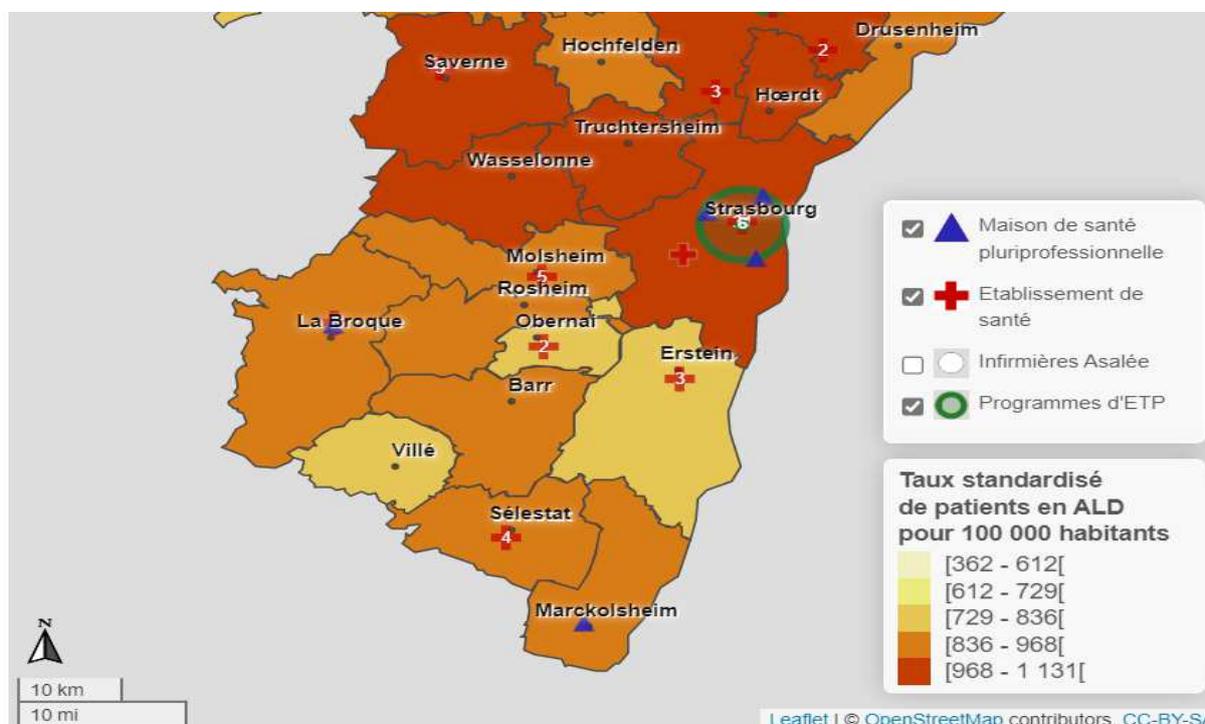
Les traitements effectués par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) montrent une situation fortement contrastée. Les habitants de la Vallée de la Bruche et une partie du territoire Mossig Vignoble présentent des taux de mortalité supérieurs à la moyenne du Grand Est, y compris en comparaison avec les zones rurales de faible densité de population du Grand Est, alors que ceux de la région de Molsheim sont à l'opposé avec les taux de mortalité les plus faibles du Grand Est.

Taux comparatifs de mortalité générale - Données ARS



La carte établie en 2020 par l'ORS relatives aux affections longue durée (ALD) pour maladie neurodégénérative révèle un taux standardisé élevé pour les communautés de communes de la vallée de la Bruche et de la Région de Molsheim Mutzig, mais maximal pour la CC de la Mossig et du Vignoble.

Taux d'ALD pour maladies neurodégénératives en 2020, par EPCI (Bas-Rhin)



Exploitation ORS Grand Est 2022. Carte et graphique réalisés avec R.
 Zonage : EPCI du département. Classification des taux : Jenks (5 classes) sur l'ensemble des EPCI du Grand Est.
 Sources :
 ALD : CNAMTS, MSA, RSI, 31/12/2020.
 Professionnels de santé : RPPS ou ADEL1 selon les professions, 01/01/2021.
 Programmes d'ETP : ARS Grand Est, 2021.
 Infirmières Asalée : ARS Grand Est, 2021.

Psychiatrie et santé mentale :

D'importants besoins à satisfaire ont été identifiés sur le territoire sur la Vallée de la Bruche pour adultes et jeunes.

Des projets sont prévus dans le cadre du CLS-MS de la Vallée de la Bruche (collaboration de l'Equipe Mobile Santé Précarité avec les établissements de psychiatrie du secteur, étude sur les besoins d'accompagnement des jeunes, accompagnement psychologique des jeunes au sein de la mission locale de Molsheim - Schirmeck...)

Par ailleurs le **Contrat Local de Santé (CLS)** de la vallée de la Bruche relève :

- Une sur-morbidité des cas d'affection longue durée (ALD) concernant l'appareil circulatoire ; le diabète de types I et II et les cancers.
- Des taux de mortalité supérieurs à la moyenne du Bas-Rhin concernant les décès par maladie des appareils circulatoire et respiratoire, les décès liés à la consommation d'alcool et de tabac, les décès évitables.
- Une problématique de logements indignes ou insalubres ;
- Une surexposition aux risques liés à la diffusion de radon : 25 communes sont classées en zone 3 (potentiel radon significatif)

Dispositifs d'appui _ Stratégies

Le territoire de vie de santé de La Broque et celui de Wasselonne-Marlenheim ont été classés par l'ARS en zone dite « d'action complémentaire ».

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche et celle de Mossig et du Vignoble disposent d'un contrat local de santé (CLS) médicosocial. Le CLS doit permettre de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire. Les enjeux du CLS sont les suivants :

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires ;
- La mise en cohérence des leviers et des actions autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

Le CLS de la vallée de la Bruche 2021-2026 prévoit 2 axes de travail :

- 1) Améliorer l'accès à la prévention, la promotion de la santé et l'éducation pour la santé
 - Développer l'accès à la prévention et aux soins de personnes en situation de précarité et de personnes vulnérables et agir sur les comportements à risque ;
 - Promouvoir la santé des jeunes (enfants, adolescents) ;
 - Prévenir l'apparition et le développement des maladies chroniques (nutrition, dépistages) ;
 - Améliorer le cadre de vie de la population (santé environnementale).
- 2) Améliorer l'accès et le recours aux soins et à l'offre médico-sociale
 - Promouvoir l'accès et le recours à une offre de soins de proximité (offre de premier recours, consultations spécialisées, addictologie, soins psychologiques et psychiatriques) ;
 - Renforcer l'accès et le recours à l'offre médico-sociale (personnes âgées, aidants, personnes handicapées).

Parmi les actions prévues : formations sanitaires à Schirmeck, annuaire santé social, offre de télémédecine avec un projet territorial de téléconsultation.

Les communautés de communes de la vallée de la Bruche et de la Région de Molsheim Mutzig relèvent du zonage « territoire sud » de l'ARS (10 EPCI, 159 communes), qui n'inclue pas la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Synthèse des enjeux du territoire SUD (à compléter avec les acteurs)

Forces:

- Offre sanitaire diversifiée
- Dispositifs innovants (dont Médecin correspondants du SAMU...)
- Organisation chimiothérapie de proximité
- Offre importante d'ETP
- Taux d'équipement PA / PH
- Plusieurs MSP sur le territoire...

Faiblesses:

- Besoins spécifiques non couverts (prise en charge des PH vieillissantes par exemple)
- Présence de Zone d'Activités Complémentaires (zonage de MG)
- Taille de certains services de SSR / EHPAD
- Difficultés de prise en charge des PA en sortie d'hospitalisation

Opportunités :

- Dynamiques de coordination à l'échelle du territoire (V/H, CPTS, CLS-MS, réseau)
- Nombreux projets en cours (PA/PH...)
- Actions prévues dans le cadre du PTSM
- Déploiement de la télémédecine
- Structuration de filières sanitaires
- Promotion de la Prévention et du cadre de vie (environnements favorables à la santé)....

Menaces:

- Vieillesse de la population et d'une partie du corps médical
- Prévalence des maladies chroniques (diabète, appareil circulatoire) et de certains cancers....

28/09/2021

Synthèse issue du SCoT:

Principaux constats :

- Une accessibilité inégale aux établissements hospitaliers (pas de structure hospitalière sur le territoire de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble) et l'absence de services d'urgence rapidement accessibles pour une partie du territoire.
- Globalement, une offre en médecins qui se renforce sur les villes, dans les secteurs les mieux équipés mais au dépend des villages. Près de la moitié des généralistes ont plus de 55 ans.
- Le pôle départemental de Molsheim-Mutzig-Dorlisheim et le pôle urbain de Schirmeck-La Broque-Rothau-Barembach assurent chacun une partie de leur rôle en matière d'équipement de santé sur le territoire Bruche-Mossig.
- Une bonne offre en équipements de santé de proximité sur la plaine de la Bruche et le piémont viticole avec Marlenheim et Wasselonne, qui tend vers la moyenne départementale. Un « désert médical » dans la Haute Vallée de la Bruche, classé comme zone d'action prioritaire dans le Projet Régional de Santé et sur les communes de moyenne montagne du territoire Mossig-Vignoble et sur celles au Nord de Wasselonne.
- Une polarité qui pourrait se renforcer sur Saales.

Besoins et enjeux :

- Faut-il renforcer le niveau d'équipement en cabinet médical ou officine de pharmacie ?
- Une lisibilité des équipements hospitaliers à renforcer avec l'interrogation, autour d'un service d'urgence à long terme, selon les scénarios de développement urbain.
- Serait-il opportun de développer une structure hospitalière de proximité permettant de parer aux premières urgences sur le territoire de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ?
- Quelle est la réserve foncière des centres de soins ? Le PETR peut-il contribuer à la mise en œuvre de projets d'extension, voire de création d'établissement de soins ?
- Faut-il renforcer une polarité de santé sur Urmatt ou Wisches ? Cette question renvoie plus largement aux projets d'organisation spatiale du SCoT et de la répartition de sa croissance.
- Le bourg de Saales a-t-il vocation à développer une offre en équipements de santé pour la Haute Vallée ?